
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Lundi 20 janvier 2003, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M. Michel Anchieri*, *M^{me} Barbara Cramer*, *M. André Fischer*, *M^{me} Micheline Gioiosa*, *M. François Henry*, *M^{me} Vanessa Ischi Kaplan*, *M. Pierre Losio*, *M^{me} Christina Matthey*, *M. Pierre Maudet*, *M^{mes} Annina Pfund* et *Bérengère Rosset*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 18 décembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 janvier, mercredi 15 janvier et lundi 20 janvier 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 2 350 000 francs destiné à la réalisation d'un terrain d'aventures pour préadolescents à la Queue-d'Arve et à la reconstruction de la buvette de la piscine extérieure des Vernets, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91, commune de Plainpalais, propriété de la Ville de Genève;
- d'un crédit de 775 000 francs destiné au réaménagement du quai des Vernets, de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine au Théâtre du Loup;
soit un montant de 3 125 000 francs (PR-248).

Préambule

Les Maisons de quartier des Acacias et de la Jonction cherchent, de longue date, un «terrain d'aventures» où accueillir les préadolescents de leurs deux quartiers et leur offrir des activités tout à la fois ludiques et formatrices. Cet espace est également destiné aux autres associations du quartier et doit permettre le passage de tous.

C'est finalement le long du quai des Vernets, fermé depuis peu à la circulation, que ce terrain d'aventures a trouvé sa place, au sein d'autres activités qui touchent les jeunes, la piscine des Vernets, la halle de jeux de la Queue-d'Arve et le Théâtre du Loup.

Cette opération, finalement relativement simple et réalisée avec des matériaux modestes, demande la reconstruction de la buvette de la piscine extérieure des

Vernets, améliorée à cette occasion, et s'inclut dans un réaménagement du quai des Vernets, plus proche de sa nouvelle situation de promenade piétonne au long des berges de l'Arve.

A l'occasion de la journée «En ville, sans ma voiture!», du dimanche 22 septembre 2002, on a pu voir à quoi pouvait ressembler la promenade, avec la réalisation du projet lauréat des étudiants architectes, architectes d'intérieur, architectes-paysagistes de la Haute Ecole spécialisée de Genève.

Exposé des motifs

Le 16 septembre 1998, le Conseil municipal a reçu la pétition N° 91 en faveur d'un terrain d'aventures pour les préadolescents, munie de 1227 signatures et présentée conjointement par les Maisons de quartier de la Jonction et des Acacias.

Le 2 décembre 1998, Le Conseil municipal a accepté les conclusions de sa commission des pétitions, renvoyant celles-ci au Conseil administratif avec la recommandation de présenter, dans les meilleurs délais, un crédit d'étude allant dans le sens de la demande des pétitionnaires. Le 10 octobre 2000, il a accepté un crédit d'étude de 45 150 francs.

La Ville de Genève souhaite depuis longtemps revaloriser ce site dans son intégralité, elle avait donc déjà organisé, en 1997, en collaboration avec l'Institut d'architecture de l'Université de Genève, un concours pour étudiants européens, afin de lancer une réflexion globale sur cette promenade urbaine.

Etant donné que la localisation projetée à la Queue-d'Arve concernait plusieurs installations municipales voisines et que le concept de «terrain d'aventures» nécessite la collaboration de plusieurs services, le Conseil administratif a, le 7 novembre 2001, invité les services concernés à faire en sorte que ce projet puisse être présenté dès que possible au Conseil municipal. Un groupe de travail, présidé par M. M. Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, a réuni, au gré de l'évolution du processus, le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, chargé de la gestion du dossier, la Division de la voirie, les Services des écoles et institutions pour la jeunesse (puis la Délégation à la jeunesse), des sports, des espaces verts et de l'environnement, de l'énergie, des bâtiments, la Maison de quartier des Acacias, l'Association de la Maison de quartier des Acacias, la Maison de quartier de la Jonction et l'Association de la Maison de quartier de la Jonction.

Après une concertation continue entre les départements municipaux concernés et les maisons de quartiers, le 15 septembre 2001, lors des 20 ans de la Maison de quartier des Acacias, et le 7 novembre 2001, dans le cadre de la

«Semaine de l'enfance», le projet de terrain d'aventures fut présenté publiquement, donnant ainsi un point final à cette large concertation et la possibilité de présenter une requête en autorisation de construire et une proposition au Conseil municipal. Par ailleurs, le quai des Vernets a fait l'objet d'un arrêté de circulation afin de le fermer à la circulation par une borne télescopique télécommandée.

Pour les enfants de 7 à 17 ans, il existe de nombreuses structures d'accueil et de formation, à l'exception de la tranche d'âge des préadolescents, que l'on veut ici combler pour les quartiers des Acacias et de la Jonction. Pour leurs habitants, le territoire des berges de l'Arve est un terrain à la fois libre et urbain, tout un monde à découvrir. Les animateurs des Maisons de quartier de la Jonction et des Acacias ont, depuis leur première initiative, prouvé leur capacité d'accueil et d'encadrement dans la structure proposée. Le terrain d'aventures comporte un espace de jeux, libre dans sa disposition, et un bâtiment destiné aux animations des maisons de quartier.

Afin de permettre cette installation, deux conditions préalables sont indispensables: le déplacement de la buvette de la piscine extérieure des Vernets et la réorganisation des aires de stationnement de la Voirie et du centre sportif de la Queue-d'Arve.

Aussi, en accord avec le Service des sports et le gérant de la buvette, celle-ci prendra place dans une anfractuosit  du mur de la piscine, avec un acc s direct pour les livraisons depuis le quai. Par ailleurs, en accord avec la Division de la voirie et avec le Service des sports, les deux aires de parage ont  t  redessin es. Celles-ci restent ind pendantes et seront g r es de mani re diff renci e. Un acc s pour les v hicules de secours sera maintenu entre l'aire de stationnement du centre sportif de la Queue-d'Arve et le quai des Vernets; un portail garantira son usage aux seuls ayants droit.

Parall mement, la volont  de restituer la promenade le long de l'Arve aux pi tons et cyclistes s'est concr tis e par la fermeture du p rim tre au stationnement situ  sur le domaine priv  de la Ville de Gen ve, essentiellement d'automobilistes pendulaires hebdomadaires, par la pose d'une borne t lescopique t l command e qui limite l'acc s aux seuls ayants droit des livraisons, des services de secours et du Service des sports.

Cette ann e, ce lieu a  t  choisi par les organisateurs de la journ e annuelle «En ville, sans ma voiture!» comme site d'un am nagement  ph m re qui montre d'autres mani res d'appr hender l'espace public et de favoriser les d placements  comobiles. Un concours destin  aux  tudiants architectes, architectes d'int rieur, architectes-paysagistes de la Haute Ecole sp cialis e de Gen ve a  t  organis  en avril 2002. Un groupe laur at a  t  choisi et sa proposition a  t , avec le

soutien des services compétents de la Ville de Genève, installée en septembre passé. A la suite de cet événement, la Ville de Genève entend progressivement transformer durablement le site afin de lui donner une image et un usage en accord avec son nouveau statut piétonnier. La chaussée sera réaménagée sans trottoirs et revêtue de sol stabilisé de gravier, laissant toutefois la possibilité de passage aux véhicules de livraison et de secours, à ceux du Service des sports et aux cyclistes.

Les Maisons de quartier des Acacias et de la Jonction ont développé le projet d'animation:

– **un «terrain d'aventures Acacias-Jonction» pour les jeunes de 9 à 14 ans**

Depuis 1994, les Maisons de quartier des Acacias et de la Jonction sont en quête d'un lieu d'accueil libre destiné aux jeunes de 9 à 14 ans. Les buts poursuivis sont les suivants:

- offrir aux enfants et préadolescents des deux quartiers un lieu de rencontre et d'expression dans lequel ils puissent expérimenter leur créativité et leur début d'autonomie tout en bénéficiant d'un encadrement pédagogique;
- animer ce lieu en développant un concept d'aventure urbaine, des thèmes qui favorisent l'esprit critique innovateur, la citoyenneté et l'expression d'idées sur la vie en ville;
- pratiquer un accueil libre suivant des horaires extrascolaires où les jeunes se sentent libres de venir quand ils le désirent, en accord avec leurs parents;
- offrir à la population un espace ouvert, public et polyvalent permettant diverses utilisations, telles que des activités pour les jeunes des deux quartiers animées par les maisons de quartier, activités pour le parascolaire, accueil d'autres associations qui poursuivent des buts similaires, détente familiale pour les habitants.

En dehors des heures d'ouverture du pavillon, le terrain d'aventures est placé sous la sauvegarde des citoyens, comme les parcs publics.

Description de l'ouvrage

Le terrain lui-même, situé entre la piscine des Vernets, le centre de la Queue-d'Arve et le quai des Vernets, est nivelé et rehaussé pour dégager une surface plane, alternant surface herbeuse et surface d'enrobé bitumineux perméable pour les jeux. Des murs de soutènement en gabions (pierres maintenues par des treillis, technique souvent utilisée pour des murs de soutènement de berges fluviales) permettent d'aménager un espace plat devant le pavillon, un escalier permet de rejoindre la promenade des berges de l'Arve, le passage au travers de

l'installation est possible. Le terrain est clôturé du côté du vélodrome et du côté de la piscine pour des raisons de sécurité. Le terrain est éclairé suivant les horaires usuels de l'éclairage public.

Le pavillon, de 192 m², terrasse comprise, se place en bout de terrain. Géré par les maisons de quartier, il sera fermé en dehors de son utilisation. Un système de volets permet de le clore hermétiquement. L'édifice est une structure préfabriquée en panneaux de bois isolés. Il abrite deux espaces qui peuvent être réunis, une cuisinette, un bureau et deux toilettes, dont une pour les personnes handicapées. Le mobilier modulaire est amovible. Le pavillon est chauffé, ventilé et équipé du téléphone.

La buvette de la piscine ouverte est déplacée et reconstruite dans un renfoncement inutilisé de la piscine extérieure des Vernets et s'ouvre sur la grande pelouse herbeuse. Sa surface et son agencement sont améliorés. Les murs sont en béton, afin de s'intégrer à l'architecture très cohérente de l'ensemble des Vernets. La toiture reçoit une installation solaire photovoltaïque confiée au Service de l'énergie. Le local de préparation est équipé pour de la petite restauration, à l'image de ce qui existe aujourd'hui, et le local de rangement abrite le mobilier de terrasse lors de la saison d'hiver.

La promenade du quai des Vernets est aménagée sans trottoirs et revêtue de matière de gravier perméable, excepté sur le passage de la surfaceuse à glace de la patinoire. Le dévaloir à neige sera rapproché de la sortie des véhicules du garage des Vernets. Un soin particulier sera apporté aux plantations qui bordent le talus des berges, quant à lui protégé par un plan de site. Des bancs seront disposés le long de la promenade.

Le réseau d'écoulement des eaux est mis en régime séparatif jusqu'à la limite de propriété.

Concertation avec la population

Le projet a été élaboré au sein d'un groupe de travail qui réunissait les services techniques municipaux compétents, placé sous la présidence de M. M. Ruffieux, directeur de l'aménagement et des constructions. Par ailleurs, plusieurs réunions ont eu lieu avec les représentants des comités et des animateurs des Maisons de quartier des Acacias et de la Jonction.

Le 15 septembre 2001, lors des 20 ans de la Maison de quartier des Acacias, le projet de terrain d'aventures fut présenté au public, en présence de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Le 7 novembre 2001, une séance publique de présentation du projet, présidée par M. Ferrazino, s'est tenue à la Maison de quartier de la Jonction dans le cadre de la Semaine de l'enfance.

Réponse à une pétition

La présente proposition répond aux conclusions du rapport de la commission des pétitions, chargée d'examiner la pétition N° 91 en faveur d'un terrain d'aventures à la Queue-d'Arve pour les jeunes des quartiers de la Jonction et des Acacias, acceptée par le Conseil municipal le 2 décembre 1998.

En outre, elle répond à la question écrite N° 96, «Terrain d'aventure à la Queue-d'Arve», de M. René Grand, conseiller municipal, présentée à la séance du Conseil municipal du 14 avril 1999.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

La conception et le choix des éléments de construction intègrent les critères de confort, de faible consommation énergétique et de compétitivité économique exigés pour l'obtention du label «Minergie».

Enveloppe du bâtiment

Tous les composants de l'enveloppe comportent une excellente isolation thermique, ainsi qu'une étanchéité à l'air.

Les fenêtres sont équipées de vitrage isolant avec couche sélective afin de limiter les déperditions thermiques, tout en étant réceptrices au rayonnement solaire.

Le projet prévoit la pose d'un superisolant d'une épaisseur de 12 cm pour les façades, la dalle sur sol ainsi que la toiture. Les caractéristiques d'isolation thermique de ce composant sont supérieures à la moyenne, soit 40% plus performant que les isolants traditionnels.

Installation de chauffage

Le site dispose de deux productions de chaleur considérables. La première, située au centre sportif des Vernets, qui alimente la piscine couverte, la patinoire, la piscine extérieure ainsi que le bâtiment de la Queue-d'Arve. La seconde, située à la Voirie, alimente les dépôts et le garage. A terme, cette dernière sera démantelée et raccordée sur la centrale thermique du centre sportif des Vernets.

Le pavillon sera alimenté en chaleur avec le réseau à distance existant des Vernets, depuis la sous-station des bassins extérieurs de la piscine. Cette option nécessite la création d'un secteur hydraulique sur l'installation existante de la piscine, avec conduite à distance d'une quinzaine de mètres.

Compte tenu de la qualité thermique du bâtiment, le chauffage des locaux est assuré par des panneaux rayonnants à basse température.

Installation de ventilation

Avec la simulation des besoins thermiques, on constate dans les résultats que les pertes par circulation d'air représentent la moitié de la demande énergétique du bâtiment, si elle est gérée de manière conventionnelle.

C'est pourquoi il est prévu l'installation d'un système de ventilation à double flux et récupération de chaleur à haut rendement thermique. Ce type d'équipement permet un gain sur la consommation énergétique de plus de 40% sur le bilan annuel global.

Sanitaire

Les installations seront raccordées sur l'installation existante des Vernets.

La production d'eau chaude sera assurée, pour le pavillon, par l'intermédiaire de trois bouilleurs électriques de 10 litres.

Afin de réduire la consommation d'eau, la robinetterie sera équipée d'un système de limitation de débit et les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de six litres, avec double commande.

Electricité

Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et à tendre vers le standard «Minergie». Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage par un dispositif d'automatisme gérant l'extinction de la lumière des locaux inoccupés.

De plus, les appareils seront choisis en fonction de leur performance énergétique figurant sur l'étiquette de performance CEE.

Ainsi, bénéficiant d'un bâtiment performant, le choix de l'électricité fournie par les SIG se portera sur le tarif Vitale Vert, favorisant le recours aux nouvelles énergies.

Production alternative d'énergie sur le site

La sous-station des bassins extérieurs du centre sportif des Vernets dispose d'une installation solaire thermique, d'une surface de 160 m², servant au chauffage des bassins en été. En période de chauffage, cette installation ne sert qu'au maintien hors gel de la sous-station.

Il est prévu de récupérer les éventuels surplus d'énergie en hiver et surtout en mi-saison et de les valoriser pour les besoins en chauffage du pavillon, par l'inter-

médiaire d'une cuve tampon pour le stockage de l'énergie résiduelle. On peut estimer que 30% des besoins en chauffage peut être assuré par l'apport solaire.

Les possibilités existent d'intégrer également sur le site une installation solaire photovoltaïque pour la production d'électricité. Sa localisation définitive dépend des conditions d'ensoleillement et nécessite une étude des ombres portées. A priori, une intégration est possible sur le toit de la buvette ou en toiture du bâtiment voisin occupé par les Services de la voirie municipale. Son financement est d'ores et déjà assuré par les disponibilités d'un crédit de politique énergétique géré par le Service de l'énergie.

A l'instar de l'expérience menée au printemps 2002 à l'Auberge de jeunesse de la rue Rothschild, la mise en place d'un chantier didactique «énergie» à destination des jeunes de la maison de quartier, associant participation à la construction de l'installation solaire et animation pédagogique sur le thème de l'énergie, peut être envisagée.

Estimation du coût

La présente demande de crédit concerne le déplacement de la buvette, la mise en forme du terrain d'aventures, la construction d'un pavillon à l'usage des maisons de quartier, la revalorisation de la promenade des Vernets (passerelle Ecole-de-Médecine – Théâtre du Loup). Elle est basée sur un devis général.

ARRÊTÉ 1

CFC		Fr.	Fr.
	<u>Installation de chantier</u>		
0	Terrain raccordement réseau existant	24 000	
1	<i>Travaux préparatoires et relevés des bâtiments</i>		
13	Installation chantier en commun	50 000	
	Total		<u>74 000</u>
	<u>Terrain</u>		
2	<i>1 Travaux préparatoires et relevés des bâtiments</i>		
11	Déblais, préparation du terrain	138 520	
12	Protection (peupliers), aménagement	5 000	
15	Adaptation du réseau des conduites	100 800	
3	<i>2 Bâtiment</i>		
21	Gros œuvre 1	96 125	
23	Installation électrique (éclairage public)	20 000	
27	Aménagement intérieur 1 (ouvr. métallique)	11 875	

SÉANCE DU 20 JANVIER 2003 (soir)
Proposition: terrain d'aventures à la Queue-d'Arve

4	<i>Aménagements extérieurs</i>		
40	Mise en forme du terrain	2 000	
41	Construction	131 420	
42	Jardin	63 080	
	Total		568 820
	<u>Parkings Voirie et centre sportif</u>		
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		
46	Voies de circulation (marquages)	28 949	
	Total		28 949
	<u>Pavillon terrain d'aventures</u>		
2	<i>Bâtiments</i>		
21	Gros œuvre 1	239 842	
22	Gros œuvre 2	108 575	
23	Installations électriques	49 715	
24	Chauffage, ventilation	45 000	
25	Installations sanitaires	26 000	
27	Aménagements intérieurs 1	45 000	
28	Aménagements intérieurs 2	41 887	
9	<i>Aménagement et décoration</i>		
90	Meubles	25 000	
	Total		581 019
	<u>Buvette piscine</u>		
2	<i>Bâtiments</i>		
21	Gros œuvre 1	201 160	
22	Gros œuvre 2	46 800	
23	Installations électriques	56 640	
27	Aménagements intérieurs 1	12 000	
28	Aménagements intérieurs 2	19 925	
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		
41	Construction	12 060	
42	Jardin	5 000	
9	<i>Aménagement et décoration</i>		
90	Meubles	10 800	
	Total		364 385
	<u>Honoraires</u>		
29	<i>Honoraires</i>		
291	Architectes	217 000	
292	Ingénieur civil	66 480	

SÉANCE DU 20 JANVIER 2003 (soir)
Proposition: terrain d'aventures à la Queue-d'Arve

4627

295	Ingénieur en installations sanitaires	10 000	
296.0	Géomètre	21 610	
	Total		315 090
	<u>Frais secondaires et comptes</u>		
5	<i>Frais secondaires et comptes</i>		
51	Taxe de raccordement	7 500	
52	Echantillons, tirages, plaquette	25 000	
56	Autres frais secondaires (panneau chantier, inauguration)	13 000	
	Total		45 500
	<u>Réserve</u>		
6	Réserve		80 000
	Sous total I		2 057 763
	TVA 7,6%		156 390
	Sous total II		2 214 153
55	Prestations du maître de l'ouvrage. Honoraires de promotion aménagement urbain (5% du sous total I)		102 888
	Sous-total III		2 317 041
54	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction $\frac{2\,472\,076}{2} \times \frac{8}{12} \times 4,25\%$		32 825
	Soit au total		2 349 866
	Total du crédit demandé (arrêté I) arrondi à		2 350 000

ARRÊTÉ II

	<u>Promenade</u>		
4	<i>Aménagements extérieurs</i>		
41	Construction	496 005	
42	Jardinage	100 190	
	Total		596 195
	<u>Honoraires</u>		
29	<i>Honoraires</i>		
291	Architectes	62 000	
292	Ingénieur civil	5 000	
296.0	Géomètre	5 000	
	Total		72 000

	<u>Réserve</u>	
6	Réserve	10 000
	Sous-total I	678 195
	TVA 7,6%	51 543
	Sous-total II	729 738
55	Prestations du maître de l'ouvrage. Honoraires de promotion aménagement urbain (5% du sous total 1)	33 910
	Sous-total III	763 648
55	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction	
	$\frac{763\ 648}{2} \times \frac{8}{12} \times 4,25\%$	10 818
	Soit au total	774 466
	Total du crédit demandé (arrêté II) arrondi à	<u>775 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mars 2002 et sont basés sur un devis général.

Autorisation de construire

Le projet de terrain d'aventures a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° 97729, présentée le 3 avril 2002. L'autorisation de construire a été accordée le 28 août 2002.

Le projet de fermeture du quai des Vernets à la circulation a fait l'objet d'un projet de réglementation de trafic, publié le 25 juin 2002. L'arrêté définitif sera mis en vigueur, en l'absence de recours, à la mi-novembre.

Délais

Après le vote du Conseil municipal, quatre mois seront nécessaires pour la préparation des soumissions, l'envoi et l'adjudication. Il serait judicieux de pouvoir commencer les travaux par l'installation de la nouvelle buvette avant l'ouverture de la piscine en mai 2003.

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer quatre mois après le vote du Conseil municipal et dureront huit mois pour la réalisation du terrain d'aventures et la reconstruction de la buvette. La date de mise en exploitation prévisionnelle est prévue pour la fin de 2003.

Régime foncier

Le terrain d'aventures et la promenade se situent sur la parcelle N° 3297, feuilles 89, 90, 91, commune de Plainpalais.

Programme financier quadriennal

Cet objet est inscrit sous le chiffre 91.67.02, «Queue-d'Arve, La - Réalisation d'un terrain d'aventures», du 20^e programme financier quadriennal, pour un montant de 850 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

	Fr. TTC
Frais d'énergie pour la maison de quartier	
– Frais de chauffage	1 000
– Achat d'eau	2 000
– Achat d'électricité	2 500
– Consommation électrique et entretien éclairage public	1 200
– Charge annuelle pour la Délégation à la jeunesse	30 000
– Charge annuelle pour le Service des espaces verts et de l'environnement	20 000

La charge financière comprenant le taux d'intérêt de 4%:

Arrêté I: et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 169 100 francs

Arrêté II: et l'amortissement au moyen de 10 annuité, se montera à 94 400 francs

soit au total 263 500 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est le Service des bâtiments pour l'entretien lourd du pavillon et de la surface de jeux, la Délégation à la jeunesse pour l'entretien courant, le Service des espaces verts et de l'environnement pour l'entretien des végétaux.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 350 000 francs destiné à la réalisation d'un terrain d'aventures pour préadolescents à la Queue-d'Arve et à la reconstruction de la buvette de la piscine extérieure des Vernets, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90, 91, commune de Plainpalais, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 350 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2004 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au projet des parcelles comprises dans cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 775 000 francs destiné au réaménagement du quai des Vernets, de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine au Théâtre du Loup.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 775 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2004 à 2013.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au projet des parcelles comprises dans cette opération.

Annexe: plan de situation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cette proposition étant connue de tout le monde, je crois qu'il n'est pas nécessaire de la développer encore. Je m'arrêterai donc là.

Préconsultation

M. René Grand (S). Je suis l'exemple de M. Ferrazino. J'aimerais quand même dire que j'avais déjà posé une question au sujet du terrain d'aventures à la Queue-d'Arve le 14 avril 1999 et que, lorsque j'étais membre du comité de gestion de la maison de quartier, il y a quinze ans, nous en parlions déjà. Je crois qu'il est temps aujourd'hui de passer aux actes. Il faut donc accepter cette proposition. Je demande que la commission des travaux travaille rapidement pour que les pré-adolescents des quartiers de la Jonction et des Acacias puissent enfin avoir ce qui leur a été promis il y a quinze ans. Leurs petits-enfants l'auront peut-être, mais je crois que le moment est venu d'en mettre en route la réalisation.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Habitant du quartier des Acacias, il y a longtemps que je sais que ses enfants et ses adolescents attendent d'avoir enfin le terrain d'aventures dont il est question ici. Je propose de procéder au vote sur le siège.

M. Alain Marquet (Ve). Bien évidemment, comme l'a dit M. Grand, cette proposition est à voter rapidement. Je rappellerai toutefois qu'elle a un complément indispensable – qui est en ce moment à l'étude dans le cadre de la commission des pétitions: il s'agit de la réalisation d'une passerelle qui permettra enfin de relier le quartier de la Jonction, de la manière la plus directe et la plus sûre qui soit pour les piétons et les cyclistes, à l'ensemble des infrastructures qui se trouvent de l'autre côté de l'Arve, soit le terrain d'aventures tel qu'il va, nous l'espérons, être créé, le Théâtre du Loup et d'autres lieux encore comme le Centre sportif de la Queue-d'Arve. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que les projets d'arrêtés de la proposition PR-248 soient votés rapidement.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée sans opposition (3 abstentions libérales).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 17 oui contre 15 non (2 abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté par 24 oui contre 9 non (2 abstentions).

SÉANCE DU 20 JANVIER 2003 (soir)
Proposition: terrain d'aventures à la Queue-d'Arve

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 22 oui contre 11 non (3 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 350 000 francs destiné à la réalisation d'un terrain d'aventures pour préadolescents à la Queue-d'Arve et à la reconstruction de la buvette de la piscine extérieure des Vernets, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90, 91, commune de Plainpalais, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 350 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2004 à 2023.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au projet des parcelles comprises dans cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 775 000 francs destiné au réaménagement du quai des Vernets, de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine au Théâtre du Loup.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 775 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2004 à 2013.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au projet des parcelles comprises dans cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

- 4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 8 400 000 francs destiné à développer 300 nouvelles places dans le secteur de la petite enfance (crèches et jardins d'enfants) pour l'accueil de 450 enfants (PR-249).**

Préambule

Depuis plusieurs années, la politique de la petite enfance est considérée comme une priorité. Dans ce contexte, la Ville de Genève a valorisé ce secteur qui est aujourd'hui une référence pour la qualité de ses services et de ses équipements. Chaque semaine, plus de 4000 enfants sont accueillis dans les 50 institutions de la petite enfance (crèches, garderies et jardins d'enfants) subventionnées.

Créer et/ou aménager des structures d'accueil de qualité pour les enfants coûte cher. Mais l'investissement est rentable. Une récente étude zurichoise indique que le coût déficitaire d'un lieu d'accueil n'est qu'apparent, car chaque franc investi dans un lieu d'accueil rapporte 3 à 4 francs à la collectivité¹.

Il faut évidemment considérer les choses d'un point de vue global. Notre société investit massivement dans la formation des femmes et avec succès. Sur le marché du travail, une bonne partie des femmes qualifiées disparaissent. C'est une aberration économique. Ensuite, une femme qui travaille est taxée. De plus, dans le cadre du deuxième salaire dans un ménage, le groupe familial va dépenser davantage et par là même contribuer à la santé de l'économie. Cette même économie qui est entravée lorsque les entreprises ne parviennent pas à engager du personnel. Plus généralement, une politique favorable aux familles est un critère d'attractivité pour une ville.

L'ensemble des politiques en faveur de la petite enfance qui se développent aujourd'hui en Europe poursuivent de nombreux objectifs, dont l'un des plus importants, on l'a dit plus haut, consiste à permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale. Cela ne doit pas faire oublier que des structures de qualité favorisent grandement l'épanouissement de l'enfant qui apprend de la sorte à évoluer en société, et l'intégration des familles parfois démunies dans l'environnement social et urbain moderne.

La participation de la Ville de Genève aux coûts d'exploitation des institutions de la petite enfance, par le biais de subventions, a permis de maintenir les tarifs d'écolage accessibles à toutes les familles. Des investissements ont également soutenu le développement du secteur par l'aménagement des locaux existants et favorisé ainsi ponctuellement l'augmentation de l'offre de places d'accueil à l'intention des plus jeunes de notre cité.

Cependant, malgré un développement quantitatif d'équipements pour la petite enfance, soutenu par notre commune, l'offre institutionnelle reste toujours inférieure à la demande des familles. De plus, étant donné le statut juridique des institutions petite enfance et dans l'attente d'une extension du service public à ce secteur, la Ville de Genève n'est pas en mesure de maîtriser parfaitement la gestion des places d'accueil.

Les éléments relevés par l'Observatoire de la petite enfance, qui mettent en évidence la tension entre l'offre et la demande, tendent à prouver la stabilité de cette tendance pour les prochaines années.

¹ «Kindertagesstätten zahlen sich auch – jeder eingesetzte Franken bringt drei bis vier Franken an die Gesellschaft zurück», Karin Müller Kucera und Tobias Bauer, Edition Sozialpolitik, Nr 5a, Sozialdepartement des Stadt Zürich (HSG), Zürich, 2001.

Actuellement, les indicateurs sont les suivants:

- En 2001, il y a eu 4480 demandes d'admission contre 4000 en l'an 2000 dans les institutions subventionnées par la Ville de Genève. Or la capacité d'accueil est de 2054 places, réparties sur 50 institutions subventionnées.

Il apparaît clairement que les structures actuelles de la petite enfance ne peuvent satisfaire toutes les demandes:

- En 2001, sur les 3750 demandes d'admission pour une place en crèche, seuls 1120 enfants ont pu être admis, ce qui représente plus de 70% de demandes non satisfaites.
- Dans les jardins d'enfants et garderies, sur les 910 demandes déposées en 2001, seuls 660 enfants environ ont pu être admis.

Ainsi, ces quelques indicateurs montrent que, si l'offre de places d'accueil a augmenté, nous sommes encore loin d'une correspondance quantitative et qualitative entre l'offre et la demande des parents, en particulier pour le placement des bébés. Par ailleurs, il faut prendre en compte le fait que face à des structures saturées dans leur capacité d'accueil, les demandes multiples (à savoir l'inscription d'un même enfant dans plusieurs institutions) ont progressé fortement.

Aujourd'hui, face à ces nombreuses requêtes, les institutions de la petite enfance sont démunies. De plus, les insatisfactions et parfois la détresse réelle des familles, liées aux réponses négatives qu'elles reçoivent, sont une charge importante pour les professionnels.

Actuellement, cette pression devient une préoccupation réelle pour nos partenaires (associations et comités) mais également pour les autorités cantonales et fédérales. Il semble aujourd'hui impossible de différer plus longtemps des solutions concrètes face à cette situation critique.

Afin de répondre aux besoins des tout-petits et de leur famille, une proposition devrait permettre de mieux concrétiser cette priorité et d'accélérer le processus de création de nouvelles places d'accueil.

Exposé des motifs

En trois ans et demi, grâce à une politique de la petite enfance dynamique, environ 425 nouveaux enfants ont trouvé un accueil dans les institutions subventionnées par la Ville de Genève, cela grâce à l'extension de structures existantes ou à la création de nouvelles institutions de la petite enfance.

Augmentation du nombre de places (1999-2002) – enfants supplémentaires

	1999	2000	2001	2002	Totaux
Places	57	119	60	47	283
Enfants*	85,5	178,5	90	70,5	424,5

* Enfants au bénéfice d'un abonnement de fréquentation à temps partiel (coefficient de 1,5). Le coefficient, qui multiplie la valeur d'une place pour obtenir le nombre d'enfants accueillis, s'obtient en divisant le nombre d'enfants usagers des crèches et jardins d'enfants confondus, par le nombre de places disponibles des 2 types de garde sur une année.

Le rapport entre une place d'accueil et le nombre d'enfants qui la fréquente est fluctuant. En effet, les besoins de prise en charge de la petite enfance ne sont pas homogènes: ils diffèrent notamment selon l'âge de l'enfant, le cycle de vie familiale, la situation familiale et sociale, le statut professionnel de la mère, les ressources économiques. C'est souvent dans ces contextes mouvants qu'il s'agit pour les familles de trouver des solutions d'accueil de la petite enfance adaptées et satisfaisantes. Le besoin de garde des enfants est alors avant tout une préoccupation majeure et quotidienne des mères actives qui, en l'absence de possibilités d'adaptation et de flexibilité des horaires de certaines entreprises, doivent trouver des solutions d'accueil.

La Délégation à la petite enfance, qui cherche activement des solutions face à la pression constante des demandes de la population, est parvenue à la conclusion que, pour mener à bien la politique petite enfance voulue par le Conseil administratif, il est indispensable de mettre l'accent sur la création d'institutions de la petite enfance.

Une première mesure est effective depuis l'année 2002 par l'obtention d'un budget d'exploitation pour la création de 150 nouvelles places (pour l'accueil d'environ 225 enfants supplémentaires). Une demande identique est déposée au budget 2003.

Une deuxième mesure consiste dans la concrétisation de réalisations d'équipements pour la petite enfance planifiées depuis de nombreuses années dans des projets immobiliers de la Ville de Genève. Des demandes de crédits extraordinaires sont déjà déposées pour des projets tels les Ouches et Chateaubriand (voir le programme financier quadriennal).

Cependant, les effets de ces deux mesures sont insuffisants pour répondre aux demandes des familles.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons une indispensable troisième mesure qui repose sur le dépôt d'un crédit d'investissement.

En effet, des associations ou promoteurs immobiliers nous proposent fréquemment des surfaces locatives adéquates pour l'installation d'institutions

de la petite enfance. Les impératifs du marché de l'immobilier nous obligent alors à donner des réponses immédiates aux régies disposant de ces locaux.

Les mêmes difficultés sont rencontrées lors de la libération imprévue de locaux qui seraient parfaitement adaptés à des crèches dans des bâtiments de la Ville de Genève, car les moyens manquent pour les transformer rapidement.

Sans un crédit d'investissement spécifiquement affecté à la transformation d'espaces en structures pour la petite enfance et qui permettrait de saisir des opportunités publiques ou privées intéressantes, nous risquons de retarder des projets d'extension dans ce secteur.

Pour exemple, certains projets, lancés au cours des exercices 2001 et 2002, en lien avec des bâtiments privés et qui représentent à court terme la création de plus de 100 nouvelles places (plus de 150 enfants) sont en suspens. Il s'agit notamment des projets suivants:

- La location, la transformation et l'aménagement d'une arcade sise à la rue de la Servette 34, qui pourrait accueillir environ 40 places (60 enfants) par l'extension de la crèche actuelle de la Grotte bleue (quartier des Grottes).
- La location, la transformation et l'aménagement d'une surface sise au chemin du Petit-Saconnex 28, qui pourrait accueillir environ 55 places (80 enfants) par l'extension de la crèche actuelle des Gais Minois (quartier du Petit-Saconnex).
- La location, la transformation et l'aménagement d'une surface dans une nouvelle construction, sise à la rue du Simplon 14, dans le quartier des Eaux-Vives, afin d'installer le jardin d'enfants Barque en Ciel dans des locaux adéquats. Ce déménagement permettrait d'atteindre une capacité totale de 30 places (45 enfants).
- L'extension de plusieurs institutions (voir tableau annexé).

Les projets mentionnés ci-dessus et de nombreux autres en préparation ne pourraient se concrétiser sans le dépôt d'un crédit d'investissement couvrant les dépenses d'aménagement de surfaces pour 300 places équipées (accueil d'environ 450 enfants).

Il est bien précisé qu'une évaluation et un bilan des dépenses engagées pour l'installation de nouvelles institutions de la petite enfance seront présentés annuellement au Conseil municipal.

Ce crédit d'investissement validerait efficacement la politique de la petite enfance du Conseil administratif et répondrait ainsi aux besoins urgents des familles. Le secteur de la petite enfance doit continuer à être, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, au service des enfants et de leurs parents.

Pour le reste, il est bien évident que les projets qui peuvent être planifiés à l'avance et ne demandent pas de réaction immédiate continueront à faire l'objet de crédits extraordinaires spécifiques.

Coûts et financement

La création de places d'accueil dans le secteur de la petite enfance nécessite:

- un budget d'exploitation (voté pour 2002, en attente pour 2003). Pour rappel, en Ville de Genève, le coût moyen d'exploitation pour une place est de 22 000 francs net par année. Ces charges sont inscrites au budget d'exploitation;
- un crédit d'investissement pour l'étude et la réalisation de travaux d'aménagement et de transformation intérieurs sans modification structurelle du bâtiment, ainsi que pour l'achat d'équipement mobilier et matériel.

Le coût d'investissement, qu'il s'agisse de création ou de rénovation, varie considérablement selon la nature des travaux entrepris (cuisine, sanitaire, escaliers ...), le type de structure et la localisation du site. L'estimation retenue se base sur les dernières réalisations (3 chantiers) menées dans le secteur de la petite enfance:

- coût moyen de création d'une nouvelle place (investissement y compris coûts d'étude): 28 000 francs.

La création de nouvelles places d'accueil concerne évidemment différentes réalisations; le nombre de ces réalisations et la nature des transformations influent sur ce coût moyen qui peut masquer de fortes disparités.

Ainsi, nous demandons un crédit extraordinaire de 8 400 000 francs permettant la concrétisation de plusieurs projets, menant à la création à terme de 300 places d'accueil dans le secteur de la petite enfance, c'est-à-dire répondant aux besoins de 450 enfants supplémentaires.

Du fait de la spécificité du crédit, il est évident que les services compétents de la Ville s'engagent à présenter un rapport annuel détaillé sur l'utilisation des montants.

Enfin, il est à relever qu'il n'a pas été tenu compte dans cette demande d'autres sources potentielles de financement, étant donné leur caractère encore aléatoire.

Il s'agit tout d'abord de subventions qui pourraient être octroyées par la Confédération. La loi sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, qui devrait entrer en vigueur au début de l'année prochaine, prévoit en effet la répartition d'un montant de 200 millions de francs sur quatre ans pour des projets sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, le Fonds d'équipement communal, doté de 23 millions de francs au projet de budget de l'Etat 2003, pourrait être affecté en partie, selon l'issue des négociations en cours, à la création d'institutions de la petite enfance dans les communes.

Ces sources de financement demeurent néanmoins encore incertaines à ce jour.

Charge financière

La charge financière annuelle sur 8 400 000 francs comprend un intérêt au taux de 4% et un amortissement au moyen de 10 annuités et s'élève à 1 035 644 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 8 400 000 francs destiné à des travaux de rénovation et transformation de locaux pour la création de place d'accueil pour la petite enfance.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorti au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2013.

1. Liste des projets qui dépendent du crédit extraordinaire demandé

Cette liste récapitule les projets connus à ce jour. A ceux-ci peuvent bien évidemment venir se rajouter d'autres opportunités aujourd'hui inconnues.

<i>Projets</i>	<i>Bâtiment</i>	<i>Nb places suppl.</i>	<i>Nb enfants suppl.</i>
Extension St-Gervais	Ville	15	23
Extension crèche du Lac	Etat	35	52
EMS Villereuse,			
Paroisse St-Joseph	Locatif	35	52
Déménagement Flotille	Locatif	Pas de place supplémentaire	Pas de place supplémentaire
Extension Gais-Minois	Locatif	50	75
Extension Grotte-Bleue	Locatif	40	60
Simplon (déménagement Barque en Ciel)	Locatif	10	15
Autres opportunités dans bâtiments privés	Locatif	115	173
Total		300	450

2. Evolution du nombre de places dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève* (1991-2002)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Nb places	1 300	1 360	1 500	1 562	1 611	1 699
Nb enfants**	1 950	2 040	2 250	2 343	2 416	2 548
Places suppl.		60	140	62	49	88
Enfants suppl.**		90	210	93	74	132
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nb places	1 734	1 815	1 872	1 991	2 051	2 098
Nb enfants**	2 601	2 723	2 808	2 987	3 077	3 147
Places suppl.	35	81	57	119	60	47
Enfants suppl.**	53	122	86	179	90	71

* Ces chiffres sont issus des données publiées par l'Observatoire de la petite enfance et des rapports de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes (années 1991 à 2000).

** Enfants au bénéfice d'un abonnement de fréquentation à temps partiel (coefficient de 1.5). Le coefficient, qui multiplie la valeur d'une place pour obtenir le nombre d'enfants accueillis, s'obtient en divisant le nombre d'enfants usagers des crèches et jardins d'enfants confondus, par le nombre de places disponibles des 2 types de garde sur une année.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il s'agit d'un nouveau crédit d'investissement – vous en avez déjà eu de semblables depuis trois ans, puisque mon prédécesseur, Michel Rossetti, en proposait régulièrement aussi au Conseil municipal – pour la création de 300 nouvelles places de crèche. Je vous rappelle que, lorsqu'une place est créée dans une crèche, elle correspond à un accueil pour 1,5 à 3 enfants, puisqu'il y existe des systèmes de rotation.

Je vous rappelle que le coût d'une place dans les investissements se situe aux environs de 28 000 à 29 000 francs et que, au niveau du fonctionnement, les 150 places que vous avez votées pour le budget 2003 – et je vous en remercie – coûtent beaucoup moins cher depuis quelques mois ou années. Une place coûte maintenant entre 20 000 et 21 000 francs pour le fonctionnement, alors que, dans un passé récent, elle coûtait 24 000 francs. En rationalisant, nous avons réussi à diminuer le coût de la place pour l'investissement aussi bien que pour le fonctionnement. Il est bien évident que, lorsqu'une place est créée au niveau de l'investissement, elle l'est pour un temps continu.

Dans la proposition PR-249 – que vous aviez reçue cet automne déjà, mais qui n'est malheureusement traitée que ce soir, puisqu'il y a engorgement au niveau de l'ordre du jour – est mentionnée une étude zurichoise très intéressante. Je sais que la presse – *Le Temps*, si ma mémoire est bonne – va faire un article sur ce sujet. Cette étude zurichoise montre que, lorsque 1 franc est investi dans le domaine de la petite enfance, il rapporte entre 3 et 4 francs à la collectivité. Je donnerai sur ce point des explications supplémentaires ultérieurement, ne voulant pas m'étendre sur les détails de cette enquête. Je crois que maintenant tout le monde est d'accord sur cette question dans ce pays, aussi bien au niveau des communes que du Canton ou de la Confédération.

Vous avez vu – cela fera plaisir à M. Losio parce que cela répond en partie à une question qu'il m'avait posée le 7 décembre 2002, lors des séances d'examen et de vote du budget – que l'Association des communes genevoises a décidé de consacrer 5 millions de francs au secteur de la petite enfance dans le budget 2003 pour la création de nouvelles places de crèches pour l'ensemble du canton. Cela va dans le sens de la politique que nous souhaitons, soit une prise de responsabilité des communes dans le domaine de la petite enfance.

Vous avez entre les mains, Mesdames et Messieurs, en annexe à cette proposition, une liste de crèches qui vont être créées ou agrandies, avec, bien évidemment, le nombre de places que nous avons constituées depuis trois ans dans nos crèches, soit à peu près 450 places supplémentaires qui représentent à peu près 1000 enfants de plus. C'est un nombre considérable si vous le comparez avec celui de villes comme Lyon, Paris, Zurich, Berlin ou Londres. Vous verrez que nous avons, proportionnellement au nombre d'habitants en ville de Genève, créé beaucoup plus de places de crèche que ces villes-là. Je vous en remercie, car

cela s'est fait grâce à vous. Je veux vous lire rapidement, si vous le permettez, un document que nous avons élaboré hier pour vous, parce que nous avons des informations fraîches et parce que nous voulions les inscrire dans ce document. Il s'agit de tous les projets de crèches avec leur nombre de places et avec les dates d'ouverture prévues. Cela vous donne une indication intéressante pour que vous puissiez voter, je l'espère, le crédit de 8 400 000 francs demandé dans cette proposition.

Depuis le début de janvier de cette année 2003, 40 places supplémentaires ont été créées: 20 l'ont été à la crèche Clair'Lune depuis le 1^{er} janvier 2003 et 20 à la crèche Zone bleue. Vous voyez – pour répondre aux questions que certains membres du Parti libéral ont posées le 7 décembre 2002 – que nous retombons, comme je l'avais dit, sur nos pattes. En effet, nous estimons pouvoir créer en moyenne 150 places par an – et je dis bien «places»; je ne parle pas du nombre d'enfants accueillis, je le précise bien encore une fois. Nous en avons créé un plus grand nombre certaines années que d'autres, ces créations étant bien évidemment liées au marché immobilier. Grâce au crédit d'investissement demandé dans cette proposition, nous pouvons aller plus vite.

Nous allons créer 90 places à l'école Bertrand avec une ouverture prévue pour 2004. Le projet du Bout-du-Monde comportera 30 places – correspondant à l'accueil de 60 enfants – avec une ouverture prévue pour cette année, en septembre 2003. Au 99, rue de Lyon – notre collègue Christian Ferrazino nous l'a dit à la pause – les travaux ont commencé hier, avec la mise à disposition de 50 à 55 places et une ouverture prévue pour 2004. Le projet Châteaubriand, commencé en 1998, comprendra 75 places, soit une possibilité d'accueil de plus de 100 enfants, avec une ouverture prévue entre 2005 et 2006. L'ouverture des Gazouillis, avec 10 places, est prévue en 2004. Le projet des Ouches – que vous allez voter – commencé en 2000, offrira 75 places; son ouverture est prévue pour 2005. Le projet de la crèche du Lac, mis en œuvre en mai 2002, prévoit 35 places; cette crèche devrait s'ouvrir en 2004 ou 2005, selon les assurances données par M. Moutinot. Il y a le projet de crèche Colladon-Palais de Justice – qui pourrait être appelé «crèche Marie Vanek» – avec 50 places, dont l'ouverture est prévue en 2004. La future crèche de Saint-Jean, avec 48 places, devrait s'ouvrir en 2005.

La villa Frommel qui se trouve en face du stade de l'UGS va devenir une crèche. Elle aurait dû être le siège du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, mais elle va devenir une crèche, à la grande satisfaction des habitants du quartier, parce que, comme me l'ont encore rappelé dernièrement certains députés de droite, du centre et de gauche, des pétitions sont signées à cette fin depuis de nombreuses années. Les services de M. Moutinot travaillent très rapidement sur ce projet et son ouverture est prévue, avec 30 places, pour 2005.

Il y a l'arcade du Seujet, avec 10 places, dont l'ouverture est prévue en 2003. L'ouverture de l'arcade Dumas, mise en œuvre en septembre 2002, qui comprend 12 places, est prévue pour cette année. Nous avons le projet Saint-Joseph – EMS (établissement médico-social) Villereuse, avec 35 à 40 places, dont l'ouverture est prévue en janvier 2004, et celui de la Flotille, dont l'ouverture est prévue en 2004, mais dont le nombre de places n'est pas encore connu. J'ai eu une réponse hier encore – nous étions en discussion sur ce sujet depuis des mois – et le bail des locaux du 34, rue de la Servette, a été signé pour une crèche de 40 places et pour une ouverture rapide cette année encore. L'ouverture de la Nichée, avec 45 places, est projetée pour 2004, celle du Simplon, avec 10 places supplémentaires, est prévue pour 2004.

Il y a un projet avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) – j'ai encore un rendez-vous la semaine prochaine avec les représentants de sa direction – avec 50% de places pour les enfants des employés du CICR et 50% pour les enfants des habitants du quartier proche. Son budget de fonctionnement et son budget d'investissement sont partagés entre le CICR et la Ville de Genève, et l'ouverture est prévue pour janvier 2004.

Nous avons aussi un projet en partenariat avec la Télévision suisse romande. J'ai vu que les membres du Parti libéral étaient très soucieux de ce genre de projets, selon la *Tribune de Genève*, qui, je l'espère, a retranscrit correctement les dires de ce parti. Ce projet comporterait 60 places, avec une ouverture prévue pour le début de l'année 2005.

Nous aurons plus tard un troisième projet avec l'Université – nous en avons déjà deux – au Centre médical universitaire. Il s'agit d'un projet pour 2008 qui est actuellement en discussion avec le recteur de l'Université. Comme vous le savez, mais à long terme – vous avez voté, et je vous en remercie, l'achat de la parcelle du Foyer de Sécheron lors de la dernière séance du Conseil municipal – mon collègue M. Ferrazino et moi-même avons là aussi un projet de crèche, qui se réaliserait plus rapidement que prévu.

Vous voyez que non seulement nous avons tout fait pour que la fonction publique municipale et les employés des crèches aient des conditions de travail plus ou moins similaires – ce qui est à mon avis un droit légitime – mais que nous avons aussi tout fait pour qu'il y ait dans cette ville plus de places dans les crèches. Je pense qu'il s'agit d'une réussite dans le bilan de la législature de l'ensemble du Conseil administratif. Cette réussite a été relevée par la *Tribune de Genève*. Elle vous est due et je vous remercie de voter, pour une plus grande réussite encore, le crédit de 8 400 000 francs demandé par cette proposition. (*Applaudissements.*)

Préconsultation

M^{me} Nicole Bobilier (S). C'est avec beaucoup d'attention que j'ai lu la proposition PR-249 du Conseil administratif et je ne peux que me réjouir de son contenu. Les socialistes et le reste de l'Alternative partagent mon opinion, comme vous avez pu le constater à l'audition des applaudissements que vous avez recueillis, Monsieur Ferrazino.

La situation de la femme, tant sur le plan professionnel que sur le plan familial, a considérablement évolué ces dernières décennies; le reconnaître haut et fort, de même que l'écrire noir sur blanc, est un grand pas que nous félicitons notre Conseil administratif d'accomplir.

Quelques mots, à la page 1 de la proposition, ont particulièrement retenu notre attention. Il s'agissait de permettre aux parents, donc aux pères comme aux mères, de concilier vie professionnelle et familiale. Cela ne doit cependant pas faire oublier que des crèches de qualité favorisent grandement l'épanouissement de l'enfant qui y apprend à évoluer en société. Nous avons aussi été très attentifs au contenu de la page 2 de cette proposition, concernant les remarques de l'Observatoire de la petite enfance.

J'ai suivi les propos de M. Tornare avec beaucoup d'intérêt et, notamment, ses propos sur la crèche de la Flotille, puisque je fais partie de son comité. Lorsque je lis néanmoins, à la page 4 de la proposition, le texte suivant: «La location, la transformation et l'aménagement d'une surface dans une nouvelle construction, sise à la rue du Simplon 14, dans le quartier des Eaux-Vives, afin d'installer le jardin d'enfants Barque en Ciel dans des locaux...», etc., cela me fait sourire, dans la mesure où ce projet était à l'origine destiné à la Flotille. Le projet a énormément traîné et il est assez intéressant de savoir qu'évidemment, entre-temps, les enfants de la Flotille ont grandi, qu'ils sont passés à Barque en Ciel, que les parents bien évidemment ont suivi leurs enfants et qu'ils ont amené à Barque en Ciel le projet de la Flotille. De ce projet-là, Monsieur Tornare, vous ne nous en avez pas parlé. C'est la première des remarques. J'aimerais savoir où vous comptez installer cette Flotille.

Cette affaire prouve, Mesdames et Messieurs et chers collègues, que nous sommes ici aux limites de fonctionnement des comités de crèche et qu'il existe une nécessité d'étudier avec célérité une extension possible du service public. Monsieur le président, veuillez transmettre à M. Mino, président de la commission sociale et de la jeunesse, que je souhaite que cette proposition soit étudiée très rapidement. Nous aurons à cœur, bien entendu, que cette commission procède à ce propos à un certain nombre d'auditions, notamment par rapport aux crèches familiales. J'aimerais entendre M. Tornare sur ce sujet-là, lorsqu'il viendra nous donner un peu plus de détails sur cette proposition. J'aimerais aussi qu'il

nous parle d'une façon très précise de tout ce que comprend le mot «réseau», à l'exemple de celui de Saint-Jean qui paraît déjà fort avancé. Nous aimerions également savoir si les réseaux, au niveau des crèches, sont une volonté du magistrat et combien ils coûtent. Voilà un petit mouvement d'humeur passé, mais j'aimerais encore remercier notre magistrat pour cette proposition que l'Alternative soutiendra et qu'elle renverra à la commission sociale et de la jeunesse. Je me réjouis à titre personnel de voir enfin nommée et figurer la Flotille dans un document officiel.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Qu'est-ce donc que cette proposition demandant un crédit d'investissement de 8 400 000 francs? Ce n'est rien moins qu'un chèque en blanc que le Conseil administratif nous demande ce soir de lui signer, de façon à pouvoir faire face à des demandes urgentes ou pressantes, de façon à pouvoir réagir rapidement aux demandes de promoteurs immobiliers ou de façon à pouvoir créer de nouvelles places de crèche. Il s'agit là, bien entendu, de créer physiquement des places de crèche et non pas de créer, dirai-je, l'encadrement et le fonctionnement de ces places. Nous avons donc bien compris qu'il ne s'agissait pas du fonctionnement dans cette proposition.

Le groupe libéral se demande ce qui s'est passé durant ces quatre dernières années où nous avons vu le budget de fonctionnement des crèches augmenter de 10 millions de francs de 1999 à 2003 pour créer – je reprends les chiffres de la proposition PR-249; vous m'excuserez d'être aussi têtu, Monsieur Tornare, mais j'ai déjà mentionné les chiffres suivants le 7 décembre 2002 et j'y reviens – 283 places de crèche au lieu des 450 attendues et, si on considère le nombre d'enfants, 424 au lieu des 675 attendus, puisqu'on prévoyait environ 225 enfants par année.

Nous sommes donc un tout petit peu surpris de voir que nous avons dépensé finalement beaucoup d'argent pour un résultat qui se situe en deçà de nos espérances et des promesses qui nous avaient été faites. Cela concerne le bilan de ces quatre ans. M. Tornare nous a aussi cité toute une litanie de chiffres pour nous expliquer que nous allons encore augmenter ceux-ci cette année et retomber sur nos pattes au terme de la législature, soit avec 600 places de crèche. Si je fais un rapide calcul, 60 nouvelles places se sont créées en début d'année ou vont se créer, ce qui donne un nombre total de 343 places créées de 1999 à ce jour. Il nous en manque donc encore 250 à la fin de 2003 pour atteindre les 600 places promises et attendues qui ont été votées dans le cadre du budget de fonctionnement.

Un chèque en blanc nous est demandé ce soir pour créer de nouvelles places. A combien s'élèvera l'augmentation de la subvention? En effet, une fois que nous

aurons les murs, les jouets, les places et les lits pour accueillir ces enfants, il faudra, malheureusement ou heureusement, du personnel pour accueillir et encadrer ces derniers. Nous allons donc voir à nouveau le budget de fonctionnement augmenter de 3, 4 ou 5 millions de francs. Le montant des charges de fonctionnement n'est pas chiffré dans cette proposition. Nous savons quelles sont les difficultés de recrutement de personnel qualifié dans le secteur de la petite enfance et nous pouvons également avoir quelques inquiétudes quand il nous est dit que 300 nouvelles places vont être créées grâce à cette nouvelle proposition sans peut-être avoir l'encadrement nécessaire.

Nous sommes enfin un peu réticents par rapport au principe de cette proposition qui nous demande de voter un chèque en blanc au Conseil administratif. Nous préférierions que celui-ci intervienne auprès du Conseil municipal au moment où il a une opportunité. Nous sommes habitués, sous cette majorité de l'Alternative, à agir et à voter des objets dans l'urgence, voire sur le siège, à bousculer les ordres du jour, parce que l'un ou l'autre des conseillers administratifs vient nous expliquer qu'il existe telle ou telle opportunité d'acquisition d'un immeuble, au 15, rue de Candolle, ou à tel autre endroit, etc. Chaque fois, nous devons réagir dans l'urgence et voter des millions d'investissements.

Le groupe libéral, vous l'avez compris, refusera de donner ce chèque en blanc au Conseil administratif. Vous me permettrez de terminer en parodiant un peu ce principe: finalement, retrouvons-nous en début de législature, votons sur le siège un projet d'arrêté équivalent au plan financier quadriennal, puis retrouvons-nous à la coda, c'est-à-dire quatre ans plus tard, pour voir ce que le Conseil administratif aura fait de cet argent voté.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je trouve qu'il se passe quand même quelque chose de curieux ce soir. Nous avons beaucoup de propositions à traiter et nous devons discuter de l'entrée en matière et du renvoi en commission de la présente proposition. Or j'entends que les deux préopinants, que ce soit celui du Parti socialiste ou celui du Parti libéral, sont déjà entrés dans le débat de fond comme si nous allions procéder à un vote sur le siège. Je comprends parfaitement bien les propos du Parti libéral qui dit que la proposition PR-249 équivaut à accorder un chèque en blanc de 8 400 000 francs au Conseil administratif, mais il me semble que nous ne sommes pas en train de discuter ici de l'accord d'un chèque en blanc mais d'une entrée en matière et d'un renvoi en commission. C'est en commission que cette proposition va être discutée et c'est en commission que nous allons nous rendre compte s'il s'agit ou non d'un accord de chèque en blanc. Il est clair que, ce soir, le Parti des Verts aurait refusé la discussion immédiate et cela sans être pour autant en désaccord avec le fond de cette proposition.

Il s'agit finalement de la première proposition qui nous est faite depuis quatre ans où il est clairement dit qu'il y a une volonté d'augmenter le nombre de places dans les crèches. On l'a vu jusqu'à ce jour dans le budget de fonctionnement. Le nombre de places a pu être augmenté un petit peu en fonction des opportunités. Avec cette proposition, nous avons effectivement un programme de rénovation et de reconstruction pour l'extension d'un bon nombre des crèches. Je ne parle pas du fonctionnement qui est encore une autre question qui sera en partie résolue lors de l'étude en commission. De beaux documents nous sont présentés ici par M. Tornare. Il est très bien de nous les montrer, mais ils vont être officiellement présentés à la commission sociale et de la jeunesse, lorsque la présente proposition y sera renvoyée. C'est la raison pour laquelle j'arrête ici mes propos. Je dis simplement que le groupe des Verts est entièrement d'accord avec cette proposition et qu'il en votera le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse où toutes les explications seront données.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement les spécialistes de la commission sociale et de la jeunesse. Nous discutons du problème des crèches par rapport à la municipalisation du personnel. Nous avons eu de très longs débats sur cette affaire. M. Tornare nous a donné ce soir une information avec des chiffres à l'appui. Il aurait très bien pu faire photocopier le document où ils figurent et le donner à l'ensemble du Conseil municipal. Ainsi, nous aurions eu ici les réponses à toutes les questions qui se poseront en commission. Les membres de la commission vont auditionner un certain nombre de personnes, mais tous les éléments sont déjà à leur disposition ici.

Je suis aussi assez surpris par le vote de la proposition PR-248 qui précédait, proposition qui a passé comme une lettre à la poste. Le cheminement, la buvette dont il est question dans cet objet sont-ils vraiment conformes à ce qui a été discuté au sein du Conseil municipal? Aucune réponse n'a été donnée à ce sujet, mais la proposition PR-248 a été acceptée. Vous avez également accepté, le 15 janvier, la proposition PR-210 de 47 millions de francs dont le rapport a été mis à l'ordre du jour de la semaine passée. J'ai été le seul à parler de la loi sur l'administration des communes. Personne n'a relevé ce point. Le Conseil administratif ne l'a pas fait non plus. Ce soir, on se rend compte à la lecture des informations qui figurent à la page 2 de la proposition PR-249 que M. Tornare s'est donné de la peine. Je peux témoigner que nous n'avons pas souvent de telles informations à notre disposition. Lorsque vous considérez la situation des personnes qui s'inscrivent pour mettre leurs enfants dans des crèches – je connais, par le biais du travail de mon épouse, les situations résultant de divorces et de séparations – vous pouvez constater que beaucoup de gens ne disposent ni de crèches ni d'autres solutions. S'ils n'ont pas de voisins pour garder leurs enfants, ils se retrouvent dans des situations très graves.

Je me dis qu'en ayant déjà à disposition les informations données par M. Tornare – et je me réjouis parce qu'une majorité se prononcera pour le renvoi en commission – ce sera exactement le débat que nous avons en ce moment qui fera l'objet du rapport de cette commission, mais que celui-ci sera rédigé dans trois ou quatre semaines seulement. La proposition PR-249 sera traitée au Conseil municipal, au vu du retard de notre ordre du jour, au début de la prochaine législature. Je ne vois pas la raison d'un renvoi en commission, si M. le conseiller administratif nous dit qu'il tiendra la commission sociale et de la jeunesse informée chaque fois qu'il y aura une modification, un élément nouveau, qu'une construction ou un aménagement sera avancé, etc.

Je croyais que la politique signifiait l'efficacité, mais je crois qu'elle est en fait pire que ce qui se passe dans une église lors d'un enterrement, avec l'orgue, etc. Du point de vue de la responsabilité à prendre, j'avais compris que M. Tornare était favorable à un «chèque en blanc», comme le dirait M. Oberholzer. La même débat va se tenir dans cette enceinte au moment où nous traitons du rapport de commission, Mesdames et Messieurs. Un chèque en blanc sera accordé en cas de majorité. Ne voulons-nous pas gagner du temps? Ne croyez-vous pas que les mamans qui ont besoin d'une crèche, qui sont seules, etc., ne seraient pas contentes que nous nous montrions un peu efficaces? Nous ne sommes cependant jamais efficaces avant les élections.

M. Alain Fischer (R). Je crois que le groupe radical va se rallier à la proposition du groupe des Verts de renvoyer en commission le présent objet. Tout a été dit sur cette proposition PR-249. Il est vrai que, lors de notre séance de caucus, quelques craintes s'étaient élevées sur le coût du personnel ainsi que sur les autres coûts qui allaient venir par la suite. Ce sont des craintes que nous avons aussi. Mais il est vrai aussi que tout a été dit. Je pense que le groupe radical renverra très volontiers cette proposition à la commission sociale et de la jeunesse tout en restant vigilant sur le coût et tout en espérant que M. Tornare puisse encore se charger de cette proposition qui sera peut-être encore traitée par le Conseil municipal lors de cette législature.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je puis vous assurer ici que le groupe libéral est attaché à trouver des solutions pour répondre aux demandes de la population en matière de petite enfance. Nous ne sommes toutefois pas forcément – pour ne pas dire pas du tout – convaincus que la bonne réponse passe forcément par la municipalisation des crèches et par l'extension des services publics et que la seule réponse possible soit celle que vous proposez, cela étant dit sur le principe. J'aimerais maintenant que vous précisie, Monsieur le président, parce que j'ai

bien compris l'intervention du représentant des Verts qui a demandé le renvoi de la présente proposition en commission, mais, comme nous refusons l'entrée en matière, à quel moment nous devrions exprimer ce refus. Cela ne peut certes pas se faire dans le cadre de la commission parce que ce serait trop tard.

C'est donc bien lors de la prise en considération d'une proposition qu'un groupe, qui entend exprimer qu'il ne souhaite pas que les débats continuent à ce sujet, peut exprimer sa position et donner quelques arguments expliquant les raisons pour lesquelles il est contre cette proposition. C'est la raison pour laquelle nous avons simplement voulu exprimer notre position, et non pas ouvrir ici un débat de commission.

Nous ne manquerons pas d'amener nos arguments à la commission sociale et de la jeunesse et d'y développer notre sentiment au sujet du crédit d'investissement présenté dans cette proposition, parce qu'il nous paraît effectivement séduisant qu'une municipalité se soucie enfin de l'investissement en termes d'aménagements pour les crèches. Nous le trouvons cependant un peu tardif et ce qui nous dérange est cette enveloppe de 8 400 000 francs dont on ne sait pas exactement à quoi, à qui et comment elle va être affectée.

M^{me} Virgine Keller Lopez (S). Le groupe libéral est très étonnant, car il commence d'abord par regretter que nous n'ayons pas créé assez de places de crèche durant cette législature, pour ensuite regretter que, lorsque celles-ci le sont, cela ait un coût au niveau du budget – c'est vraiment nouveau et intéressant – pour finir par refuser l'entrée en matière sur cette proposition, qui est fondamentale et qui, si elle arrive tard, montre bien qu'il est complexe d'ouvrir de nouvelles places de crèche à Genève. Il a fallu effectuer pour cela tout un travail pour trouver des lieux et pour en agrandir d'autres. Tout cela a pris du temps et nous pouvons nous féliciter aujourd'hui qu'autant de places nous soient annoncées d'ici la fin de la législature et durant ces prochaines années. Nous, groupe socialiste, regrettons que nous ne puissions pas aller plus vite, car nous aurions été prêts à entrer en matière rapidement, ce soir même, sur cette proposition. Nous la renverrons évidemment à la commission sociale et de la jeunesse et nous veillerons à ce qu'elle soit traitée le plus rapidement possible malgré la politique libérale anti-crèches.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ce n'est pas la première fois qu'ici, depuis trois ans, et aussi lors du mandat de M. Rossetti – du temps du règne de M. Segond il n'existait que trois crèches, tandis qu'il y en a cinquante maintenant... (*MM. Juon et Fazio discutent.*) Monsieur Juon, Monsieur Fazio,

cela concerne vos enfants (*rires*)... Je disais donc que ce n'est pas la première fois que vous votez et que, Monsieur Oberholzer, je vous demande de voter des crédits d'investissements. Ces crédits étaient peut-être moins importants, mais, comme l'a dit très justement un conseiller municipal, le maximum a été fait pour agrandir les crèches existantes. Le maximum a été fait avec des lieux qui soit avaient été proposés par mon prédécesseur, mais qui n'avaient pas encore été aménagés, soit étaient des lieux que j'avais trouvés en urgence.

Nous sommes arrivés maintenant au bout de cette expérience-là, aussi, en tant que conseiller administratif et en tant que Conseil administratif, avons-nous besoin de l'enveloppe demandée dans la présente proposition pour aller plus loin. Une crèche, Monsieur Oberholzer, est longue à construire. Sa construction est plus rapide que celle visant à aménager un restaurant de parc, je veux bien, mais, ainsi que vous le savez, il y a un certain nombre de places que nous avons commencé à construire dans des crèches ainsi que dans certains lieux il y a deux ans déjà et qui vont être mises sur le marché dans quelques semaines. Preuve en est la mise sur le marché depuis le 1^{er} janvier 2003 des 40 places auxquelles j'ai déjà fait allusion et dont la construction n'a pas commencé le 25 décembre 2002, comme vous l'imaginez bien.

Je l'avais déjà dit à la commission sociale et de la jeunesse, Monsieur Oberholzer, mais je le répète. Je l'avais dit aussi devant vous quand vous présidiez la commission consultative de la petite enfance. Peut-être n'aviez-vous pas écouté mes propos, mais cela n'est pas grave. Comme nous n'arrivons pas à construire 150 places dans les crèches par année, nous rendons de l'argent à notre collègue Pierre Muller qui pourra témoigner que ce n'est pas 10 millions de francs que nous avons dépensé en trois ans. Nous avons pu construire certaines années beaucoup de places tandis que, d'autres années, parce que nous manquions de locaux, nous avons construit moins de places. Nous avons donc rendu de l'argent à M. Muller. Le marché s'est un petit peu détendu depuis quelques mois, ce qui fait qu'on trouve plus de locaux.

Contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur Oberholzer, cet argent n'a pas été destiné à payer du personnel. Chaque année, depuis trois ans environ, j'ai essayé de faire en sorte, avec l'accord du Conseil administratif et du Conseil municipal, de calquer les droits du personnel des institutions de la petite enfance sur les droits du personnel de la fonction publique municipale. Cela a coûté sur trois ans à peu près 2 à 3 millions de francs et pas plus. Je ne parle pas des mécanismes salariaux habituels qui auraient existé, avec des avantages supplémentaires ou non. Que vous soyez opposés à la municipalisation de ces institutions, Mesdames et Messieurs les libéraux, est votre droit le plus strict et je le respecte.

J'ai lu en revanche dans la presse depuis quelques jours que, lorsque vous présentez votre programme pour les élections, comme l'a rappelé une conseillère

municipale, vous êtes beaucoup plus attentifs à l'augmentation des places de crèche. Vous n'en faites pas la preuve ce soir et je crois que, pour les lecteurs des journaux, demain, cela va être très édifiant. Vous ne me donnez pas les moyens, à moi, en tant que conseiller administratif, ainsi qu'au Conseil administratif, de construire des places supplémentaires pour répondre à la demande.

En ce qui concerne les coûts exponentiels que craint M. Oberholzer, vous devez reconnaître une chose. S'il y a un mérite que j'aimerais que vous me reconnaissiez, alors que vous pouvez critiquer le reste parce que cela fait partie de la politique, c'est d'être intervenu, avec d'autres personnes, telles que M^{me} de Tassigny, à de nombreuses reprises auprès de la Confédération pour que les femmes des Partis radical, démocrate-chrétien, socialiste et du Parti des Verts déposent une demande de crédit concernant l'ouverture de crèches pour l'ensemble du pays. Cela a été fait grâce à M^{me} Ruth Dreifuss. Ce sont 200 millions de francs qui ont été votés pour ce faire. (*Remarque de M. Alain Fischer.*) Soyons respectueux, s'il vous plaît! Nous allons avoir des retombées positives de cet argent à partir de cette année.

Nous sommes aussi intervenus, mes collègues et moi-même, auprès de l'Association des communes genevoises (ACG) pour que le Fonds d'équipement intercommunal privilégie les crèches. Je vous l'ai dit il y a un instant. Vous avez pu lire dans la *Tribune de Genève* et dans *Le Temps* d'hier que 5 millions de francs vont être dégagés par l'ACG pour la construction de nouvelles crèches. La Délégation à la petite enfance et le Conseil administratif sont intervenus – ils ont fait du lobbying – auprès des députés de tous les partis pour qu'un projet de loi soit déposé au Grand Conseil. Il sera voté cette année. Il y a même un projet de loi socialiste, parallèlement au projet de loi que M^{mes} Martine Brunschwig Graf, Micheline Calmy-Rey et Micheline Spoerri ont préparé avec l'Association des communes genevoises, qui sera voté prochainement par le Grand Conseil et qui va dans le bon sens, dans le sens de ce qui se fait dans le canton de Neuchâtel et, encore mieux, en Valais. Nous allons donc avoir des fonds pour l'investissement et pour le fonctionnement des crèches, ce qui va diminuer l'ardoise pour la Ville de Genève, Monsieur Oberholzer. C'est une politique que nous avons menée énergiquement en coulisse.

Je dirai aussi, pour terminer, que le Conseil administratif est intervenu pour privilégier les communiens de la Ville de Genève. Il n'est pas normal que des communes riches de la rive droite ou de la rive gauche mettent leurs enfants dans des crèches de la Ville de Genève sans payer quoi que ce soit. Nous avons demandé aux directrices, grâce au guichet unique que nous avons créé dans l'Arcade municipale, de donner la priorité aux enfants des communiens de la Ville de Genève, puis aux enfants de ceux et de celles qui paient leurs impôts en Ville de Genève. S'il existe ensuite encore de la place pour les autres, on verra. Nous

pouvons récupérer 4 à 5 millions de francs grâce à cette politique. C'est une politique audacieuse et je me réjouis de l'avoir menée.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté à la majorité (opposition des libéraux).

5. Motion de MM. Damien Sidler, Gérard Deshusses, Bruno Martinelli, Guy Dossan, Pierre Reichenbach, Didier Bonny et M^{me} Liliane Johner: «Pour une glace plus transparente aux Vernets» (M-322)¹.

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir au Conseil municipal le calcul financier général des frais de fonctionnement de la patinoire en faisant ressortir la part qui incombe à la pratique du hockey en ligue nationale;
- de soumettre à la commission des sports et de la sécurité les modalités de la future convention avec le Genève-Servette Hockey Club (Anschutz Group) avant signature.

M. Damien Sidler (Ve). Je reprends cette motion qui date de l'époque où le Conseil municipal avait eu des discussions sur le Genève-Servette Hockey Club et sur le groupe Anschutz. Elle a été signée par tous les groupes politiques ou tout au moins par une personne par groupe et elle demande que le Conseil municipal dispose d'un calcul qui lui permette d'extraire de la comptabilité de la patinoire la part qui incombe à la pratique du hockey en ligue nationale. Il s'agit de pouvoir vraiment savoir quel est le nombre d'heures d'utilisation de la patinoire dévolues à cette pratique qui ne sont pas mises à la disposition du public, d'avoir une idée de ce que cela représente, notamment pour pouvoir se prononcer lors de la signature de la convention qui devrait avoir bientôt lieu, a eu lieu ou est en train d'avoir lieu avec le groupe Anschutz et d'être à même de fixer les modalités et de les faire éventuellement évaluer par la suite. Nous attendons donc des informations de votre part, Monsieur Hediger. Je pense que la période est vraiment adéquate pour parler de cela et que vous allez nous répondre.

¹ Annoncée, 691.

Préconsultation

M. André Hediger, maire. Comme je vous l'ai dit, je vous fournirai les informations nécessaires au moment où nous préparerons la nouvelle convention avec le Genève-Servette Hockey Club, à la fin de la saison; en effet, la convention qui a cours actuellement a été signée pour trois ans. Ce club a passé deux ans en ligue B, puis une année dans le cadre de la ligue A. Je vous parlerai notamment de la redevance sur la location, puisque le groupe Anschutz a payé à la Ville de Genève durant ces trois ans un prix modéré, qui devait favoriser la montée du club en ligue A. (*Brouhaha.*)

Le président. Excusez-moi, Monsieur le maire, mais on ne s'entend plus. Monsieur Renevey, s'il vous plaît.

M. André Hediger, maire. Les prix seront évidemment totalement différents avec la nouvelle convention. La négociation de la nouvelle convention aura donc lieu à la fin de la saison, qu'il s'agisse des heures d'utilisation de la glace pour les entraînements ou des mouvements junior. Je rappelle que le mouvement junior est indépendant de la société anonyme du Genève-Servette Hockey Club et que le mouvement n'entre ni dans le cadre de ce club ni de la ligue A. Les questions de redevances et de buvettes seront codifiées dans une convention; toutefois, il est difficile, Monsieur Sidler, de faire aujourd'hui le calcul demandé par la première invite de la motion.

Avec le Service des sports, nous avons déjà commencé à effectuer ce calcul par rapport à la saison qui est en cours; toutefois, je ne suis pas en mesure de vous donner le chiffre final avant les *play-off* qui représentent certain nombre de matches. Lorsque la saison sera finie, à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, nous pourrons calculer le coût des prestations offertes par la Ville de Genève au Genève-Servette Hockey Club. Voilà ce que je peux vous dire en l'état aujourd'hui.

Mon principal problème actuel est plutôt celui de la rénovation de la patinoire où je collabore avec les services de M. Ferrazino. Suite au crédit que vous avez voté au moment du recours déposé par la Société d'art public, nous sommes actuellement en négociation avec cette société afin d'examiner toutes ces questions.

M. Gérard Deshusses (S). Je crois que M. Hediger devrait nous donner des informations extrêmement claires concernant la patinoire des Vernets et les liens qui relie la Ville au Genève-Servette Hockey Club. Non pas que j'aie quelque

chose contre ce club, bien au contraire, mais parce que je me souviens d'avoir été le rapporteur de la proposition PR-213 concernant les travaux qui ont été votés le 25 juin 2002 et parce que je me souviens que certains points avaient alors été abordés qui restent finalement quelque peu dans l'ombre. Nous avons tout d'abord voté des travaux immédiats, souvenez-vous, Monsieur Hediger, et c'est M. Torriani lui-même, alors que nous avons soulevé ce point à la commission des travaux, qui a demandé qu'ils soient reportés. Il serait nécessaire, Monsieur le conseiller administratif, que vous nous disiez où nous en sommes maintenant dans le planning des travaux. A ma connaissance et selon ce qui figure dans le rapport PR-213 A dont je suis l'auteur, nous devrions maintenant être à bout touchant. Je sais cependant que cela n'est pas le cas. C'est la première chose.

Deuxièmement en ce qui concerne la convention qui lie la Ville de Genève au club lui-même, je crois me souvenir, Monsieur le conseiller administratif, mais je me trompe peut-être parce que j'ai une mémoire qui est un peu en forme de passoire, que celle-ci devait être renouvelée dans le courant du mois de mars et non pas à la fin de la saison de hockey. Je crois que c'est important. Lorsque nous avons voté en urgence les travaux que j'ai mentionnés, parce que nous tenions à ce que le Genève-Servette Hockey Club puisse jouer dans les meilleures conditions – et nous sommes fiers de voir les résultats qu'il réalise maintenant – et parce que nous tenions aussi à ce club comme nous y tenons maintenant, nous avons également demandé à savoir exactement ce qui figurerait dans la prochaine convention. Nous n'étions pas exactement satisfaits des termes qui nous unissaient alors et qui nous unissent encore au Genève-Servette Hockey Club, à mon avis, jusque dans le courant du mois de mars.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Avant de passer à nouveau la parole à mon collègue André Hediger, je vous dirai deux mots sur les travaux. Je vous confirme ce que M. le maire vous a dit, Monsieur Deshusses, à savoir que, suite au recours interjeté par la Société d'art public et afin de tenter de trouver une solution d'entente avec celle-ci, nous nous sommes réunis, les services de mon collègue André Hediger, les miens et cette société afin d'examiner ce qu'il en était. Les reproches qui étaient en gros formulés par la Société d'art public à la Ville de Genève étaient essentiellement que nous ne tenions pas assez compte du fait que le bâtiment de la patinoire, d'une construction relativement récente peut-être, offrait néanmoins une qualité qui mériterait son classement. Cette qualité était assez grande pour que la Société d'art public ait déposé parallèlement à son recours une demande de classement à l'Etat, ou qu'elle ait en tout cas laissé entendre qu'elle entendait obtenir un classement.

Toujours très schématiquement et dans le peu de temps que nous avions à disposition, nous avons répondu en substance à la Société d'art public que nous

étions également d'avis qu'un bâtiment de cette qualité était effectivement digne d'intérêt relativement aux constructions du XX^e siècle. Nous n'avons pas forcément pour habitude de solliciter le classement des bâtiments qui appartiennent à la Ville de Genève, parce que le classement est en général une mesure de protection qui est sollicitée pour des bâtiments qui sont la propriété de tiers. Pour que soit reconnue la qualité du bâtiment de la patinoire, nous serions néanmoins prêts à répondre favorablement à sa mise à l'inventaire. Vous savez également, puisque la loi a été modifiée dans ce sens il y a deux ans par le Grand Conseil, qu'une mise à l'inventaire, quant à ses conséquences sur le bâtiment, est à peu près identique à une mesure de classement et qu'elle vous garantit sa protection.

Mon collègue André Hediger et moi-même, ainsi que nos services respectifs, avons donc reçu la Société d'art public. Nous avons eu avec ses représentants une discussion à bâtons rompus, très franche et directe, au cours de laquelle nous avons quand même dit que nous étions pressés par des échéances. Il est bien entendu, vous avez raison de le souligner, Monsieur Deshusses, que ces échéances ne sont plus celles que nous avons souhaité qu'elles soient lorsque nous avons débattu du rapport sur la proposition PR-213 dans cette enceinte. Nous avons simplement demandé à la Société d'art public que, ensemble, nous nous mettions d'accord sur un cahier des charges global et dans les grandes lignes. Cela va nous permettre de savoir sur quel terrain nous devrions nous mettre d'accord et où nous aurions à faire des concessions, afin de voir si un accord global peut intervenir et si des délais peuvent être respectés en fonction des différents usagers. Cela concerne le championnat de ligue A dont nous parlons, mais il y a aussi, comme vous le savez, d'autres usagers de cette patinoire.

Ainsi que nous en parlions ce matin, mon collègue André Hediger et moi-même, une réunion doit avoir lieu avec la Société d'art public le 4 février 2003, afin que nous puissions nous déterminer sur ce cahier des charges. Sur la base d'informations qui m'ont été données notamment par le directeur de la division de l'aménagement et des constructions, M. Ruffieux, et par les collaborateurs qui travaillent sur ce dossier pour mon département, je suis personnellement relativement optimiste. Je pense que nous devrions parvenir à une entente avec la Société d'art public et, par conséquent, permettre une transformation des locaux qui prenne en compte un certain nombre des désirs articulés par cette association.

Le tout a bien évidemment retardé de quelques mois les travaux, mais il est inutile de vous dire que, si nous n'avions pas pris la décision de nous mettre autour d'une table pour tenter de trouver un accord et si cet arrangement ne pouvait intervenir, la conséquence en serait plutôt un retard d'une ou de deux années que de quelques mois. C'est la raison pour laquelle autant André Hediger que moi-même espérons, à la suite de ces différentes discussions, pouvoir venir

devant le Conseil municipal avec de bonnes nouvelles dans le courant du mois de février ou, au plus tard, dans le courant du mois de mars. Je pense que M. Hediger pourra maintenant répondre aux autres questions que vous avez posées.

M. Damien Sidler (Ve). Avant que vous interveniez, Monsieur Hediger, j'ai seulement une autre question à poser. Vous dites que vous pourrez répondre à la première invite de la motion M-322 à la fin du championnat de ligue A et que, en réponse à la deuxième invite, la nouvelle convention sera aussi signée à la fin de ce championnat. Aurons-nous le calcul demandé au moment de la signature de la convention ou l'aurons-nous juste après cette dernière? Serez-vous en mesure de nous fournir ce calcul pour l'étude de la convention ou n'en sommes-nous pas assurés? Pourrez-vous aussi venir à la commission des sports et de la sécurité pour donner des explications sur la nouvelle convention?

M. André Hediger, maire. Il est bien entendu, Mesdames et Messieurs, que je vous fournirai les chiffres requis avant la signature de la nouvelle convention. Pour l'instant, nous devons nous préparer pour les *play-off*. Je ne peux pas finaliser le calcul parce que des heures d'entraînement supplémentaires seront octroyées au Genève-Servette Hockey Club par rapport au plan d'utilisation de la glace. En effet, ces *play-off* représentent pour les joueurs quelque chose de très important.

Monsieur Deshusses, permettez-moi de rappeler que je n'ai jamais dit que la convention en cours arrivait à échéance à la fin du mois de mars. J'ai dit que nous devons terminer la saison. C'est ce que nous avons décidé avec M. Torriani. Aussitôt la saison finie, nous nous assiérons autour d'une table afin de préparer la convention pour la prochaine saison. Comme je l'ai dit précédemment, préparer cette convention implique notamment de fixer la redevance à verser à la Ville de Genève et de calculer les recettes des buvettes. Toute une série d'éléments doivent être rediscutés, puisque les données sont maintenant tout autres, le club n'étant plus en ligue B mais en ligue A. La discussion sur la prochaine convention aura donc lieu après les *play-off*. J'ai récemment vu M. Torriani à ce sujet.

M. Ferrazino vous a fourni tous les renseignements sur les travaux. Le 4 février aura lieu la rencontre entre les services de M. Ferrazino et les miens, afin de discuter des dernières modifications à apporter à l'accord passé avec la Société d'art public. Si un certain nombre de points restent à discuter, nous sommes sur une voie très positive quant à la rénovation de cette patinoire. Si le Conseil municipal le souhaite, la commission des sports et de la sécurité sera tenue au courant de ce qui a été convenu avec cette association; elle sera tout d'abord informée des chiffres de la saison, à savoir ce qu'a coûté à la Ville de Genève le Genève-Servette Hockey Club, et ensuite quant au nouveau projet de convention. Je viendrai

commenter ce projet après la discussion prévue avec le Genève-Servette Hockey Club. Je vous tiendrai également au courant des travaux qui seront entrepris suite à l'accord avec la Société d'art public.

M. Gérard Deshusses (S). Je dois dire que je ne comprends pas très bien comment fonctionne le calendrier pour les discussions concernant les conventions, dans la mesure où, quand nous avons discuté ici au mois d'avril de celle de l'année dernière, la convention pour 2002-2003, soit pour la saison en cours, était déjà signée. Nous ne pouvions plus revenir sur ses termes. Nous avons demandé à l'époque que le loyer de la patinoire se calcule au prorata des bénéfiques du Genève-Servette Hockey Club et vous nous aviez alors dit que cela n'était pas possible parce que la convention était déjà signée. Je veux bien que la prochaine convention pour l'année 2003-2004 soit signée au terme des *play-off*, mais je ne comprends pas exactement à quel moment la date de la discussion de la convention est décidée. Si celle-ci est fixée chaque fois à la fin des *play-off*, je fais quand même remarquer, Monsieur le conseiller administratif, que cela n'a pas été le cas pour la saison 2002-2003. Si, cependant, nous allons dorénavant fonctionner de cette manière, j'enregistre le fait, parce que je pense que le Genève-Servette Hockey Club aura encore une longue vie en ligue A et que, en conséquence, il est nécessaire que les choses soient mises au point et que le loyer que paie ce club soit fixé au prorata de ses bénéfiques. Cela me paraît tout à fait normal vis-à-vis d'une collectivité publique.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir au Conseil municipal le calcul financier général des frais de fonctionnement de la patinoire en faisant ressortir la part qui incombe à la pratique du hockey en ligue nationale;
- de soumettre à la commission des sports et de la sécurité les modalités de la future convention avec le Genève-Servette Hockey Club (Anschutz Group) avant signature.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 094 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 9 de la rue Théodore-Lissignol, parcelle N° 5740, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-255).

1. Préambule

Ce bâtiment fait partie d'un ensemble de logements sociaux sur arcades commerciales et ateliers, organisé en quadrilatère bordé par les rues Rousseau, Lissignol et Paul-Bouchet. De ce quadrilatère, formé de 6 bâtiments autour de ce square, seuls 2 bâtiments ont été entièrement rénovés, les immeubles 5 et 7, rue Lissignol.

Construit de 1896 à 1900, tous ces immeubles sont l'œuvre du bureau d'architectes des frères Louis et Gédéon Dériaz (1855-1927). Ce dernier, le plus talentueux des deux, fut actif à Genève au tournant du siècle. Il réalisa, notamment, en 1894 le kiosque des Bastions et le stand de tir de Saint-Georges, en 1899 l'Hôtel de l'Arquebuse sis à la rue du Stand, en 1915 le nouveau bâtiment de l'Usine de dégrossissage d'or (UGDO).

Les immeubles des rues Lissignol 1-9 et 8-14, Rousseau 12-16 et Paul-Bouchet 2 marquent une étape importante dans l'histoire sociale et urbaine de notre cité. En effet, leur construction, commanditée par la Ville, représente la première initiative d'envergure des pouvoirs publics en vue d'assainir un quartier insalubre en y édifiant des habitations ouvrières et artisanales à bon marché avec garantie de l'Etat. Cette opération, inspirée de l'idée socialiste des habitations à bon marché et lancée par Jules Siegfried quelques années auparavant à Paris, visait à maintenir dans ce quartier, qui était traditionnellement le sien, la population horlogère de Saint-Gervais.

Ces immeubles, à l'exception du 14, rue Rousseau, placé dans l'axe de la rue Grenus, se caractérisent par une architecture plutôt sobre, au décor limité à quelques éléments de modénature. Ils sont placés sur un socle de roche dans lequel s'ouvrent les portes d'entrée et les arcades du rez-de-chaussée. Les façades présentent toutes des gabarits semblables, soit quatre étages sur rez. Leur ordonnance est rythmée par les bandeaux, les corniches et les cordons en divisions horizontales, alors que les fenêtres et leurs encadrements déterminent les travées verticales. Les éléments saillants en pierre de taille se détachent sur les fonds de murs en maçonnerie crépie. Certaines de ces façades sont encore recouvertes d'un enduit jaune ocre caractéristique du XIX^e siècle.

Au-dessus des arcades, le premier étage se distingue, quant à lui, par un décor d'assises horizontales imprimées dans l'épaisseur d'un crépi fortement texturé,

motif relativement fréquent à cette époque. Un cordon en roche surmonte le socle et une corniche moulurée, actuellement très dégradée, en molasse sépare la surface en assises de celle en crépi lisse. Un bandeau couronne le sommet du dernier étage délimitant une frise sans décor sous l'avant-toit.

Les intérieurs et les murs postérieurs de toutes ces maisons sont d'une très grande simplicité. Plusieurs d'entre elles conservent encore leur toiture en ardoise.

La signification historique de tout cet ensemble, ses qualités urbanistiques et architecturales militent en faveur d'une restauration urgente.

2. Exposé des motifs

Ce bâtiment a fait l'objet, en mai 1993 par le RPIM (Recensement du patrimoine immobilier municipal), d'une évaluation de réhabilitation selon la méthode MER (méthode d'évaluation rapide). Dans ce rapport, auquel il est important de se référer, son état de détérioration y est décrit comme étant de type dit «lourd».

Son état général, sauf la couverture, nécessite donc une rénovation importante. Ses façades en particulier, mais également ses installations techniques, sont en mauvais état. Des éléments de la structure sont à consolider. Les menuiseries extérieures sont déficientes et souvent irréparables, les appareils sanitaires vétustes, il n'y a ni chauffage central ni ascenseur. Les appartements ne disposent pas de salles de bains et l'aménagement des cuisines est obsolète.

Pour garantir sa mise hors d'eau, sa couverture fut restaurée dans le courant de l'été 1994.

Il est donc impératif aujourd'hui de procéder à sa réhabilitation, cette dernière se plaçant, d'une part, dans la volonté du Conseil administratif de voir tout le quartier de Saint-Gervais rénové et, d'autre part, dans l'obligation légale du propriétaire d'entretenir son immeuble afin d'en garantir, notamment, la sécurité.

3. Descriptif de l'ouvrage

Ce bâtiment est érigé sur la parcelle N° 5740 d'une surface de 242 m².

Sa façade principale, formant un angle droit, s'ouvre à la fois sur les rues Paul-Bouchet et Lissignol, la façade secondaire sur la cour intérieure du square. Les murs pignons sont mitoyens avec le 16, rue Rousseau, d'un côté et le 7, rue Lissignol, de l'autre.

Actuellement, le plan d'étage est constitué d'un appartement de 2 pièces, d'un de 3 pièces et d'un autre de 4 pièces. Cette distribution sera donc maintenue après rénovation. Par contre, après rénovation, chaque logement sera équipé

d'une cuisine avec un nouveau meuble évier sans appareils, de salles de bains avec douche dans les appartements de 2 et 3 pièces et d'une baignoire dans les appartements de 4 pièces.

Après travaux, l'immeuble comprendra:

- au sous-sol: 1 niveau de dépôts pour les commerces
une buanderie et un local poubelles
la sous-station pour le chauffage
- au rez: 1 niveau d'arcades commerciales
- au 1^{er}: 3 logements (1 x 2 pièces, 1 x 3 pièces, 1 x 4 pièces)
- au 2^e: 3 logements (1 x 2 pièces, 1 x 3 pièces, 1 x 4 pièces)
- au 3^e: 3 logements (1 x 2 pièces, 1 x 3 pièces, 1 x 4 pièces)
- au 4^e: 3 logements (1 x 2 pièces, 1 x 3 pièces, 1 x 4 pièces)
soit 36 pièces au total
- aux combles: des greniers.

4. Descriptif des travaux

Conformément à la décision de la commission ad hoc Saint-Gervais du Conseil municipal, il est prévu une rénovation simple et peu onéreuse, afin d'obtenir, par répercussion, un coût de location le plus bas possible, cette rénovation s'inspirant également de celle qui fut réalisée lors de la réhabilitation des immeubles 12 et 14, rue Lissignol, en 1989-1990.

Les travaux envisagés sont donc les suivants:

- Réfection complète des façades.
- Remise en état des pièces de charpente défectueuses, nettoyage et traitement des bois apparents.
- Amélioration de l'isolation thermique des murs de façades.
- Amélioration de l'isolation thermique du plancher des combles.
- Amélioration des isolations phoniques en général.
- Remplacement des fenêtres et des volets.
- Rénovation de l'installation électrique.
- Installation d'un chauffage central (en principe une chaufferie commune est prévue au sous-sol du 14, rue Rousseau).
- Installation d'une ventilation mécanique des locaux sanitaires.
- Rénovation de l'installation sanitaire.
- Pose de meubles de cuisine.
- Remplacement des vitrines des arcades (CMNS).
- Remise en état et/ou remplacement des menuiseries intérieures.

- Pose de chapes, de carrelages et de faïences.
- Remise en état et traitement des parquets.
- Réfection des peintures et remplacement des papiers peints.
- Nettoyage de tous les locaux après travaux.

5. Conception énergétique

a) *Enveloppe*

Les traitements thermiques des éléments de construction qui sont proposés tiennent compte à la fois des critères de confort et de physique du bâtiment et du respect des impératifs de la conservation du patrimoine.

Les façades seront traitées avec un crépi isolant, les vitrages existants seront remplacés par des vitrages en verre isolant et le sol des combles sera isolé.

b) *Besoin en chaleur*

Les besoins en chaleur pour le chauffage des appartements et des arcades sont assurés par la chaudière située dans le bâtiment 14, rue Rousseau (chaudière type à condensation fonctionnant au gaz naturel).

La distribution de chaleur est assurée par une sous-station à créer dans le sous-sol du bâtiment.

Un système de régulation numérique performant permettra d'optimiser les besoins en fonction des conditions climatiques.

c) *Ventilation*

Le renouvellement d'air dans les appartements est assuré par un dispositif d'extraction d'air des locaux sanitaires et des cuisines.

d) *Sanitaires*

La production d'eau chaude sanitaire pour les logements est assurée par une production située dans la sous-station.

Les arcades disposeront de leur propre production.

Afin de limiter les consommations d'eau, les robinetteries et la chasse d'eau seront équipées et réglées de façon optimale.

e) *Electricité*

Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation électrique dans le sens de la recommandation SIA 380/4. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage de la cage d'escalier par l'installation de boutons-poussoirs ou de détecteurs de présence.

6. **Programme et surface**

Selon les vœux de la commission ad hoc Saint-Gervais du Conseil municipal, cette rénovation ne modifiera ni la distribution intérieure ni les surfaces du bâtiment.

7. **Coût de l'opération**

10. Travaux préparatoires		130 000
2. Bâtiment		2 450 000
21. Gros œuvre 1	481 000	
22. Gros œuvre 2	373 000	
23. Electricité	302 000	
24. Chauffage	136 000	
25. Sanitaire	220 000	
27. Aménagement 1	240 000	
28. Aménagement 2	325 000	
29. Honoraires	373 000	
5. Frais secondaires		400 000
51. Raccordements	35 000	
56. Indemnités	50 000	
58. Imprévus 10%	300 000	
59. Débours	15 000	
Sous-total I:		2 980 000
55. Prestations du maître de l'ouvrage 5% sous-total I		149 000
Sous-total II:		3 129 000
54. Intérêts sur le coût des travaux (sous-total I)		
<u>2 980 000 x 3,75 x 18</u>		83 800
2 x 100 x 12		
Fond d'art contemporain de la Ville de Genève 1% du sous-total II:		31 200
Sous-total III:		3 244 000
A déduire crédits d'études (prop. 31)		150 000
Montant du crédit demandé		3 094 000

8. Validité des coûts

Le montant des travaux a été établi par l'architecte en juillet 1998. Il est indexé au 31 janvier 2002 suivant l'indice genevois de la construction établi par l'Office cantonal de la statistique.

9. Coût du mètre cube SIA

Le volume rénové reste sans changement, à 4770 m³, ce qui situe le prix de cette rénovation à 514 francs le mètre cube (CFC 2).

Pour information, dans son rapport de mai 1993, le Recensement du domaine bâti calcule un montant de 417 francs le mètre cube (1 991 000 francs) pour ces travaux de rénovation, mais sans remplacement des menuiseries extérieures et sans ajout d'isolations thermiques et phoniques.

10. Autorisation de construire

L'autorisation de construire DD 96189 a été déposée le 10 mars 1999 et délivrée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) le 3 août 2000. Le 6 septembre 2000, l'Asloca a déposé un recours (6586) contre cette autorisation. Suite à un accord avec la Ville de Genève, la Commission cantonale de recours en matière de constructions a modifié l'article 6 de l'autorisation comme suit:

«Le loyer des logements transformés (12 appartements totalisant 36 pièces) n'excédera pas, après travaux, 1797 francs par pièce et par an. Le montant précité est indexé au 80% de l'indice suisse des prix à la consommation (ci-après ISPC) entre janvier 2001 et l'entrée en vigueur du loyer après travaux. Les loyers seront bloqués pendant les cinq premières années. Dès la sixième année, les loyers seront indexés au 80% de l'ISPC sur la base de l'indice à la fin de la troisième année. Le contrôle des loyers sera de dix ans, dès l'entrée en vigueur des nouveaux loyers après travaux.

»L'autorisation de construire est valable jusqu'au 9 août 2003.»

11. Programme des travaux

Actuellement, les arcades et les appartements sont loués.

Selon l'autorisation de construire, l'immeuble doit être vide d'habitants pour l'exécution des travaux. Toutefois, si en fonction des possibilités de relogement des locataires ne peuvent être déplacés, un accord devra être trouvé avec le

DAEL. Ce dernier nous permettant, par exemple, en procédant par rocades entre appartements, de conserver quelques locataires. Par contre, l'activité commerciale des arcades au rez devrait pouvoir se poursuivre pendant la durée des travaux.

Les travaux de rénovation devraient normalement pouvoir s'étendre sur une période de dix-huit mois.

12. Référence au programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le numéro 12.37.02 du 20^e programme financier quadriennal 2002-2005 pour un montant de 2700 000 francs.

13. Budget prévisionnel / exploitation et charges financières

Frais de chauffage (montant annuel à la charge des locataires)	10 500
Achat d'eau à la charge de la Gérance immobilière municipale	5 000
Electricité (communs) environ	2 000
La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à :	<u>173 535</u>
Soit un montant total de	<u>191 035</u>

14. Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Budget prévisionnel d'exploitation sans rendement sur la valeur de l'immeuble

Travaux rentabilisés à 72%. Amortissement sur trente ans

A. Locaux contenus dans le bâtiment (avant travaux)

Arcades	148 m ²
Dépôts	15 m ²
Logements	36 pièces

B. Investissement

Coût de la construction	3 063 800
Montant des travaux à prendre en considération 72%	2 205 936

C. *Exploitation* 132 367

Taux de rendement

(3,75% + 0,5%) / 2 2,125%

Amortissement sur 30 ans 3,330%

Charges d'exploitation 10% 0,546%

Rendement total des travaux 6,001% x 2 205 936 = 132 367

D. *Etat locatif* 132 367

Arcades 148 m² x 375 55 500

Dépôts 130 m² x 90 11 700

Logements 36 pièces x 1810 65 167

Total 132 367

L'évolution du montant des loyers est en fonction des critères énoncés sous le chiffre 10 «Autorisation de construire».

Montant indexé au 31 janvier 2002 y compris intérêts intercalaires 3 063 800

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 094 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 9 de la rue Théodore-Lissignol, parcelle N° 5740, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 094 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 31 200 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fond d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'étude voté le 17 septembre 1996, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2032.

Annexe: plan de situation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous retournons à Saint-Gervais, dans le cadre d'une préoccupation, qui est chère au Conseil administratif, mais qui vous est chère à vous aussi, qui est celle de la restauration de notre parc immobilier. Vous êtes nombreux, souvent à juste titre, à nous rappeler qu'il y a lieu de donner l'importance nécessaire à cette rénovation du parc immobilier et en particulier à celui de Saint-Gervais qui est un quartier qui a été particulièrement délaissé.

Je dois dire que je suis très heureux, au nom du Conseil administratif, de vous présenter cette proposition de rénovation d'un immeuble de la fin du XIX^e ou du début du XX^e siècle qui, comme l'a demandé la commission ad hoc Saint-Gervais, doit être, dans la mesure du possible, une rénovation plutôt douce. C'est ce que nous avons essayé de réaliser dans le cadre de cette demande de crédit qui, quand bien même nous parlons d'une «rénovation douce», est d'un certain montant, puisque, encore une fois, nous avons affaire à la rénovation d'un immeuble de la fin du XIX^e siècle. Cela implique un certain nombre de complications d'intervention pour pouvoir répondre à toutes les exigences et contraintes qui découlent de la protection du patrimoine.

Je ne veux pas allonger ces explications dans le cadre d'un débat en séance plénière. J'espère que vous ferez bon accueil à cette proposition, qu'elle sera renvoyée en commission afin qu'un rapport puisse revenir ici rapidement et que nous puissions procéder à l'ouverture de ce chantier qui, soit dit en passant, fera suite aux nombreux chantiers qui se sont ouverts dans ce quartier. Je peux parler de nombreux chantiers maintenant, parce qu'il y en a déjà trois.

Préconsultation

M. Jean-Louis Fazio (S). C'est au nom de l'Alternative que je demande le renvoi de cet objet à la commission ad hoc Saint-Gervais. Je rappelle que le bâtiment fait partie du bloc d'immeubles où se trouve le 16, rue Rousseau, qui a été traité par la proposition PR-256, laquelle a été renvoyée le mois dernier à cette même commission. En ce qui nous concerne, nous faisons un accueil favorable à cette rénovation.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission ad hoc Saint-Gervais est accepté à l'unanimité.

7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet d'arrêté de M. Georges Breguet, renvoyé en commission le 13 novembre 2001, intitulé: «Théâtre de Carouge» (PA-15 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Renate Cornu.

Le rapporteur tient à remercier M^{mes} Marie-France Perraudin et Véronique Meffre pour leurs prises de notes.

Rappel du projet d'arrêté

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 500 000 francs destiné au Théâtre de Carouge.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – Le Conseil administratif se charge d'inscrire ce crédit extraordinaire dans le cadre des correctifs budgétaires de l'exercice 2001.

Préambule

Lors de sa séance plénière du 13 novembre 2001, le Conseil municipal a pris en considération le projet d'arrêté ci-dessus déposé par M. Georges Breguet (Vert). Le dépositaire du projet d'arrêté a proposé d'emblée de renvoyer l'objet à la commission des arts et de la culture.

Sa demande était motivée par deux facteurs nouveaux, intervenus depuis le dépôt, le 6 juin 2001, du projet d'arrêté PA-15:

¹ «Mémorial 159^e année»: Développé, 2498.

- la candidature genevoise pour accueillir la Haute Ecole de théâtre de Suisse romande, dont le postulant était le directeur du Théâtre de Carouge, avait été rejetée;
- la cessation des activités du Casino de Genève étant annoncée, le soutien à la culture fourni par le Fonds culturel de Genève, alimenté par les bénéfices du casino, doit être oublié.

Ces deux éléments auront forcément un impact sur les subventions futures aux institutions culturelles.

Travaux de la commission

En date du 21 mars 2002, la commission des arts et de la culture a désigné le rapporteur et examiné le projet d'arrêté PA-15.

La commission a procédé aux auditions suivantes:

- le 11 avril 2002, M. François Rochaix, directeur du Théâtre de Carouge;
- le 23 mai 2002, en première partie de séance, M. Alain Vaissade, conseiller administratif;
- le 23 mai 2002, en seconde partie de séance, M. Jean-Pierre Ballenegger, directeur des affaires culturelles du Département de l'instruction publique;
- le 30 mai 2002, M. Olivier Vodoz, président de la Fondation du Théâtre de Carouge;
- le 6 juin 2002, la commission a procédé au vote d'une résolution.

Audition de M. François Rochaix

M. Rochaix, qui a récemment repris la direction du Théâtre de Carouge, déclare vouloir non seulement assurer la pérennité de l'institution, mais avant tout donner un nouveau profil à la salle de Carouge. Cette nouvelle impulsion devra trouver un point culminant en 2008, lorsque le théâtre fêtera ses 50 ans. En dirigeant ses choix artistiques sur le répertoire des grands auteurs, notamment en montant des spectacles classiques dans la grande salle et des pièces modernes et contemporaines dans la petite salle annexe, M. Rochaix entend renouer avec le public depuis longtemps fidèle au Théâtre de Carouge.

Le directeur veut éviter de programmer les saisons au coup par coup et souhaite plutôt construire plusieurs thématiques sur un cycle de six ans. Durant ces périodes intitulées «voyages», certaines pièces seront interprétées dans leur langue originale et seront menées dans un esprit évolutif et en travail régulier et

intense avec 30 à 40 comédiens qui formeront, au fil du temps, une équipe soudée. Cette continuité doit être soulignée, car c'est elle qui permettra de fidéliser davantage un public et d'attirer de nouveaux spectateurs.

Dans ce contexte, la question budgétaire est primordiale. Au total, le budget prévu pour la première saison atteindra 3,4 millions de francs, alors qu'à terme 4,5 millions seront nécessaires pour atteindre les objectifs. Pour l'instant ne sont assurés que les apports de l'Etat (2,5 millions), des communes (700 000 francs) ainsi que des dons de deux fondations (200 000 francs). A titre de comparaison, le Théâtre de Vidy, à Lausanne, dispose d'un budget entre 6 et 7 millions de francs et il est inutile d'évoquer les subventions des théâtres alémaniques.

Etant donné la situation actuelle, seule une synergie, une collaboration active et un travail en réseau avec d'autres théâtres, communication interinstitutions, prêt de matériel, échange de services, billetterie, etc., pourront permettre de faire face aux objectifs à atteindre.

Le deuxième axe auquel M. Rochaix tient particulièrement concerne la pédagogie, une activité qu'il a toujours favorisée, car il est primordial de former des comédiens de grand talent. Hormis la priorité de faire travailler essentiellement des comédiens de la place, il entend aussi former de jeunes comédiens pour assurer la relève. Pour M. Rochaix, il est certain que les institutions culturelles doivent être fortes, car cette force profitera dès lors aux scènes off.

Audition de M. Alain Vaissade

Dans le projet de budget 2003, le magistrat a prévu de réintroduire une subvention à hauteur de 500 000 francs. Cette décision est notamment motivée par le fait que le Théâtre de Carouge compte 50% de spectateurs habitant en ville de Genève. La direction du Théâtre de Carouge souhaitant obtenir 700 000 francs de subvention au lieu des 500 000 francs prévus, est-ce que cela signifie que ce montant, à terme, sera pris sur le budget d'un ou plusieurs autres théâtres?

Le magistrat répond que le problème ne se pose pas en ces termes. La question n'est pas liée à la territorialité mais à la compétitivité. Par rapport à l'Etat, la Ville de Genève n'offre finalement que 25% de soutien financier.

Est-ce que l'Etat, de son côté, a également prévu de rehausser la subvention?

En effet, il l'a fait, d'office, puisque sa subvention se monte actuellement à 2,5 millions de francs, et le magistrat rappelle que la Ville de Carouge octroie une subvention de 750 000 francs.

Audition de M. Jean-Pierre Ballenegger

Le Service culturel de l'Etat procède toujours à l'évaluation d'une institution, c'est même le fondement de tout projet de soutien. Le Théâtre de Carouge a une histoire qui remonte aux années 60, lorsque François Rochaix animait l'Atelier de Genève, une période où ce dernier a joué un rôle déterminant dans le paysage culturel. Il est évident que l'actuelle salle demeure une institution avec laquelle l'Etat entend engager une nouvelle dynamique, surtout depuis la nomination de son nouveau directeur qui privilégie l'ouverture au jeune public.

La question budgétaire reste épineuse: en 1996-1997, l'équilibre reposait sur un apport de la Ville de Genève à hauteur de 50%, celui de l'Etat de 25% et celui de la commune de Carouge de 25% également. Pour la saison 2001-2002, la Ville de Genève, comme on le sait, a drastiquement coupé sa subvention. Idéalement, il faudrait envisager une clé de répartition à 33% pour chaque instance. Aujourd'hui, il est manifeste que ce théâtre ne pourra atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, car il lui manque 1 million de francs de subvention.

Un commissaire demande comment on peut envisager l'avenir s'il y a un manque de subventionnement de 1 million, alors que la Ville est censée inscrire 500 000 francs dans son budget.

De plus, le commissaire craint que l'ambition et la notoriété de M. Rochaix ne supplantent les activités d'autres théâtres genevois.

M. François Rochaix a été nommé dans un contexte spécifique qui prévoyait la création d'une haute école d'art dramatique, un poste à la hauteur de ses expériences et de sa compétence. Après plusieurs années de travail à l'étranger et en particulier en tant que professeur à la fameuse Université de Harvard, le directeur revient avec un bagage et un carnet d'adresses exceptionnels. Genève et son public ne pourront que bénéficier de sa nomination.

Un commissaire souhaite savoir combien d'entrées payantes la Comédie de Genève et le Théâtre de Carouge ont enregistrées.

M. Ballenegger explique que le Théâtre de Carouge avait jusqu'à 11 000 abonnés et que ce nombre s'est stabilisé aux environs de 6000 abonnés. La Comédie compte entre 1500 et 3000 abonnés.

Audition de M. Olivier Vodoz

Le président de la Fondation du Théâtre de Carouge explique d'emblée que, depuis l'ouverture de la souscription, 950 options d'abonnement ont été enregistrées et 3500 élèves inscrits au programme pédagogique, ce qui confirme l'attrait

pour cette salle. Il s'agit d'un théâtre tout public, qui compte également un grand nombre de spectateurs de Haute-Savoie. Le Théâtre de Carouge occupe depuis longtemps un créneau particulier qu'il entend préserver.

Le financement reste néanmoins le point critique, même si M. François Rochaix entend respecter le budget qui lui est actuellement alloué. En principe, une convention de subventionnement devrait être trouvée sur trois, voire cinq ans, ce qui impliquera un élargissement du conseil de fondation. Le président est favorable à une concertation plus large et à une politique plus ouverte en vue de regrouper les moyens et l'énergie. Une politique de coordination signifierait aussi une offre plus organisée.

Que pourrait-il advenir de la scène en cas de refus?

Le président répond qu'il faudra bien faire mieux avec moins, ce qui veut dire un programme saisonnier diminué d'un spectacle, le dédoublement de certains rôles. Il va sans dire que cette perspective se fera au détriment de la qualité.

Discussion et vote

M. Breguet propose de transformer le projet d'arrêté en résolution. Les termes de la résolution seraient les suivants: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tenir compte de la nouvelle situation du Théâtre de Carouge pour le prochain budget.» La majorité des commissaires le suit sur ce point, mais elle ajoute une précision d'importance: une convention de subventionnement est vivement souhaitée.

Dès lors, à l'unanimité, la commission écarte le projet d'arrêté au profit d'une résolution.

Par 11 oui (2 DC, 2 R, 2 AdG/SI, 2 L, 2 AdG/TP, 1 Ve) contre 1 non (L) et 1 abstention (S), la résolution suivante est acceptée:

PROJET DE RÉOLUTION R-47

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à tenir compte de la nouvelle situation du Théâtre de Carouge et à inscrire au budget 2003 un montant de 500 000 francs à cette fin.

La reconduction d'une subvention les années suivantes sera conditionnée par la signature, en 2003, d'une convention de subventionnement entre le Théâtre de Carouge, la Ville de Genève, la Ville de Carouge, l'Etat de Genève, voire l'Association des communes genevoises et d'autres collectivités publiques.

M^{me} Renate Cornu, rapporteur (L). Cet objet tombe comme la pluie après la grêle, d'une part en raison du fait que le budget 2003 est voté avec le rétablissement d'une subvention à hauteur de 500 000 francs au Théâtre de Carouge, d'autre part parce que la convention tripartite de la culture est en voie d'accomplissement. Une évaluation permettra dès lors de démontrer que les habitants de la ville font autant partie du public du Théâtre de Carouge que tous ceux des communes environnantes. Le Théâtre de Carouge fait partie des institutions qui nécessitent une grande attention du monde politique. C'est en effet un théâtre qui allie classicisme et modernité avec un directeur qui entend lui redonner le souffle qui fut celui de l'Atelier. Nous sommes certains qu'il y réussira. C'est un directeur qui offrira leur place aux comédiens de notre ville et du canton et qui leur offrira aussi la scène et les pièces qui sont à leur mesure, avec une ouverture des réflexions sur l'extérieur, sur le théâtre en russe ou en allemand. Cette ouverture est une initiative salutaire pour mieux comprendre le théâtre, le monde et l'autre.

Premier débat

M. Georges Breguet (Ve). Nous arrivons au terme de cette saga concernant le Théâtre de Carouge qui nous a occupés à de nombreuses reprises. Il y a eu un certain nombre de coups de théâtre et de manœuvres. Ce projet d'arrêté PR-255 que j'ai proposé en était peut-être un, mais, comme dans toutes les bonnes pièces, la fin est heureuse. Nous pensons à l'heure actuelle que le bateau culturel du Théâtre de Carouge va naviguer sur des eaux beaucoup plus tranquilles et nous aimerions surtout assurer sa pérennité à long terme. C'est la raison pour laquelle je propose un amendement au projet de résolution R-47 qui remplace le projet d'arrêté PA-15 et qui a été accepté à la quasi-unanimité par la commission. Il s'agirait de supprimer la première invite de cette résolution, car elle est caduque. Le budget a été voté avec l'attribution d'une subvention de 500 000 francs pour cette année. Je pense que le vœu unanime de ce Conseil municipal sera par contre de demander qu'il y ait pour la suite une convention de subventionnement entre l'Etat, la Ville de Genève et, si possible, les communes, plus particulièrement avec celle de Carouge, qui doit aussi payer son dû, puisqu'elle profite en tout cas de la renommée de cette institution. Je pense que nous pourrons, avec cette convention, clore un débat qui revenait à peu près à chacun des votes du budget.

Projet d'amendement

Supprimer la première invite de la résolution R-47.

M. Jean-Charles Lathion (DC). La commission des arts et de la culture a été convaincue que le Théâtre de Carouge était le théâtre de tous et celui d'un canton, et nous avons été d'accord d'admettre cette idée, mais, comme l'a dit M. Breguet, nous l'avons cependant également subordonnée à la signature d'une convention de subventionnement. Nous insistons pour que cette convention liant la Ville de Genève, le Théâtre de Carouge, l'Etat et l'Association des communes genevoises soit appliquée dans le cadre de la nouvelle politique de collaboration que se sont fixée le Conseil d'Etat et le Conseil administratif. Nous nous prononcerons donc pour le projet de résolution R-47 qui remplace le projet d'arrêté PA-15.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste, lors du vote du budget 2001, avait eu l'audace, le courage et la témérité de refuser une subvention au Théâtre de Carouge, conformément à ce qu'il avait toujours dit, à savoir que ce théâtre devait être subventionné non seulement par la Ville de Carouge, mais également par le Canton et l'Association des communes genevoises, puis par la Ville de Genève. Je vous rappelle qu'il y a une quinzaine d'années le Théâtre de Carouge recevait près de 1 million de la Ville de Genève et que c'était son principal soutien. Vous nous aviez à l'époque reproché ardemment ce genre de propos. Nous avons constaté que notre refus a été suivi, que ce refus a également été suivi d'intentions politiques très claires de la part du Canton, puisque M^{me} Brunschwig Graf a accepté de subventionner largement le Théâtre de Carouge. Cela a entraîné le fait qu'à l'heure actuelle le but que nous visions, à savoir que le Canton participe au subventionnement du théâtre, est un but qui est acquis. Nous avons donc, conformément à ce que nous disions, accepté, lors du vote du budget 2003, d'accorder un nouveau soutien au Théâtre de Carouge et à sa nouvelle direction. Cela a pour conséquence qu'aujourd'hui nous avons le plaisir de dire que nous sommes prêts à suivre le projet de résolution R-47 tel qu'amendé par M. Breguet. L'invite de cette résolution amendée correspond exactement à la politique que nous poursuivons, c'est-à-dire à un soutien partagé entre le Canton, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises au Théâtre de Carouge comme à toutes les institutions culturelles. Nous estimons ce soir que nous avons obtenu ce que nous recherchions depuis très longtemps.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Je serai bref, mais j'estime tout de même que le Théâtre de Carouge est une pièce essentielle sur la scène de l'art dramatique genevois et je tiens à le souligner. Certes, la Comédie est le théâtre phare, mais le Théâtre de Carouge, notamment avec l'arrivée de son nouveau directeur, semble vouloir occuper un créneau tout à fait intéressant. Nous sommes heureux qu'un consensus se soit dégagé autour du soutien de ce théâtre. Il a passé par diverses péripéties dont chacun se souvient ou ne se souvient pas, cela n'a pas beaucoup

d'importance. Aujourd'hui, la solution à laquelle nous sommes parvenus d'une convention de subventionnement et d'un retour sur notre ligne budgétaire d'un montant de 500 000 francs nous satisfait parfaitement. Nous soutiendrons donc le projet de résolution R-47.

L'amendement de M. Breguet tombe quant à lui sous le sens. Il s'agit simplement d'une mise à jour du texte après le vote du budget et nous l'accepterons naturellement aussi. Je tiens cependant à saluer cette sorte d'élan vers une collaboration plus approfondie entre les différents partenaires culturels. Cela rejoint la proposition PR-257 que le Conseil administratif nous a faite l'autre jour, qui va être étudiée à la commission des arts et de la culture et qui va sans doute être le gros dossier de la fin de cette législature. Je souhaite que cette étude se déroule sous les meilleurs auspices.

M^{me} Michèle Ducret (R). Si vous vous en souvenez, le groupe radical a toujours soutenu le Théâtre de Carouge. C'est donc avec satisfaction que nous avons accueilli le projet d'arrêté PA-15 de M. Breguet. C'est naturellement avec satisfaction que nous accueillons les conclusions de la commission des arts et de la culture. Si certains pensent qu'elles ont été le fruit d'un bras de fer avec l'Etat et que nous avons emporté ce bras de fer, je le veux bien. J'ai personnellement l'impression que nous sommes quelquefois un peu le pot de terre contre le pot de fer, mais, si tel en est le résultat, je veux bien l'accepter. Le groupe radical votera avec grand plaisir les conclusions du rapport et les 500 000 francs pour le Théâtre de Carouge.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Notre groupe est à l'aise parce qu'il avait voté la subvention de 500 000 francs au Théâtre de Carouge. Il est également satisfait du projet de résolution R-47 amendé par M. Breguet qu'il acceptera. Il est en fait satisfait qu'une convention de subventionnement entre l'Etat, la Ville et d'autres entités doive être signée en 2003 concernant ce théâtre et il votera en faveur des conclusions du rapport.

Mis aux voix, l'amendement de M. Breguet est accepté sans opposition (quelques abstentions libérales).

Mise aux voix, la résolution R-47 de la commission des arts et de la culture, amendée par le plénum, est acceptée à l'unanimité.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à conditionner la reconduction d'une subvention au Théâtre de Carouge dès 2004 à la signature, en 2003, d'une convention de subventionnement entre le Théâtre de Carouge, la Ville de Genève, la Ville de Carouge, l'Etat de Genève, voire l'Association des communes genevoises et d'autres collectivités publiques.

- 8. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 265 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc et de chemins publics sur les parcelles 3340, propriété de la Ville de Genève, et 3384, propriété des Services industriels de Genève, feuille 6, section Plainpalais (PR-130 A/B)¹.**

A. Rapporteur de majorité: M. Jean-Pierre Lyon.

La commission a étudié cette proposition, sous la présidence de M. Roger Deneys, aux cours des séances suivantes:

- 18 septembre 2001;
- 25 septembre 2001;
- 2 octobre 2001;
- 23 octobre 2001, suspension des travaux;
- 5 mars 2002, reprise des travaux;
- 29 mars 2002;
- 23 avril 2002;
- 7 mai 2002.

Pour ce rapport, le rapporteur tient à remercier M^{me} Yvette Clivaz Beetschen, secrétaire, pour son travail très important pour notre Conseil municipal.

Séance du 18 septembre 2001

Annnonce des auditions à organiser et première discussion

Le président propose d'entendre le magistrat et les représentants d'Artamis.

¹ «Mémorial 159^e année»: Proposition, 249.

Une commissaire trouve qu'il faudrait avoir un plan et un projet précis. Elle pense qu'il pourrait y avoir des problèmes concernant l'école et le cimetière.

Un commissaire propose d'entendre M. Manuel Tornare.

Séance du 25 septembre 2001

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de M^{me} Martin Codillo, responsable de projet et chargée de ce dossier

M. Gfeller excuse M. Ferrazino, conseiller administratif, retenu à une autre commission. Il indique que ce dernier arrivera plus tard.

M. Gfeller rappelle que le projet porte sur une partie des terrains des Services industriels de Genève (SIG) et une parcelle de la Ville de Genève sur laquelle se situe le bâtiment qui abrite des expositions et des concours organisés par la Ville de Genève. Il signale que depuis le renvoi de la proposition en commission quelques événements ont eu lieu et que, pour maintenir l'état de discussion entre les différents intéressés, un groupe de travail a été constitué. Le résultat de cette approche confirme qu'il faut prendre en main la totalité du périmètre. L'association «Pour que pousse Coquelicot» a présenté une brochure prévoyant un autre type de réaménagement. Beaucoup de personnes souhaitent garder l'aspect pavillonnaire et créer une sorte de prairie qui permette diverses activités.

M. Ferrazino rappelle que, lors d'une séance d'information publique qui s'est déroulée le 12 juin 2001, M. Moutinot et lui-même ont fait part des intentions de la Ville de Genève et de l'Etat, et déclenché un processus de dialogue entre les intervenants. Il s'agit non seulement des usagers d'Artamis mais également des habitants, de la maison de quartier, de l'Association des parents d'élèves. Lors de cette séance publique, l'association «Pour que pousse Coquelicot» a présenté son projet. L'association pense qu'il est possible de réaliser un aménagement qui se veut évolutif. Ce processus de concertation a permis de débloquer la situation.

Le président regrette que cette séance publique ait eu lieu un mardi, car c'est le jour où se réunit la commission.

Un commissaire trouve dommage que la commission n'ait pas reçu le projet Coquelicot. Il rappelle que le Conseil municipal et une partie des habitants de la Jonction, par le biais d'une pétition, se sont opposés à ce que le mur du cimetière soit touché. Les pétitionnaires estiment qu'il n'y a pas lieu de vouloir faire d'un cimetière un parc et que la paix des morts doit être respectée.

M. Ferrazino dit qu'il n'a jamais été question de remettre en cause l'existence de ce mur et que le projet ne va pas dans ce sens. Il ne s'agit que de prolonger un cheminement piétonnier jusqu'au site d'Artamis. La seule modification par rap-

port au mur du cimetière est d'y ajouter un portail. Il pense qu'un cimetière n'est pas un lieu tabou, mais un endroit où l'on doit pouvoir déambuler tout en respectant les lieux. Il ne pense pas que ce soit un portail supplémentaire qui va changer la situation.

M. Gfeller précise que le cheminement existe et qu'il ne s'agit que de créer un nouveau portail qui sera ouvert selon les mêmes conditions que les autres qui existent déjà.

Un commissaire souhaite avoir la photocopie des plans, car il aimerait pouvoir retracer l'évolution du projet. Il se souvient que le plan localisé de quartier (PLQ) prévoyait la construction de 200 logements et une réserve de terrains pour la construction d'un groupe scolaire. Il constate que tout a changé et que l'on n'est pas prêt de voir le transfert d'Artamis.

M. Ferrazino indique que la concertation qui a eu lieu pour l'aménagement de ce site permet de commencer les travaux en avril 2002, sans remettre en cause le PLQ actuel, ce qui ne veut pas dire qu'il ne sera pas revu *in fine*. Il indique que l'Etat va acquérir l'ensemble de la parcelle où se trouvent les bâtiments occupés par Artamis et qu'il est en train de négocier avec les différents occupants. Si le Conseil municipal vote l'acquisition de la parcelle des SIG, la Ville de Genève va lancer un projet de logements en droit de superficie et conforme au PLQ actuel. A la demande de vision d'ensemble, il répond oui et non, car il veut déjà mettre en chantier ce qui peut l'être dans le cadre de la mise en valeur du site et tenir compte de la concertation menée. Il peut commencer à travailler sans nuire à l'avenir de ces parcelles.

Un commissaire se souvient que ces terrains avaient été proposés à des fondations mais qu'aucune n'avait voulu entrer en matière tant le coût était élevé. Il demande à quelles conditions la Codha s'y intéresse. Il rappelle que le PLQ en force prévoit une réserve pour une école et non pas pour faire un espace de verdure. Il se demande s'il est raisonnable d'aller plus en avant, avant de connaître le résultat du référendum sur le nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm.

M. Ferrazino répond que, concernant la Codha, on ne parle pas des mêmes parcelles qu'en 1992. Pour le groupe scolaire, il relève que rien ne va se construire pour l'instant. Il signale qu'il y a une diminution du nombre d'enfants scolarisés et qu'il n'y a pas de nécessité dans les dix ans à venir.

Un commissaire demande s'il est possible de construire une école si le transfert du musée est renvoyé.

M. Ferrazino répète qu'il n'y a pas besoin de locaux scolaires supplémentaires mais dit que, si le vote sur le nouveau Musée d'ethnographie est négatif, il

est possible de construire un demi-groupe scolaire sur la parcelle se trouvant entre le bâtiment N° 5 qui subsiste et les nouveaux bâtiments le long du boulevard Saint-Georges, ce qui sera toujours conforme au PLQ.

Un commissaire s'étonne que la Ville de Genève souhaite acheter la parcelle le long du boulevard Saint-Georges, alors qu'il avait été dit que c'était l'Etat.

M. Ferrazino répond que l'Etat a renoncé à se porter acquéreur du tout, ce qui fait que les SIG se sont tournés vers les privés. Ils n'ont pas exercé de droit de préemption mais sont entrés en négociation avec les SIG pour arrêter un prix intéressant de 1273 francs le mètre carré, ce qui n'est pas moins que ce qu'offraient les privés.

Un commissaire relève qu'en qualité de collectivité publique la Ville de Genève est chargée de poursuivre l'intérêt public. Or il n'a pas l'impression que ce projet va dans cette direction. Il préserve surtout les droits pour Artamis. Il prévoit de construire quelques logements et de conserver un espace vert. Alors que, selon le discours officiel, la Ville de Genève veut favoriser la construction de logements sociaux. Il pense qu'un PLQ peut se changer quand il s'agit d'augmenter le nombre de logements.

M. Ferrazino dit qu'il est dans l'intérêt public de permettre à tout un chacun de relier la rue du Stand au boulevard Saint-Georges. La Ville de Genève propose chaque fois qu'elle en a l'occasion des projets de logements. Par rapport aux activités d'Artamis, il souhaite permettre une sorte de pérennité de ces activités, pour autant que les règles soient clairement établies, mais il devrait aussi y avoir de la place pour d'autres associations.

Une commissaire trouve dommage de concentrer tout l'habitat sur la petite parcelle. Elle s'inquiète de l'état de pollution industrielle du site lorsqu'elle entend qu'il est question de faire des jardins.

M. Ferrazino rappelle que ses services n'ont pas arrêté toutes les règles d'aménagement de ce site et qu'ils sont ouverts à un processus de discussion. Sur le problème de la pollution ils ont pris soin, dans les négociations avec les SIG, de laisser à leur charge les frais d'une éventuelle décontamination du site.

M^{me} Codillo indique que des études sur une possible contamination sont en cours. Comme il y a eu une explosion, il est possible qu'il y ait pollution, mais elle ne se situe en tout cas pas sur les terrains visés par la Ville de Genève.

Un commissaire demande s'il y a un projet pour agrémenter le mur du cimetière qui est très rébarbatif.

M. Ferrazino répond que quelques idées ont été émises, mais que la proposition ne prévoit rien.

Un commissaire trouve que, si une école devait être construite, elle ne serait pas très centrée par rapport au quartier. Il s'inquiète également de savoir si elle ne va pas être complètement coincée, comme c'est le cas aux Charmilles.

M. Gfeller indique que la surface est ici beaucoup plus importante qu'aux Charmilles: 6000 m² au lieu de 4500 m² aux Charmilles.

Audition des représentants d'Artamis

Se présentent M. Alain Vaucher et M^{me} Caroline Gaulis pour parler du projet Coquelicot

M. Vaucher rappelle qu'au départ il y avait un PLQ, qui date de 1997, avec deux propriétaires concernés, la Ville de Genève et l'Etat, qui ont prévu de réaliser peu à peu le PLQ. Les associations intéressées au site revendiquaient que celui-ci soit vu d'une manière globale. M. Vaucher précise qu'Artamis est acquis à l'idée de faire du logement social sur le site. Artamis a travaillé avec la Codha et la Ciguë pour élaborer le projet Coquelicot, projet qui a intéressé M. Ferrazino et qui prévoit un aménagement tenant compte des futurs et actuels utilisateurs.

M^{me} Gaulis déclare qu'ils ont travaillé dans le sens du développement durable et de l'Agenda 21, avec une volonté de faire un maillage de chemins piétonniers entre divers jardins présentés sous forme de revitalisation du lieu.

Le président demande si, sur l'espace occupé par Artamis, il y a beaucoup de rotation.

M. Vaucher indique que, depuis six ans, il y a une grande rotation sur ce site, car l'idée est de défendre une demande de locaux qui ne soient pas au prix du marché pour aider les gens à se lancer dans la vie active.

Un commissaire aimerait avoir les plans en format A/4.

M^{me} Gaulis indique que, comme l'association Artamis travaille depuis le début dans l'idée d'un projet évolutif, rien n'est fixe.

Un commissaire demande quelle est la surface de la parcelle.

M. Vaucher dit qu'il y a 15 000 m² et 8000 m² pour la Ville de Genève. La surface de plancher varie entre 4000 et 9000 m².

Le président demande si le fait que la Ville de Genève aménage un parc dans un délai rapproché sans voir le reste du site peut être senti comme une tentative de freiner d'autres projets.

M. Vaucher déclare que cela ne va pas à l'encontre d'une vision d'aménagement complète du site et que cela fait partie du puzzle pour essayer de réunir la Ville de Genève et l'Etat pour faire un projet global.

M^{me} Gaulis rappelle qu'un partenariat est en train de se mettre en place, qui travaille sur un plan de base très précis contenant des points fondamentaux tels que la traversée piétonne, l'absence de voitures, un aménagement convivial, une désimperméabilisation des sols goudronnés.

Une commissaire demande quels sont les projets des Jardins de cocagne.

M. Vaucher dit que l'on ne peut pas parler de parc, car il s'agit d'espaces assez différents. Ce sont des espaces qui mêlent le jardin ludique, éducatif et qui permettent de montrer ce qu'ils font.

Une commissaire demande s'il est pensable de construire une école au milieu.

M. Vaucher rappelle que cela dépend du vote populaire du 2 décembre 2001 sur le nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm. Artamis espère que l'école ne devra pas se faire là, mais il ne maîtrise pas cet aspect.

Une commissaire demande ce que sont les Jardins de cocagne.

M^{me} Gaulis explique qu'il s'agit d'une coopérative de jardiniers qui font du maraîchage depuis vingt ans et que des coopérateurs d'habitation reçoivent leurs légumes. Ces jardiniers offrent aussi des possibilités d'ouvrir des stages pour les jeunes ou pour les enfants des écoles de la ville. C'est une ouverture à une agriculture réfléchie qui permet de se nourrir en ville avec des légumes bio.

Une commissaire demande quelle est la répartition des logements et des ateliers prévue.

M. Vaucher dit qu'il pourrait y avoir 6000 m² en logements et 6000 m² d'ateliers répartis sur toute la parcelle.

Le président relève que cela demande une modification du PLQ, ce qui entraîne des délais importants.

M. Vaucher dit que cela n'inquiète par du tout Artamis, car il est certain que l'Etat n'a pas l'intention de réaliser le PLQ prévu, qui ne satisfait personne, mais qui était une sorte de compromis, en 1997, entre la Ville et l'Etat de Genève.

Un commissaire demande quand Artamis est arrivé sur le périmètre.

M. Vaucher indique que le PLQ a été voté en 1997 et qu'Artamis est arrivé en 1996.

Séance du 2 octobre 2001

Audition de M. Daniel Schmitt, adjoint de direction au Service d'urbanisme, sur les aspects scolaires

Audition de M^{me} Anni Stroumza, chargée de mission au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

M. Schmitt rappelle que les commissaires ont reçu le rapport de la programmation scolaire 2000. Sur la programmation 2001, il y a peu de changements pour le quartier de la Jonction (secteur 4). Actuellement, il y a 960 élèves répartis dans 48 classes de 20 élèves et 3 classes inoccupées. Pour les quatre ans à venir, en fonction des projets et des mouvements migratoires connus, seule une augmentation de 8 à 10 élèves est prévue. Cette situation est quasi stable, alors que dans les années passées l'on avait connu une très forte augmentation avec un maximum de 1050 élèves.

Bien que sur dix ans il devienne incertain de faire des programmations avec les données dont ils disposent, ils tablent sur une augmentation de 100 élèves sur dix ans, soit un besoin de 5 classes dont 3 existent déjà.

Il y a peu de projets de construction, mais il peut y avoir des fluctuations dans les mouvements qui existent. La Jonction est considérée comme l'un des quartiers faisant office de sas d'entrée pour les nouveaux habitants du canton de Genève. De plus, il touche le quartier de la Cluse où il n'y a aucune réserve foncière. Il y a aussi plus d'enfants étant donné la proximité de l'Hôpital, qui occupe beaucoup de personnel.

Ils ont préconisé d'avoir une réserve étant donné les variations importantes qu'il peut y avoir et le taux très bas qui peut augmenter. M. Schmitt pense qu'une réserve serait souhaitable et pourrait servir pour la Cluse. A la Jonction, l'on compte 0,11 enfant par logement, ce qui est très faible par rapport aux nouveaux quartiers où l'on peut atteindre 0,16. Si l'on avait un taux de 0,15, cela correspondrait à 315 élèves de plus dans le quartier. Ces variations sont très difficiles à prévoir et dépendent de la conjoncture. Si une clause de réserve est maintenue, cela ne veut pas dire qu'il faudra forcément faire une école dans les dix ans.

Le terrain des SIG est une solution possible mais pas la meilleure. Il pense que la réserve la plus intelligente est celle de l'école du boulevard Carl-Vogt, à la place du Musée d'ethnographie.

Un commissaire aimerait savoir où est prévue l'école et si la commission doit réserver tout le secteur. Il voudrait qu'il y ait un PLQ à la suite du travail de la commission, car il craint, comme la proposition est provisoire, que les sommes votées ne servent à rien et que, lorsque le Conseil municipal reverra le PLQ, tout doit être déplacé.

M. Schmitt indique que seule la parcelle du centre est réservée pour l'école. Il relève que la parcelle 3340 est insuffisante pour l'emprise d'un demi-groupe scolaire, car elle représente moins de 3000 m². Il pense qu'il faudrait au moins démolir le bâtiment 5 ou aller du côté de l'esplanade.

Une commissaire aimerait savoir si le nombre de logements prévu sur cette parcelle a été pris en compte. Elle demande combien de logements étaient prévus à l'origine.

M. Schmitt estime que sur l'îlot nord où l'on prévoit 13 800 m² de surface, cela correspond à environ 100 logements. Sur l'autre partie, du côté du boulevard Saint-Georges, il y a 7600 m² avec un rez-de-chaussée commercial, soit environ 50 logements. Ils ont évidemment été intégrés dans l'évaluation des besoins scolaires.

Un commissaire demande si une solution a été trouvée à la rue des Brumes.

M. Schmitt indique qu'il y a un projet de l'Etat de construire un établissement médico-social sur un terrain situé entre la falaise et les deux ponts, ce qui libérerait des logements dans le quartier.

Un commissaire s'étonne que l'on ne prévoie pas d'école de ce côté-là, car il trouve que la rue est très difficile à traverser.

M. Schmitt indique qu'il n'y aurait pas assez d'enfants pour remplir une école.

Un commissaire rappelle que les dépôts TPG situés à la pointe de la Jonction se trouvent dans une zone de verdure.

Une commissaire demande quelle est la surface de la parcelle 3340.

M. Schmitt déclare qu'elle doit faire moins de 3000 m² et qu'avec le bâtiment 5 l'on se trouve en dessous de 4000 m², ce qui est serré pour faire un demi-groupe scolaire pour lequel on compte en général 6000 m².

Un commissaire aimerait avoir le plan des secteurs pour le rapport.

Le président pense qu'il s'agit surtout d'avoir un plan A/4 de meilleure qualité.

Audition de M^{me} Anni Stroumza, chargée de mission au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

M^{me} Stroumza indique que depuis l'installation d'Artamis, en 1997, outre les changements au niveau du Conseil d'Etat, il y a eu deux évaluations de l'expé-

rience et une rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève pour savoir comment régler le dossier Artamis. Il y a eu pas mal de problèmes en rapport avec les activités nocturnes, notamment du trafic de cannabis et des dépôts importants de déchets sur le site. Cela donnait l'impression que les deux conventions signées, l'une avec la Ville de Genève, l'autre avec l'Etat, n'étaient plus respectées. Elle précise que ces deux conventions ne portaient pas tout à fait sur la même chose. Par exemple, les heures d'ouverture n'étaient pas les mêmes, pour la Ville de Genève, elles se situaient entre 7 h et 22 h, et pour l'Etat, entre 8 h et 20 h. Les usagers ont profité de ces différences. C'est pour ces raisons que le Conseil administratif et le Conseil d'Etat ont estimé qu'il fallait revoir les conventions et n'en faire plus qu'une.

Celle-ci prévoit un renouvellement tous les deux ans pour Artamis et le paiement d'une indemnité équivalant à un loyer, afin d'avoir une certaine égalité par rapport aux commerçants se trouvant à l'extérieur du site. L'idée est aussi de reprendre le système des contrats de confiance et de contrôler les attributions de surfaces faites par Artamis et les accès, cela afin d'éviter l'entreposage de déchets sur le site, de respecter les normes concernant le bruit et de pouvoir développer certains espaces verts. Une rencontre a eu lieu avec Artamis pour lui expliquer les conditions et avoir son avis.

En 1998, Artamis avait répondu qu'il n'était pas d'accord, qu'il voulait un engagement sur cinq ans et qu'il ne voulait pas payer d'indemnité. Il ne voulait pas libérer une partie du site et voulait pouvoir jouir des surfaces extérieures.

Un petit groupe de travail s'est constitué entre la Ville de Genève et l'Etat pour élaborer un projet de convention qui a été présenté au Conseil d'Etat et au Conseil administratif. Il y a eu pas mal de discussions avec Artamis qui a refusé l'ensemble des conditions. M^{me} Stroumza précise qu'il est difficile de discuter avec Artamis, car les intervenants ne sont jamais les mêmes.

Le Conseil d'Etat a indiqué que les conditions n'étaient pas négociables. Après plusieurs séances de discussion (sept en moins de dix-huit mois), la contribution a finalement été ramenée de 250 000 francs par année à 50 000 francs et la durée de la convention de deux à trois ans, avec un préavis de six mois. Cette proposition a été adressée en août 2000 à Artamis avec un délai de six semaines pour qu'il se détermine. Le département a reçu une lettre d'Artamis en octobre disant qu'Artamis refusait de signer, mais il a également reçu des lettres provenant de membres d'Artamis disant qu'ils n'étaient pas d'accord et qu'ils souhaitaient pouvoir discuter directement. Comme le département souhaitait que le périmètre soit réglementé, à défaut de pouvoir le faire sur l'ensemble, il a décidé de le faire bâtiment par bâtiment. Deux baux de trois ans, renouvelables d'année en année, ont été établis au printemps par bâtiment, les occupants s'étant regroupés en asso-

ciation. Il y a eu trois baux de signés avec le Galopin, le Déclic et le B51. Au mois de juin, MM. Muller et Moutinot ont adressé, au nom du Conseil d'Etat et du Conseil administratif, un courrier à Artamis l'informant que la convention ne serait pas renouvelée au-delà du 25 septembre 2001.

Pour finir, il reste deux bâtiments. L'un occupé par Piment rouge, avec lequel ils sont en train de discuter pour établir un bail, ce qui faciliterait pour eux l'obtention d'autorisations pour les manifestations qu'ils organisent, et le bâtiment 71 où la convention passée avec la Ville de Genève prend fin au 30 avril 2002.

Le long du boulevard Saint-Georges, les SIG ont préféré vendre une parcelle à un privé plutôt qu'à l'Etat. La Ville de Genève s'est portée acquéreur. Il est prévu de démolir les bâtiments 6 et 9 pour réaliser un espace vert. Le PLQ actuel sera donc réalisé du côté du boulevard Saint-Georges; par contre, le carré qui se trouve derrière n'est pas très heureux, et il est prévu de mettre sur pied, l'année prochaine, un groupe de travail entre la Ville de Genève et l'Etat pour revoir cette partie-là.

Une commissaire s'inquiète de savoir où pourra être relogé le groupe de jeunes qui fait de la grimpe.

M^{me} Stroumza indique que le mur de grimpe pourra être déplacé.

Un commissaire pense qu'il est important que M. Ruffieux soutienne ce déplacement. Il voudrait savoir quand la destruction est prévue.

M^{me} Stroumza déclare qu'elle devrait intervenir d'ici à six mois après le vote et le dépôt de l'autorisation de démolir.

Un commissaire demande ce qui se passera si les gens ne partent pas.

M^{me} Stroumza dit qu'une demande d'évacuation peut être faite, mais qu'elle espère que cela ne sera pas nécessaire. Elle précise qu'avec les nouveaux baux des procès-verbaux valant jugement d'évacuation ont été signés.

Un commissaire s'étonne que l'Etat n'ait pas acheté le terrain le long du boulevard Saint-Georges, pour une question de prix certainement, et que ce soit la Ville de Genève qui le fasse.

M^{me} Stroumza explique que les SIG ne voulaient plus vendre la totalité et ont préféré vendre à un privé. La Ville de Genève, qui a un droit de préemption, est intervenue pour acheter.

Une commissaire, relevant que 30 baux ont été signés avec des particuliers, demande combien de personnes restent sous la convention Artamis.

M^{me} Stroumza rappelle que les baux ont été signés avec des associations et qu'elle n'a pas demandé la liste des membres. Artamis dit qu'il comprend normalement 200 membres, ce qui fait un solde de 170 membres, ce qui l'étonne compte tenu des surfaces.

Un commissaire trouve que l'on devrait élaborer un nouveau PLQ plutôt que de se déterminer sur un montant provisoire de 1 200 000 francs.

M^{me} Stroumza explique que c'est le refus d'Artamis qui a changé la donne. Il a fallu reprendre de zéro pour stabiliser les gens avant de revoir le plan. La réalisation du bâtiment sur le boulevard Saint-Georges n'empêche pas la réalisation de l'école, laquelle dépend encore le résultat du vote sur le nouveau Musée d'ethnographie.

Un commissaire trouve que l'engagement d'évacuation prévu sans date peut mettre les usagers dans des situations difficiles.

M^{me} Stroumza explique que la validité du bail est liée à la délivrance d'une autorisation de démolir et qu'un préavis de trois mois est prévu.

Un commissaire demande s'il est prévu d'aider les gens à trouver de nouveaux lieux.

M^{me} Stroumza dit que les baux ne prévoient pas un tel engagement, mais qu'elle pense que le département sera prêt à les aider.

Un commissaire félicite M^{me} Stroumza pour ses démarches et sa persévérance, mais il a un doute sur les conventions passées qui ne prévoient pas de date. Il se demande ce qu'il se passera si une autre association que les locataires occupe les locaux au moment de la demande d'évacuation. Il pense qu'il faudra alors redémarrer avec une nouvelle procédure d'évacuation et requérir un nouveau jugement d'évacuation.

M^{me} Stroumza pense que les juristes du département ont dû, en principe, imaginer tous les scénarios catastrophes. Elle indique que leur but est de pouvoir libérer ces terrains situés au centre-ville et bien desservis par les transports publics afin de mieux les utiliser.

Séance du 23 octobre 2001

Le président communique une lettre de M. Christian Ferrazino (voir annexe) concernant la proposition PR-130, qui invite la commission à suspendre ses travaux jusqu'au lendemain du vote populaire sur le nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm.

Séance du 5 mars 2002

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de M. Daniel Schmitt, adjoint de direction.

M. Ferrazino rappelle qu'il avait été demandé de suspendre l'examen de ce dossier en attendant de connaître le résultat du vote du 2 décembre sur le nouveau Musée d'ethnographie. A l'époque, la Ville de Genève avait acquis ces terrains pour construire un demi-groupe scolaire. Si le vote avait été favorable, cela aurait permis de libérer les lieux et le problème aurait été réglé. Il y aurait eu une grande école dont la capacité d'accueil aurait dépassé la demande dans le quartier. Il faut savoir, concernant les besoins scolaires, que, actuellement, des équipements nouveaux ne sont pas nécessaires, car trois classes sont encore disponibles. L'on peut penser que, d'ici à dix ans, il faudra trouver deux à trois classes supplémentaires. Il sera alors possible d'envisager des rocade avec les écoles environnantes de Micheli-du-Crest et de la Jonction en fonction du lieu de domicile des enfants. Une autre solution consisterait à utiliser le site d'Artamis pour y construire un demi-groupe scolaire comportant huit classes.

L'on peut se demander s'il est bien raisonnable de construire huit classes alors qu'il n'en faut que trois. C'est pourquoi le Conseil administratif privilégie la solution consistant à examiner les rocade possibles, afin de ne pas avoir à construire un demi-groupe scolaire dont la capacité d'accueil dépasserait les besoins futurs. Il ne souhaite pas trancher définitivement cette question aujourd'hui, raison pour laquelle il propose un aménagement à caractère réversible, simple et transitoire. Selon son optique, il s'agit en effet de privilégier une solution réversible permettant d'éviter de se livrer à une réflexion détaillée sur les besoins scolaires tout en laissant la possibilité d'entreprendre la construction d'un demi-groupe scolaire sur ce site.

Une séance publique organisée en janvier 2001 avec M. Moutinot a réuni les différentes associations concernées. A l'issue de cet entretien, les participants à ladite séance ont constaté qu'il y avait des points de convergence entre les points que le Conseil administratif souhaitait traiter avec eux et leurs souhaits. L'association «Pour que pousse Coquelicot» demande la construction de logements sur les parcelles concernées, ainsi qu'une liaison entre le boulevard Saint-Georges et le quai du Rhône, en vue de revaloriser ce site. Il est rappelé que la liaison avec le cimetière des Rois ne pourra se faire que de jour par un portail, afin de garantir le calme et la paix dans le cimetière.

La réalisation de ce projet implique la démolition de deux pavillons, dont l'un abrite les décors du Grand Théâtre et l'autre est consacré à des activités diverses. Le troisième bâtiment en dur pourrait servir à l'installation d'un mur de grimpes.

Concernant l'aménagement des surfaces concernées, leur superficie a augmenté de 1000 m², et leur coût a baissé, passant de 125 francs à 100 francs au mètre carré, ce qui équivaut à une diminution totale de 10 000 francs.

M. Ferrazino indique qu'il n'est pas possible de donner une vue d'ensemble de la situation, car on ignore ce qui se fera sur les parcelles du haut. Il ajoute que l'on envisage d'y accueillir un établissement médico-social.

M. Gfeller signale que la principale option retenue prévoit le maintien du bâtiment N° 5, un passage vers le quai du Rhône et une ouverture sur le cimetière. L'association «Pour que pousse Coquelicot» souhaite également l'aménagement d'un pré d'herbe, ainsi qu'une végétalisation en buissons et en arbres réalisée dans les deux ou trois ans à venir.

Un commissaire aimerait connaître l'aménagement de tout le secteur et regrette qu'il n'en existe pas un plan général. Il demande si Artamis paie un loyer.

M. Ferrazino répond que l'aménagement proposé est compatible avec le PLQ aujourd'hui en force. Concernant Artamis, une convention de prêt à usage a été signée en 1996, mais a été résiliée. Les parties intéressées sont toujours en pour-parlers.

Un commissaire estime que, comme pour le projet de la Roseraie, le Conseil municipal devrait inviter le Conseil administratif à intervenir. Il propose d'ajouter à l'arrêté un article 5 dont la teneur serait la suivante:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'un PLQ définitif soit proposé concernant l'avenir du secteur comprenant les anciens terrains des SIG à la Jonction.»

M. Ferrazino pense que cet article 5 peut être ajouté à l'arrêté sans empêcher les travaux prévus.

Un commissaire, qui soutient tout à fait la proposition, relève que l'Etat a déjà changé deux fois de projet concernant ce périmètre et estime qu'il serait important d'en avoir une vision globale.

Un autre commissaire constate que l'on prévoit de construire des immeubles sur la partie de la parcelle qui y est le moins adaptée. Il demande combien de logements sont prévus.

M. Ferrazino répond qu'il s'agit d'immeubles de quatre étages sur rez et que des mesures (double vitrage) seront prises pour parer au problème du bruit.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la pollution des sols.

M. Gfeller répond que les données concernant cette dernière ne sont pas toutes connues et qu'une étude à ce sujet est en cours. Ses résultats devraient être connus à la fin du mois de mars. Lors de l'achat de la parcelle, il a été prévu que les frais de dépollution seraient à la charge de son ancien propriétaire.

Un commissaire estime qu'il serait intéressant de consulter le *Mémorial* afin de savoir ce qui a poussé le Conseil municipal à acquérir cette parcelle.

Un autre commissaire souhaite que la commission auditionne M. Moutinot.

Une commissaire fait remarquer que la surface en question est relativement vaste et que le bâtiment de logements prévu est de taille modeste. Elle se demande donc si la réserve émise par M. Ferrazino au sujet du demi-groupe scolaire est justifiée.

Il est décidé d'auditionner le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et l'association «Pour que pousse Coquelicot».

Séance du 29 mars 2002

Audition de M^{me} Anni Stroumza, chargée de mission au DAEL

M^{me} Stroumza indique qu'elle a déjà été auditionnée en octobre 2001. Elle rappelle que, lorsque les SIG ont déménagé, ils ont laissé vacant un périmètre qui a rapidement été squatté. En 1996, l'Etat et la Ville ont chacun conclu une convention avec Artamis, qui avait investi les lieux. Dans le but de mieux gérer le problème de la drogue et du bruit causé par Artamis, en 1998, les autorités genevoises ont souhaité qu'il n'y ait qu'une seule convention. Des discussions dans ce but ont été menées deux ans durant, mais sans aboutir, car les interlocuteurs changeaient souvent.

Finalement, les autorités ont estimé que cette situation ne pouvait plus durer et elles ont fixé un délai pour la signature d'un projet de convention au-delà duquel Artamis devrait quitter les lieux. Artamis ayant refusé de signer une convention concernant la totalité du périmètre concerné, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont dénoncé les conventions existantes avec délai à la fin de septembre 2001 et demandé que les deux bâtiments ne faisant pas l'objet d'un bail leur soient restitués à la fin de janvier 2002.

Des membres d'Artamis sont alors intervenus de manière individuelle, signalant qu'ils étaient prêts à signer une convention avec l'Etat. Des baux individuels ont donc été établis.

Un projet de loi concernant l'achat des parcelles situées près de la rue du Stand est actuellement à l'étude au Grand Conseil. L'ensemble des bâtiments ne

devrait pas être démolí. Il est plutôt envisagé d'en conserver une partie, occupée par les services de l'Etat, et d'ériger à côté d'eux les nouvelles constructions tout en respectant le PLQ en force. Il n'a pas encore été pris de décision à ce sujet.

Un commissaire demande si certains des bâtiments concernés sont à l'inventaire.

M^{me} Stroumza répond que, selon une étude historique, ces bâtiments sont typiques des constructions d'une certaine époque, mais qu'aucun d'entre eux ne doit être porté à l'inventaire. Elle relève que certains ne sont que des hangars n'offrant qu'un confort rudimentaire.

Elle estime judicieux, vu la localisation de cet endroit au centre-ville et le fait qu'il est bien desservi par les transports publics, d'y réaliser des constructions assez denses. Il est même question d'y créer un établissement médico-social.

Un commissaire demande ce qu'il en sera du bâtiment donnant sur la rue des Jardins.

M^{me} Stroumza répond qu'il appartient aux SIG et qu'il sera donc maintenu.

Le président demande si un projet d'aménagement de parc, sans vision globale du périmètre concerné, pourrait constituer un obstacle à la présentation d'un nouveau PLQ.

M^{me} Stroumza rappelle qu'il est tenu compte d'un axe traversant le site concerné et qu'il s'agit d'aménager une liaison avec le cimetière. Elle pense qu'il serait bon d'aménager un espace vert au centre, car elle n'a pas l'impression, vu la configuration de ce projet, qu'il serait possible de le situer ailleurs.

Un commissaire demande ce que l'Etat pense du projet Coquelicot.

M^{me} Stroumza signale qu'elle reçoit tous les procès-verbaux concernant ce sujet; elle a donc pu constater que les discussions portent essentiellement sur l'aménagement extérieur. Elle souligne néanmoins que ce projet concerne la Ville de Genève, puisqu'il a trait à l'aménagement d'un espace vert. Tout en appréciant la valeur de celui-ci, l'Etat estime qu'il a peu de chances d'aboutir, étant donné qu'il ne permet pas la réalisation de ce qui est possible. M^{me} Stroumza relève que ce projet prévoit l'aménagement de jardins familiaux qui deviendraient des espaces verts privatifs.

Un commissaire signale qu'il n'est pas question de jardins privatifs mais d'un lieu à caractère didactique. Il demande pourquoi il ne serait pas possible d'envisager un changement de PLQ.

M^{me} Stroumza répond que cela ne peut se faire rapidement.

Un commissaire demande s'il est possible, sans modifier le PLQ, de riper le bâtiment donnant sur le boulevard Saint-Georges, lequel est situé de telle manière qu'il est en grande partie à l'ombre, afin de le faire bénéficier d'une meilleure exposition au soleil.

M^{me} Stroumza indique qu'une modification de son emplacement ne pourrait être envisagée sans une révision partielle du PLQ. Elle relève que cet immeuble ainsi situé permet d'avoir une certaine protection contre le bruit. Envisager de le reconstruire plus en arrière pourrait cependant être considéré comme une modification mineure du PLQ.

Audition de M. Alain Vaucher, représentant de l'association «Pour que pousse Coquelicot»

M. Vaucher est accompagné par M^{me} Caroline Gaulis et M. Guillaume Käser.

M. Vaucher indique que l'association «Pour que pousse Coquelicot» continue à avoir des discussions concernant l'aménagement du secteur concerné avec le Service d'aménagement urbain. L'association essaie de mettre au point un projet prévoyant une certaine mixité entre logements et ateliers et travaille à l'idée de l'aménagement d'un parc. Elle espère pouvoir bientôt discuter avec le DAEL concernant le reste du site.

Le président demande si le projet de ladite association est compatible avec la proposition PR-130.

M. Käser répond que travailler à l'idée de l'aménagement du parc permet à ses membres d'avoir une vision globale des parcelles occupées par Artamis, car le parc prévu les jouxte toutes. Son aménagement représenterait donc un processus concernant tous les bâtiments qui y sont situés. En outre, il peut paraître étrange de commencer par prévoir un aménagement extérieur alors que l'on ne sait pas quels bâtiments vont être conservés et comment la circulation entre eux va s'organiser. M. Käser trouve intéressant de travailler sur un projet ouvert, en constante évolution. Prévoir, pour commencer, la solution minimale permettrait par la suite l'implantation de nouveaux bâtiments. L'association «Pour que pousse Coquelicot» ne souhaite pas pour ce parc un entretien classique, mais aimerait qu'il soit animé par des associations telles que les Jardins de cocagne; il serait également possible de proposer, en collaboration avec la Maison de quartier de la Jonction, des activités liées à la nature, dans le but de faire de cet espace un lieu alternatif dans le domaine des jardins urbains et de proposer une approche pédagogique de la nature en ville.

M^{me} Gaulis ajoute que l'association «Pour que pousse Coquelicot» travaille dans l'esprit des jardins en mouvement et des jardins progressifs. Il s'agit de travailler avec des groupes sachant pratiquer le maraîchage non chimique.

Un commissaire demande si des négociations ont eu lieu.

M. Vaucher explique que des représentants de l'association «Pour que pousse Coquelicot» ont participé à une séance publique convoquée par MM. Ferrazino et Tornare, ce qui leur a permis de constater que les projets des deux parties étaient compatibles. Ils participent régulièrement à des séances de travail avec les services de la Ville.

Un commissaire demande combien de membres compte leur association.

M. Vaucher répond que, si l'on considère Artamis et les autres associations (Codha, Jardins de cocagne), l'association «Pour que pousse Coquelicot» représente plus de 600 membres.

Un commissaire demande ce que cette association prévoit de faire au cas où le site du futur parc serait gravement contaminé.

M^{me} Gaulis signale que, dans ce genre de cas, Berne exige une décontamination permettant l'aménagement ultérieur d'un jardin. Elle ajoute que l'association «Pour que pousse Coquelicot» a même pensé à y faire pousser des plantes décontaminatrices, et précise qu'il n'est pas prévu d'y cultiver des plantes alimentaires.

Séance du 23 avril 2002

Discussion en vue d'un vote lors de la séance du 30 avril

Le président rappelle que certains avaient souhaité attendre de connaître le résultat des analyses du sol avant de voter. Il fait remarquer que, si nécessaire, il faudra assainir le terrain; selon lui, il n'y a donc rien à gagner à attendre. Il suggère de passer au vote la semaine suivante.

Un commissaire a préparé un projet de motion préjudicielle. Il propose de suspendre l'examen de la proposition PR-130 pour qu'une préétude soit réalisée en vue de regrouper l'ensemble des activités administratives de la Ville de Genève sur l'ancienne parcelle des SIG et de libérer ainsi les bâtiments de la Vieille-Ville, lesquels pourraient alors être à nouveau consacrés à l'habitat. Il pense qu'il est temps de manifester la velléité de centralisation des services de l'administration.

Un commissaire est d'avis que le projet de motion préjudicielle proposé devrait plutôt faire l'objet d'une motion émanant de la commission. Il se souvient que, lors du départ des SIG, il y a dix ans, on avait suggéré le déménagement des services de la Ville de Genève dans le grand bâtiment situé à la rue du Stand. Pour sa part, il souhaite pouvoir consulter un PLQ définitif permettant de connaître l'aménagement futur de l'ensemble du secteur. Il rappelle qu'il avait proposé dans ce sens l'ajout d'un cinquième article à l'arrêté de la proposition PR-130.

Le président, bien que partageant les préoccupations de l'auteur du projet de motion préjudicielle, estime qu'un vote sur la proposition PR-130 serait plus clair.

Un commissaire estime qu'il est logique de vouloir regrouper dans un immeuble les différents services de l'administration municipale. Il doute toutefois que, en termes de surface de logements, l'échange proposé soit intéressant.

Un autre commissaire reconnaît que, en construisant un immeuble administratif à cet endroit, on ne pourra pas réaliser le nombre de logements prévu, et il ajoute que la typologie des lieux sera différente. Par contre, il verrait bien les services administratifs réunis du côté du quai, ce qui laisserait encore de la place pour la construction de logements au boulevard Saint-Georges.

Une commissaire estime que la motion M-103, acceptée le 30 septembre 2000, est intéressante, mais elle ne voit pas quel lien celle-ci peut avoir avec la proposition PR-130. Relevant que le quartier n'est pas riche en verdure, elle soutient la création d'un parc, même provisoire.

Une autre commissaire est d'avis qu'il faut garder ce terrain pour la construction éventuelle d'une école, en attendant l'aménagement en un parc provisoire.

Un commissaire émet des doutes quant au caractère provisoire de ce dernier. A son avis, il serait plus intéressant de consacrer la somme demandée pour sa réalisation à l'ouverture d'un crédit d'étude.

Un commissaire rappelle qu'il y a actuellement une crise du logement et souligne que le projet en question ne prévoit que 1000 m² de surface habitable supplémentaire. Il pense qu'un espace si proche du centre-ville n'est pas adéquat pour l'aménagement d'un parc.

Un autre commissaire rappelle que ces terrains ont été achetés dans un but déterminé. Il signale que la remise en question de ce projet est le résultat de la logique d'Artamis et estime qu'il ne faut pas se laisser entraîner par les délires de cet occupant illicite des lieux.

Un commissaire fait remarquer que la création de nouveaux appartements en Vieille-Ville permettrait de libérer ailleurs des logements plus modestes, lesquels s'ajouteraient à ceux construits au boulevard Saint-Georges.

Un commissaire relève qu'il y a beaucoup de verdure au bord du Rhône.

Un autre commissaire estime que ce quartier n'est certes pas le mieux doté de la ville en matière de verdure, mais qu'il a été construit à une époque d'urbanisation dense. Par rapport au taux d'occupation variant entre 5 et 6 dans ce quartier, celui de 1 qui est proposé est extrêmement bas.

Séance du 7 mai 2002

Discussion

Un commissaire répète qu'il souhaiterait avoir un PLQ pour l'ensemble du périmètre concerné.

Un autre commissaire estime que le logement est une priorité. Il estime difficile de «bloquer» la totalité de la surface en question pour une période indéterminée.

Une commissaire signale que, pour le Parti socialiste, l'idée de l'aménagement d'un parc, même provisoire, est importante.

Une commissaire relève qu'il s'agit d'un terrain devant de toute façon être réservé pour une école.

Un commissaire est d'avis que la proposition d'aménagement d'un parc émane du fait que la parcelle concernée est occupée. Il pense que faire abstraction de ce fait permettrait d'être plus ambitieux. Pour sa part, il aurait envie de faire mieux et pense que l'ouverture d'un concours permettrait de prévoir la construction de 1000 logements, alors que le projet actuel n'en propose que 100. Il est certain que, une fois le parc créé, plus rien de nouveau ne sera réalisé à cet endroit. Ce commissaire propose donc de refuser cette proposition au vote et de soutenir la demande de déplacement des services de l'administration. Il estime qu'il faut appliquer un taux d'habitation de 5 et créer ces 1000 logements qu'il vient d'évoquer, car il y a actuellement un besoin massif d'appartements.

Un commissaire pense qu'il faut trouver un nouveau lieu pour les activités d'Artamis, dont l'utilité a été prouvée. Sur le plan culturel, il faut trouver une solution pour ce quartier.

Un commissaire annonce que le groupe radical refusera cette proposition qui bloque l'avenir de la parcelle.

Le président fait remarquer que le projet d'aménagement d'un parc correspond au PLQ en force.

Un commissaire souhaite voir un véritable projet concernant cette parcelle et trouve fort cher de vouloir consacrer 1,2 million de francs à l'aménagement d'un parc provisoire.

Vote

La proposition est refusée par 7 voix (2 AdG/TP, 2 Ve, 1 AdG/SI, 2 S) contre 7 (3 L, 2 R, 2 DC) et 1 abstention.

Un commissaire estime qu'il faut demander un nouveau PLQ et voter une somme de 800 000 francs permettant aux associations d'aménager elles-mêmes le parc qu'elles demandent.

Un commissaire pense que cette parcelle peut être rasée pour qu'on y reconstruise des immeubles d'habitation.

Le président demande la réalisation d'un PLQ d'ensemble qui inclurait du logement et l'aménagement d'un parc.

Un commissaire insiste sur le fait que, en ce qui concerne les logements, il s'agit de tenir compte des besoins actuels et d'adopter une densité d'habitation suffisante.

Une commissaire rappelle l'existence d'un PLQ, qu'il faudrait alors abroger.

Le président propose de dire que la commission recommande l'abrogation du PLQ actuel et le dépôt d'un nouveau PLQ incluant la construction de logements et d'un bâtiment scolaire, diverses activités et l'aménagement d'un parc public définitif.

Un commissaire estime que, de la sorte, on ne tient pas compte de toutes les propositions visant à avoir une vision de la ville un peu différente, et qu'il y manque la dimension associative et artisanale. Il est d'avis que l'expérience faite actuellement sur ce site doit être prise en compte et se prolonger d'une façon ou d'une autre.

Un commissaire propose de demander un PLQ sans a priori à l'égard du bâti existant.

Un autre commissaire pense que la plupart des bâtiments déjà existants sur le site en question peuvent continuer à être utilisés et qu'il ne faut pas en faire table rase mais qu'il s'agit de conserver une certaine mixité entre les activités proposées et les logements.

Un commissaire rappelle que les sous-sols doivent être assainis, ce qui ne pourra pas se faire si les bâtiments existants sont maintenus en l'état. Il estime qu'il faut laisser les pouvoirs publics et les professionnels travailler en toute liberté sur un projet de PLQ et qu'il ne sert à rien de vouloir maintenant fixer des exigences.

Décisions

L'amendement «...en respectant et en intégrant la vie associative existante» est refusé par 6 non (2 AdG/TP, 2 DC, 2 R), 5 oui (2 Ve, 2 S, 1 AdG/SI) et 4 abstentions.

L'autre formulation ainsi libellée: «...en tenant compte des activités et de la vie associative existante» est acceptée par 11 oui (1 S, 1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 DC, 3 L, 2 R) et 4 non (2 Ve, 1 S, 1 AdG/SI).

M. Zaugg maintient son rapport de minorité.

Annexes: lettre de M. Ferrazino
informations
divers plans du secteur concerné (DAEL)

B. Rapporteur de minorité: M. Christian Zaugg.

Le rapporteur tient ici, au préalable, à remercier M^{me} Yvette Clivaz Beetschen, secrétaire, qui lui a permis en prenant d'excellentes notes de séance de faire le présent rapport de minorité.

La minorité est, ma foi, assez fâchée du sort qui a été fait par la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement à cette excellente proposition du Conseil administratif.

Rappelons ici que des négociations coordonnées entre l'Etat et la Ville ont été conduites avec l'association Artamis afin de revoir les textes des conventions existantes signées en juillet 1996 dans le but de redistribuer les lieux mis à disposition et de prévoir une contribution des utilisateurs qui respecte les dispositions qui ont généralement cours dans ce genre de situation en ville. Un large processus de concertation a donc, comme on le voit, été mis en place depuis des années avec les associations qui occupent le périmètre et des accords de prêt à usage ont été signés. C'est dans cet esprit que le Conseil administratif, qui envisage de construire un immeuble de logements le long du boulevard Saint-Georges et peut-être par la suite une école, a décidé de proposer la réalisation d'un parc au sein du périmètre des Services industriels de Genève. Dès lors pourquoi tergiverser? Le tableau est bien campé, l'association «Pour que pousse Coquelicot» et la maison de quartier sont prêtes à participer au projet dans le but notamment d'inclure une démarche pédagogique dans le nouveau parc à réaliser et il n'y a donc aucune raison bien fondée de remettre ce projet en cause.

Un espace urbain harmonieux ne se conçoit pas sans des espaces verts suffisants et les tenants du «tout logement» ne devraient pas oublier les locataires des futurs immeubles qui, cela est certain, ne tiennent pas à vivre dans des blocs sans dégagement et sans lumière. Ils ne devraient pas oublier non plus que la Ville de Genève tient à honorer ses engagements, que la concertation est un art difficile et que les accords signés ne peuvent être remis sur le tapis au gré des humeurs fluctuantes des uns et des autres.

Cela dit, il faut convenir que, et ici il ne s'agit plus de concertation, que le plan localisé de quartier (PLQ) en force ne correspond plus tout à fait à la situation évoquée auparavant, en particulier en ce qui concerne l'éventuelle construction d'une école ou la destruction de tel ou tel bâtiment.

Ce sont les raisons pour lesquelles la minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement, formée des Verts, de l'Alliance de gauche (SolidaritéS) et d'une socialiste, vous invite à, d'une part, voter la recommandation suivante:

«La commission de l'aménagement et de l'environnement demande l'abrogation du PLQ actuel, le dépôt d'un nouveau PLQ incluant la réalisation de logements, d'activités, d'un parc public définitif et d'un équipement scolaire en intégrant la vie associative existante.»

et, d'autre part, l'une n'excluant pas l'autre, à réaliser le parc projeté par le Conseil administratif et donc à accepter la proposition du Conseil administratif en votant l'arrêté la concrétisant.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 265 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc et de chemins publics sur les parcelles N^{os} 3340, propriété de la Ville de Genève, et 3384, propriété des Services industriels de Genève, feuille 6, section Plainpalais.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 265 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement concerné.

M. Jean-Pierre Lyon, rapporteur de majorité (AdG/SI). La proposition PR-130 a été traitée le 25 juin 2001 en séance plénière et des données peuvent en avoir été oubliées. Il faut noter que nous nous trouvons en face à la fois d'un rapport de majorité et d'un rapport de minorité. J'étais certain, en acceptant d'être

rapporteur, qu'il n'y aurait pas beaucoup de problèmes. Au fil des nombreuses auditions effectuées – ainsi que vous avez pu le constater dans le rapport et ses annexes – nous nous sommes cependant aperçus que les problèmes existaient. Il n'y a pas eu d'opposition au pack proposé de 1 265 000 francs pour l'aménagement d'un parc sur l'ancien site des Services industriels de Genève (SIG), mais, lorsque des commissaires posaient des questions concernant le visage que prendrait ce site ou les constructions qui y seraient prévues pour du logement, la seule certitude concernait l'école, dans le cas où celle-ci se construisait. Une partie de la parcelle est réservée pour cette école complémentaire à celle des Plantaporêts.

Lorsqu'il a été question du caractère définitif ou provisoire du parc, j'ai proposé à la commission de l'aménagement et de l'environnement l'audition de la responsable du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de M. Moutinot, M^{me} Stroumza. Celle-ci nous a donné des informations sur la situation actuelle, mais elle nous a aussi dit qu'il faudrait patienter si un plan localisé de quartier (PLQ) était souhaité pour le secteur. Cependant, lorsque j'ai demandé à l'ensemble des groupes politiques présents qui ont participé aux travaux de la commission si les 1 265 000 francs qui seraient employés pour aménager ce parc apporteraient une garantie que celui-ci ne serait pas déplacé, personne n'a pu me répondre. M^{me} Stroumza nous a très bien fait comprendre qu'elle espérait qu'en 2003, soit une année plus tard, un PLQ définitif serait présenté.

Si on considère un petit peu l'histoire de cette affaire, on se souvient qu'en 1992-1993 a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux des Services industriels dans la zone de Satigny-Vernier, puis le déplacement de tout ces services, soit plus de 1500 personnes, dans cette région. Ayant habité toute ma vie au boulevard Carl-Vogt, j'en ai été touché. Ayant aussi travaillé dans le quartier de la Jonction, je connais bien l'ancien site des Services industriels. Des projets qui auraient compris des logements, des locaux commerciaux, des écoles, des parcs résidentiels, entre autres, ont été successivement élaborés par différents architectes. Il a été question de 250 à 300 logements.

Le seul élément qui ressort maintenant de cette affaire, c'est la construction de logements le long du boulevard Saint-Georges, dans des conditions de bruit assez pénibles. La question se pose aussi de savoir ce qui va être mis en place au milieu du site en question. Si quelqu'un peut répondre et apporter des éléments à ce sujet, les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement ainsi que le Conseil municipal en seront peut-être contents. Une organisation rattachée à Artamis a élaboré un contre-projet par rapport à la construction de logements. Quant à l'Etat de Genève, il a eu le projet d'agrandir l'Hôtel des finances sur le côté de la rue du Stand. Vous connaissez un peu la structure de ce bâtiment: toute une série d'aménagements vont petit à petit y être imaginés et un PLQ sera alors tout à coup proposé. Que fera alors la Ville, puisque tout sera alors

construit? Comme vous avez pu le constater dans les annexes, il est encore question du secteur proche du cimetière de Plainpalais. Ainsi que je l'ai entendu incidemment, la séparation protégeant actuellement la tranquillité de ce cimetière et incitant au respect des lieux serait enlevée et permettrait ainsi un agrandissement du parc. (*Dénégations de M. Ferrazino.*)

Puis-je parler? Je ne vous ai jamais interrompu, Monsieur le conseiller administratif. Je sais que vous êtes «maître» Ferrazino... (*Remarque de M. Froidevaux.*)

Le président. Monsieur Froidevaux, s'il vous plaît!

M. Jean-Pierre Lyon. Lorsque j'étais encore membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, avant de me faire expulser, je peux vous assurer que j'ai suivi cette affaire. Je peux vous dire que nous allons nous retrouver face à une affaire semblable à celle de Kügler SA à la Jonction. Si nous ne trouvons pas des locaux pour le collectif Artamis et pour les associations qu'il regroupe, il ne se fera rien du tout dans tout ce secteur. Je peux dire sans prendre de risque que nous allons attendre un long moment avant que la situation se débloque. Au début du déménagement des Services industriels, il avait été décidé que le bâtiment de ses services administratifs qui est à la rue du Stand devait être conservé parce qu'il faisait partie de l'histoire de Genève. Nous avons ensuite appris que le dernier bâtiment des Services industriels, construit à la rue des Jardins et qui est tout en ferraille et en béton, serait conservé parce qu'il était notamment occupé par des artisans. Cette décision est tout à fait équitable, mais on peut actuellement se poser la question de savoir ce qui va se réaliser dans le périmètre et en quelle année cela se fera.

Même en ce qui concerne l'école, la commission de l'aménagement et de l'environnement a auditionné le responsable du Service des écoles et institutions pour l'enfance. La parcelle est réservée, mais il n'y a, pour l'instant, pas d'agrandissement prévu pour l'école des Plantaporêts. Il est cependant vrai qu'il faut réserver une parcelle pour cette école. Ajoutant à cela un dernier élément, j'attire l'attention de ceux qui suivent la vie politique genevoise sur ce qui s'est passé avec l'affaire de Vermont. Une parcelle y avait été réservée pour une école, avec un petit parc public en sus. Le Conseil administratif avait défendu le projet de l'école, mais ce dernier a été balayé par une votation populaire et la parcelle a finalement été dédiée à un parc public. En ce qui concerne l'ancien site des SIG, il faut se demander si, à l'endroit prévu pour l'aménagement d'une école, une parcelle doit absolument être conservée et préservée pour ce faire et si, au cas où un

lieu de détente ou autre pourrait tout à coup y être réalisé, on ne va pas nous dire, le jour où il faudra construire une école, qu'il n'en est pas question et que le lieu va rester un parc comme cela a été le cas à Vermont.

Je vous dis tout de suite que j'ai voté à la commission de l'aménagement et de l'environnement avec la majorité, qui est favorable à un PLQ définitif pour le secteur concerné. Nous avons alors été considérés, sans que je m'en sois rendu compte, comme des opposants aux parcs publics. Si quelqu'un peut m'assurer toutefois qu'il n'est pas question d'apporter des modifications au parc tel qu'il est actuellement proposé, je suis prêt à entrer en matière et je suis sûr que la majorité du Conseil municipal fera de même. Cependant, au vu des déclarations de l'Etat, je peux vous assurer qu'un PLQ n'est pas prévu pour demain. Mesdames et Messieurs, prenez vos responsabilités. Si quelqu'un a un nouvel élément à apporter et s'il peut nous en faire part, je l'en remercie d'avance.

Le président. La parole est au rapporteur de minorité.

M. Christian Zaugg, rapporteur de minorité (AdG/SI). Il est tout à fait regrettable que la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement ait décidé de refuser la proposition PR-130 du Conseil administratif. Qui veut le plus prend le moins et la majorité n'a pas donné dans la nuance en refusant la création d'un parc sur les parcelles 3340 et 3384 d'un périmètre appartenant à la Ville de Genève et aux Services industriels. Cela est malheureux parce que le refus de prendre en compte la concertation et les accords signés par la Ville, l'Etat et un certain nombre d'associations utilisant les locaux ou ayant des projets à y présenter, porte un coup de grâce au processus mis en œuvre depuis des années par le Conseil administratif.

D'aucuns critiquent la concertation et s'accrochent à des vétilles pour faire la leçon à la gauche en lui disant, la plupart du temps, qu'ils estiment cette concertation insuffisante et, lorsque celle-ci est bien menée, ils n'ont de cesse que de la démolir. Nous pensons, au sein de la minorité de la commission, que la révision du PLQ en force n'empêche pas d'aller de l'avant, qu'elle n'interdit pas la réalisation du parc projeté, la construction de logements le long du boulevard Saint-Georges et que l'arrêt du développement de la concertation est de nature à remettre en cause la paix civile qui règne pour le moment sur l'ensemble de ce périmètre. Le refus ne peut être plus maladroit. Il s'agit d'une erreur majeure, inutile, stérile et porteuse d'un avenir rempli de lourds nuages, annonciateurs d'orages intermittents.

C'est dans cet esprit que la minorité de la commission, composée de représentants de l'Alliance de gauche, des conseillers municipaux du groupe des Verts et d'une socialiste, vous demande instamment, chers collègues, de suivre la recommandation qu'elle a soutenue. Je la lis: «La commission de l'aménagement et de l'environnement demande l'abrogation du PLQ actuel, le dépôt d'un nouveau PLQ incluant la réalisation de logements, d'activités, d'un parc public définitif et d'un équipement scolaire en intégrant la vie associative existante» – et j'insiste sur ces derniers mots, car ils ont un poids et un sens particulier que nous entendons inscrire dans la proposition PR-130 qui nous a été soumise. C'est également la raison pour laquelle, afin de ne pas perdre de temps et de ne pas altérer gravement le processus de concertation, cette minorité vous propose d'accepter le projet d'arrêté du Conseil administratif en vue de la création d'un parc public et de cheminements piétonniers dans le périmètre de l'ancienne parcelle des Services industriels. (*Applaudissements.*)

Premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je dirai tout d'abord à M. Zaugg que ce qu'il vient de nous lire ne figure pas dans son rapport de minorité et que, s'il veut faire des amendements par rapport à l'arrêté qu'il nous soumet, il va falloir qu'il les dépose.

Permettez-moi de présenter, après M. Lyon, la position de la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement. La situation de départ d'Artamis figure dans les annexes au rapport de majorité où le PLQ est expliqué. Il y est question de la situation dominante au moment où la Ville se porte acquéreur de cette parcelle pour un prix considérable. Il y est effectivement question d'habitations. Le PLQ comporte un immeuble en carré avec une cour intérieure ainsi qu'un immeuble de logements le long du boulevard Saint-Georges. La partie centrale est apparemment aménagée en parc, mais ce n'est pas un parc, c'est en fait la cour de l'école qu'il est prévu d'y construire dans l'éventualité où un musée voisin resterait dans les locaux qui lui sont aujourd'hui attribués. Les besoins de scolarité se montreraient de ce fait plus importants. Le déménagement de ce musée était à peu près acquis auprès de l'ensemble du Conseil municipal, à l'époque où la proposition PR-130 a été faite, mais le déménagement n'a pas eu lieu pour les motifs que l'on sait.

On sait qu'il existe une certaine pression en matière de scolarité dans le secteur parce qu'il y existe des friches de logements, sur le quartier de la Jonction ou sur le site lui-même, qui sont importantes. Ce terrain a en l'espèce été acquis en tant que terrain vague en vue d'y mettre en place des réalisations. Il a fait l'objet de quelques atermoiements qui sont dans toutes les mémoires et qui ont eu pour

conséquence que, pour faire la paix sur la place du Bourg-de-Four, on déplace la guerre ailleurs. Par la bouche de M. Zaugg, il nous a été dit que la paix civile serait en cause si nous ne faisons pas les travaux prévus. Je vous dirai que nous n'avons pas l'habitude de la paix civile avec Artamis et que je ne crois pas que cela soit de la responsabilité de la Ville qu'il existe ou non la paix civile sur ce site. Les occupants d'Artamis sont suffisamment grands pour se faire la guerre entre eux sans que nous ayons besoin d'y apporter quoi que ce soit pour espérer y apporter un peu de paix.

Quoi qu'il en soit la proposition PR-130 qui nous est faite n'est pas une bonne proposition, d'abord parce que le site concerné est important et qu'il a du potentiel. Le potentiel y consiste en effet, en l'espèce, à permettre à qui occupe de rester. Il permet non seulement à qui occupe de se garantir des droits de quasi-proprétaire, mais il entend en plus dicter au monde politique ce qui pourrait se faire et ce qui ne doit pas se faire à cet endroit. Là, effectivement, ce n'est pas raisonnable. S'agissant d'un parc dont chacun s'accorde à reconnaître le caractère provisoire en raison de la fatalité d'y construire une école, les propositions qui nous sont faites, au travers du groupe Artamis et de – pour utiliser un terme que nous venons d'entendre – la «concertation», dirigée par le groupe Coquelicot représentant les habitants d'Artamis, nous coûtent 1 265 000 francs. On peut être d'accord avec ce parc ou, en tout cas, avec le principe d'un aménagement vert sur ce site, mais consacrer 1 265 000 francs pour réaliser un parc provisoire n'a pas de sens, et quel parc, au demeurant, puisqu'il s'agit non pas d'y prévoir un lieu d'ébats ou de jeux, mais un lieu pédagogique.

Il faut évidemment, quand on est alternatif, et il s'agit même d'une définition, donner des leçons. Il s'agira donc d'un lieu pour donner des leçons, et les leçons qui vont y être données vont être des leçons d'agriculture. C'est-à-dire qu'à cet endroit, puisque la terre n'y est pas bonne, on va pouvoir cultiver non pas pour récolter mais pour regarder comment cela pousse. Je vous dirai que la ville de Genève n'est pas si grande, que les champs ne sont pas si lointains, que l'éloignement de l'habitant à l'égard de la chose verte n'est pas si grand et que l'idée d'un jardin pédagogique sur le site même d'Artamis procède d'une pure provocation. Quand cette provocation, en plus, ne consiste pas simplement à labourer le béton, à retrouver la terre et à y planter quelques graines, mais qu'on nous demande 1 265 000 francs pour procéder à une démarche de cette nature, il y a évidemment lieu d'être choqué par la méthode et choqué par son résultat.

Cela dit, puisqu'il faut faire un jardin pédagogique sur la partie centrale, il ne reste évidemment plus grand-chose pour le logement. Que nous reste-t-il pour le logement? Il nous reste une barre raisonnablement basse parce qu'il s'agit évidemment de permettre au soleil de pénétrer jusqu'à ces jardins pédagogiques, parce que les asperges doivent être mises dans la terre pour rester blanches, mais qu'il y faut quand même du soleil sur la pointe pour qu'elles poussent. Il n'est

donc pas question de construire un habitat d'une densité acceptable. Je vous rappelle que, dans cette zone-là, nous arriverons à une densité inférieure à la zone villageoise. Qui plus est, nous construisons des habitats le long du boulevard, c'est-à-dire à l'endroit où se trouvent le plus grand nombre de nuisances. Nous laissons la partie protégée aux asperges dont les enfants iront apprécier la croissance jour après jour. C'est très bien effectivement, mais il me paraît préférable de prévoir l'habitation dans des zones où il n'y a que ce que l'on peut qualifier de «nuisances modérées». Ce n'est pas tout. Cet immeuble est évidemment orienté nord-sud selon un concept tout à fait valable, encore que la partie nord soit évidemment malheureuse et que la partie sud soit encore plus malheureuse parce que la vue donne sur l'immeuble du Cadastre. Cet immeuble administratif ne fait quant à lui pas cinq étages, mais il doit en faire neuf, ce qui signifie que la distance à vue en droite ligne est effectivement d'une quinzaine de mètres, soit la largeur du boulevard Saint-Georges. Par conséquent, le regard des futurs locataires du site d'Artamis plongera dans des bureaux qui sont évidemment la plus belle vue possible. Non seulement la vue est laide, mais on se garantit avec ce système qu'en tout cas pendant toute la saison d'hiver où le soleil est bas on obtient tout au mieux que le dernier étage – et je prends bien garde qu'on n'ait pas prévu d'attaque dans ce futur immeuble – ait droit à un petit peu de soleil et de lumière. Les autres appartements seront à l'ombre.

Dans ce système qui veut privilégier les asperges, ce qui n'est pas nécessairement une mauvaise idée, on en arrive à mépriser l'habitat, ce qui n'est pas raisonnable. C'est la raison pour laquelle il s'est trouvé une majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement pour dire que le programme pouvait éventuellement être tenu, que le programme avait probablement un certain sens et que la mise en cause d'une partie du PLQ pouvait se faire, mais que ce n'était en tout cas pas en construisant les logements dans le plus vilain endroit de la très grande parcelle dont la Ville s'est portée acquéreur qu'on la valoriserait.

L'idée était effectivement de casser les murailles, de s'affranchir un petit peu des contraintes et de se dire par exemple que le bâtiment des Services industriels, qui ne présente pas grand intérêt, avec une architecture stalinienne dont on se passe très bien, pourrait quant à lui largement être démoli. Il ne nous appartient évidemment pas, puisqu'il appartient à l'Etat, mais il n'en demeure pas moins que les choses s'arrangent avec ce dernier. Il est question dans les rapports PR-130 A/B, page après page, du conflit entre les Conseils, mais peut-être arrivera-t-on à faire la paix avec l'Etat et à aménager les logements sur le bon côté de la parcelle, soit du côté du Rhône, d'une part, et du côté sud, d'autre part, qui donnera sur l'espace prévu pour la cour de récréation.

De cette manière, on aurait un habitat de qualité et cet espace, aujourd'hui prévu pour un jardin, pourquoi pas, mais pas, grands dieux, pour un prix de 1 265 000 francs. Ce prix doit être un prix normal pour un emplacement qui

deviendra à terme ce qu'il doit être, soit une cour de récréation. En inversant simplement le PLQ, ce qui est au nord étant mis au sud et ce qui est au sud étant mis au nord, on obtient quelque chose qui est raisonnablement habitable. Ce qui est prévu et dessiné ici l'est au plus court et au plus mal, parce que, en plus, on n'y respecte pas les principes de densité urbaine qui sont aussi une condition de qualité de vie dans notre bonne ville.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Deux éléments ont induit le refus du Parti du travail par rapport au PLQ en question ici. Pourquoi avons-nous accepté les conclusions du rapport de majorité? Il n'y a pas un soir où nous ne parlons pas du logement, où nous ne déplorons pas, dans tous les bancs réunis, le manque de surfaces et le manque de lieux pour construire du logement. Fidèle à ses consignes et fidèle à ses buts, le Parti du travail considère que le logement est forcément, aujourd'hui, sacré et urgent. C'est pour cette raison qu'il nous semble, tout d'abord, que sur cette parcelle – qui fait partie d'une des dernières sur lesquelles la municipalité peut encore construire – il est non seulement important que la Ville construise, mais qu'elle construise intensément. Il est important qu'elle le fasse pour que nous puissions effectivement revoir en ville des logements à caractère social rapidement et en grand nombre, tout en respectant effectivement la qualité de vie.

Le deuxième élément est que nous avons dès l'origine été et que nous sommes encore solidaires de la vie associative et, principalement, de l'avenir d'Artamis sur ce lieu. Il est évident pour nous que l'avenir d'Artamis repose sur notre originalité, sur notre capacité de rebondir et de pouvoir nous donner la main afin de trouver des alternatives à lui proposer. Ces deux éléments ont donc fait que nous avons accepté de voter les conclusions du rapport de majorité.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Je voudrais simplement indiquer à M. Froidevaux, pour la clarté du débat, que la recommandation dont je parlais figure en haut de la page 45 du rapport de minorité.

En ce qui concerne le logement, je pense qu'il ne faut pas isoler un morceau du périmètre concerné au détriment d'un autre. D'aucuns sont ici en train d'oublier que l'Etat de Genève a des intentions de construire sur la partie nord de la parcelle.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, les choses sont très claires. Il faut savoir ce que l'on veut. Or nous, démocrates-chrétiens,

savons très bien ce que nous voulons. Nous voulons que des logements soient étudiés en priorité sur ce site d'Artamis. Des jardins et des parcs peuvent peut-être y être prévus, mais l'étude doit commencer par des logements. Les espaces verts seront étudiés par la suite. Vous savez que nous ne sommes pas ennemis des espaces verts, puisque nous avons demandé, et nous l'avons du reste obtenu, la réalisation de la zone verte provisoire des Moulins. En conséquence, nous vous invitons naturellement à soutenir les conclusions du rapport de majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Damien Sidler (Ve). Il y avait effectivement deux stratégies possibles pour concevoir la ville sur l'ancien site des Services industriels: l'idée de reprendre absolument tout depuis zéro, en revoyant donc le PLQ, ou l'idée de commencer par petits morceaux un puzzle qui devra probablement durer très longtemps. La Ville a choisi cette deuxième possibilité qui ne ravit pas forcément le groupe des Verts. Celui-ci avait dit, et M. Lyon l'a répété, que nous nous trouvons face à un PLQ qui ne sert strictement à rien et qui est inutilisable. Nous devons maintenant composer avec lui jusqu'à ce que nous disposions d'un autre PLQ qui nous permette de voir l'avenir de façon plus intéressante.

Il se trouve qu'il est quand même intéressant de constater que, ces dernières années, un groupe avait effectivement développé une vision globale de l'utilisation de ce site. Il s'agit du groupe «Pour que pousse Coquelicot» qui, contrairement à ce qu'a dit M. Froidevaux, n'est pas uniquement composé d'utilisateurs du site actuel d'Artamis, mais qui intègre aussi des associations telles que la CODHA (Coopérative de l'habitat associatif), la Ciguë ou les Jardins de Cocagne qui proposent justement les jardins didactiques auxquels M. Froidevaux a fait allusion. Ces dernières associations ne sont cependant pas logées actuellement sur le site, mais ce sont celles qui se montrent, dirai-je, les plus actives dans le groupe «Pour que pousse Coquelicot».

La proposition PR-130 est donc pour nous la première pièce d'un puzzle qui nous semblait très intéressant et qui nous semble d'ailleurs toujours très intéressant. Il contient l'idée de construire la ville autrement, de discuter avec des personnes et de voir comment la ville peut être construite avec eux, et non pas simplement d'offrir, à coups de millions, un aménagement. Il s'agit de concevoir l'utilisation de cet aménagement avec les gens qui pourraient l'utiliser à terme. On a donc là une possibilité de travailler avec des associations. La Ville a d'ailleurs entamé ces négociations. Des discussions ont lieu maintenant depuis plus de deux ans qui ont notamment abouti au projet présenté dans la proposition PR-130. Nous pensons qu'il est dommage de couper court à cette expérience qui, à mon avis, ne pourra pas se reproduire avant quelques années en ville de Genève.

Il est bien entendu que, quoi qu'on fasse, si du logement massif est réalisé sur le périmètre, comme le souhaite le Parti démocrate-chrétien, la question se posera de savoir ce qui pourra être fait de l'expérience d'Artamis à un autre emplacement de la ville. Il nous semble qu'il est très important qu'elle puisse continuer. Nous vous proposons donc de voter l'amendement proposé par M. Zaugg dans son rapport de minorité. Le groupe des Verts le votera et demande en gros d'intégrer la vie associative dans ce projet.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste a appuyé le rapport de minorité à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il l'appuiera aussi ce soir, même si, visiblement, il sera minorisé comme il l'a été en commission. J'avoue que nous avons un peu de peine à comprendre les arguments à la fois de la droite et du Parti du travail, qui nous disent qu'ils veulent construire, qu'ils veulent construire intensément et que, ma foi, s'il s'agit de construire sur la parcelle d'Artamis, c'est très bien. Je pense qu'on peut tout à fait défendre le fait de vouloir construire des logements à Genève. Le Parti socialiste lui-même défend ce point de vue. Je vous rappelle que le groupe socialiste a voté dernièrement, le 14 janvier, en faveur de la proposition PR-267 concernant l'acquisition d'un immeuble, mais qu'il a alors été minorisé par ceux qui estimaient qu'il fallait effectivement construire, mais qu'il ne fallait pas forcément le faire par le biais de l'acquisition de nouveaux biens immobiliers, ou en tout cas pas par l'achat de ceux qui ne semblaient pas assez rentables.

Sur le fait maintenant de construire et de construire intensément, je pense qu'il n'est pas possible de le faire n'importe où. Il ne suffit pas de parler de densité pour dire que, dans le projet concernant l'ancien site des Services industriels, il s'agirait d'une densité proche de la densité villageoise et qu'il faut au contraire densifier. Je pense qu'il faut regarder un peu ce qui entoure la parcelle d'Artamis. En l'occurrence il s'agit du quartier de la Jonction qui est un quartier urbain, qui connaît un énorme trafic de voitures et qui est particulièrement densifié. Prendre ce soir la décision de construire, à mon sens intensément, sur la parcelle d'Artamis et le faire, en plus, sans tenir compte de ce que fera l'Etat serait prendre une décision politique grave et dommageable, parce que, s'il a fallu payer approximativement 12 millions de francs pour racheter un immeuble aux Charmilles, je me demande combien nous risquons de devoir dépenser pour acheter ou racheter des éléments de la parcelle d'Artamis.

Qu'il y ait un manque de logements à Genève, c'est clair, mais on ne peut pas y construire maintenant n'importe quoi et n'importe où sous prétexte qu'il y a un manque de logements. Je pense que l'idée d'aller construire dans un quartier qui est déjà surdensifié est une mauvaise idée. Si une majorité se prononce ce soir en

faveur de constructions surdensifiées, je pense qu'il faudra expliquer politiquement dans quelques années, non seulement aux personnes qui ne voudront peut-être pas habiter dans ce type d'immeubles, mais à tous les riverains de la parcelle concernée, pourquoi nous, conseillers municipaux, avons estimé qu'il était bien d'y construire et d'y construire intensément.

J'ai maintenant écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de M. Froidevaux. J'avoue que je pensais auparavant qu'il était avocat, mais il ne l'est pas en réalité. Il est en fait architecte, urbaniste et spécialiste en aménagement. Monsieur Froidevaux, vous êtes un homme polyvalent; c'est magnifique! Vous nous avez expliqué les raisons pour lesquelles les éléments prévus étaient de mauvaises constructions, qu'il ne fallait pas les orienter sur la rue, mais qu'il fallait les orienter plutôt vers l'intérieur, qu'il ne fallait pas les implanter dans telle ou telle direction, mais qu'il fallait plutôt les implanter dans telle autre. Enfin je vous remercie, Monsieur Froidevaux.

Je me demande à quoi cela sert que l'administration travaille. Je me demande à quoi sert le fait que le Conseil administratif se réunisse. Je me demande à quoi servent les nombreuses séances organisées avec les habitants du quartier et des associations afin de parvenir à des consensus et à des compromis négociés qui satisfassent tout le monde. M. Froidevaux détient la vérité ce soir et il sait comment il faut construire sur la parcelle concernée. Monsieur Ferrazino, je vous donne un conseil: engagez M. Froidevaux...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je l'engage.

M^{me} Sandrine Salerno. ... et renoncez à procéder à de nouveaux engagements dans votre département parce que M. Froidevaux est polyvalent. Il est même paysagiste. Il s'y connaît même en botanique, puisqu'il nous explique que c'est une bonne idée de planter des asperges et qu'il sera intéressant que les petits enfants voient comment elles poussent.

M^{me} Sophie Fischer (L). Il n'a pas la grosse tête!

M^{me} Sandrine Salerno. Si M. Froidevaux a encore du temps disponible, je propose à M. Tornare de l'engager.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il est trop cher!

M^{me} Sandrine Salerno. M. Froidevaux pourra même travailler au Service des espaces verts et de l'environnement, de telle manière que M. Tornare aura un homme polyvalent qui servira la transversalité au Conseil administratif. Merci, Monsieur Froidevaux. (*Applaudissements et sifflements.*)

Je pense finalement qu'il est trop tard, à ce stade de la discussion, pour convaincre mes collègues et camarades du Parti du travail de revenir sur leur décision; de grâce, que ces derniers arrêtent d'imaginer une surdensification et de vouloir que la Ville «construite intensément» – je reprends là les mots de mon collègue Jousson – dans une zone qui est déjà surdensifiée. Vous le feriez au détriment des habitants et en tout cas au détriment de tous les choix qui ont convenu à l'ensemble des habitants et des associations lors des séances de concertation. Le Parti socialiste soutiendra l'amendement de M. Zaugg et soutiendra les conclusions de son excellent rapport de minorité.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Permettez-moi tout d'abord de rappeler un certain nombre de faits, essentiellement, dirai-je, à l'intention des représentants du Parti du travail. Que M. Froidevaux fasse semblant de ne pas comprendre la réalité du dossier concernant l'ancien site des SIG, on reconnaît bien là l'avocat qu'il est, mais je crois par contre que M. Jousson et ses collègues sont sincères dans le développement de leur thèse de tout à l'heure. Cette thèse est malheureusement totalement erronée. Je ne parle pas du fait, Monsieur Jousson, que je ne vous ai jamais vu dans une séance de concertation sur ce dossier.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Moi, j'y étais.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cela est regrettable parce que, comme l'a rappelé M^{me} Salerno, les propositions contenues dans la proposition PR-130 sont effectivement l'expression d'une concertation qui ne s'est pas seulement effectuée avec l'Association «Pour que pousse Coquelicot», qui vous fait pousser à vous des boutons, mais qui a eu lieu avec les maisons de quartier, les habitants et les différents services concernés.

Je vous rappelle qu'avant que nous arrivions au Conseil administratif, Manuel Tornare et moi-même, le Conseil municipal avait déjà réglé le sort de la parcelle de l'ancien site des SIG par une acquisition effectuée sous la clause d'utilité publique afin d'y construire un demi-groupe scolaire. Je m'empresse donc de vous préciser – ce que j'ai déjà indiqué tout à l'heure à certains d'entre vous – qu'il est impossible de réaliser autre chose aujourd'hui sur la parcelle qui est la

propriété de la Ville de Genève, soit sur les 9000 m² dont nous parlons, qu'un demi-groupe scolaire ou un aménagement provisoire tel que nous vous le proposons. Vous allez me dire qu'une clause d'utilité publique pourrait aussi être évoquée pour la construction de logements sociaux. Ce n'est simplement pas ce qui a été évoqué lors de l'acquisition de la parcelle par la Ville de Genève. Je rappelle encore une fois que je n'y étais pas présent et que je me suis personnellement basé sur des documents que j'ai lus et analysés. Au moment où nous parlons, je vous mets au défi de pouvoir justifier qu'il sera possible de réaliser du logement sur les 9000 m² propriété de la Ville de Genève, parce que ce n'est juridiquement pas possible aujourd'hui.

Je m'étonne donc que certains d'entre vous qui se déclarent, en cette période en tout cas, très attachés à la construction de logements ne se soient pas également prononcés dans ce sens à la commission de l'aménagement et de l'environnement. (*Remarque de M. Froidevaux.*) Je ne parle pas de vous, Monsieur Froidevaux, parce que je trouve très cohérente votre position qui consiste à dénigrer les propositions de la majorité du Conseil administratif. Ce que je trouve plus paradoxal, c'est que vous bénéficiez, entre le Parti du travail et l'Entente, d'une nouvelle majorité ce soir sur ce dossier. (*Protestations.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Faites des caucus!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Non, il ne s'agit pas de faire des caucus. Il s'agit d'expliquer des dossiers parce que je pars de l'idée qu'il existe dans le cas présent une mauvaise compréhension. Même si les intentions de vote persistent – et je pense que vous demanderez l'appel nominal pour que les habitants de cette ville sachent qui fait quoi et qui défend quoi au Conseil municipal – j'ose espérer que, une fois ces explications données, vous pourrez vous déterminer en connaissance de cause.

Je dis simplement que, si aujourd'hui cette proposition PR-130 est refusée, et contrairement aux propos démagogiques que j'ai entendus de la part de certains, il faut savoir que rien ne va se construire sur le périmètre dans les années qui viennent. Ce que le rapport de majorité demande, c'est de permettre à ce no man's land que nous connaissons actuellement de se perpétuer. Vous quémandez certainement auprès de M^{me} Spoerri des gendarmes supplémentaires pour éviter les trafics que nous connaissons, mais vous porterez une sérieuse responsabilité parce que la Ville de Genève n'aura pas un seul centime à disposition pour aménager quoi que ce soit. Vous aviez pris en son temps la responsabilité de voter l'acquisition des propriétés des Services industriels au boulevard Saint-Georges et, si la proposition PR-130 est refusée et si vous souhaitez l'abolition du PLQ, il

ne sera même pas possible d'y attaquer la construction de logements. M. Froidevaux en sera très content, puisqu'il estime que ces logements sont de toute façon mal situés. Je ne crois cependant pas que c'était l'argument que vous aviez retenu quand vous aviez voté les crédits pour l'achat des parcelles. Si vous aviez estimé alors qu'elles étaient mal situées, vous n'auriez pas voté les crédits pour les acheter.

Aujourd'hui, et c'est un peu le sens de mon intervention, je vous propose de bien réfléchir parce qu'il ne faudrait pas vous méprendre sur certains des propos que vous avez entendus. Je suis le premier, et le Conseil administratif avec moi, à dire qu'il serait judicieux de modifier partiellement le PLQ, surtout du côté de la rue du Stand, parce que tout y est bien flou. En ce qui concerne le côté donnant sur le boulevard Saint-Georges, si nous y avons acquis les immeubles des Services industriels, c'est précisément pour y construire du logement. Si nous avons aussi un projet d'aménagement provisoire, c'est pour valoriser les terrains acquis. Ne cherchez pas n'importe quel prétexte pour tenter, au nom de la construction éventuelle de logement social qui ne verra jamais le jour, ou en tout cas pas avant de nombreuses années, de refuser cet aménagement. Le faire, ce serait une fois encore non seulement prendre la responsabilité de laisser croire que du logement social va y être réalisé, mais, en plus, ce serait pérenniser une situation actuelle – je peux vous le dire parce que je vais souvent au bâtiment 2B de la Ville de Genève qui se trouve sur les parcelles concernées – qui mérite vraiment un autre sort que celui que vous semblez vouloir lui réserver aujourd'hui.

M. Michel Ducret (R). Il est vrai que, si tous les commissaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement étaient architectes ou urbanistes, cela se saurait. D'autres résultats sortiraient peut-être de cette commission, mais ce n'est pas sa vocation. L'intervention de tout à l'heure de M^{me} Salerno fait fi du fait que le Conseil municipal ne représente pas un groupe de travail de professionnels, mais qu'il est censé représenter la population, qu'il travaille en séances plénières ou dans le cadre de commissions. J'aimerais quand même que cet aspect de la question ne soit pas perdu de vue. C'est assez important, je crois, et cela met d'ailleurs aussi en cause ces fameux processus de concertation microscopiques.

J'aimerais dire que le site d'Artamis est un site qui est hors la ville depuis longtemps. Il était hors la ville parce qu'il s'agissait d'une propriété appartenant aux Services industriels, qui était fermée et inaccessible pour la majorité de la population. Ces terrains sont maintenant revenus à la collectivité et on en a fait une nouvelle zone inaccessible à la majorité de la population pour de tout autres raisons. Cela reste un lieu à part, une zone, ce qu'on appelle une «friche urbaine». La proposition ne fait qu'entériner cette vision en satisfaisant fort peu à la

demande de logement et en l'utilisant comme une muraille qui va cacher la friche maintenue à l'arrière.

Or, il faut que ce périmètre s'inscrive désormais vraiment dans la ville et qu'il soit ouvert à tous ses habitants et non pas seulement à quelques personnes qui deviennent des privilégiés qui s'aménagent des lieux parce qu'ils ont le temps et la disponibilité nécessaires pour participer à différentes concertations. La majorité de la population ne trouve pas ce temps à sacrifier pour la collectivité et c'est essentiellement un travail qui nous revient à nous, conseillers municipaux. Il faut que le périmètre soit utilisé avec une densité urbaine, et non pas avec une densité qui, finalement, est de moins que 1,0 sur le périmètre concerné, qui se trouve à côté d'une zone verte, à savoir le cimetière. (*Rires.*)

Que ceux qui ricanent ne ricanent surtout pas trop fort parce qu'il me semble me souvenir qu'un magistrat issu de l'Alternative voulait, il n'y a pas si longtemps de cela, supprimer le mur de son enceinte pour rendre cette zone verte accessible à tout un chacun dans le secteur. Ce cimetière est donc bien une zone verte et c'est bien cette vision-là que l'Alternative a défendue dans cette affaire. Cela ne peut pas être une zone verte un jour et ne pas l'être un autre jour. Soyez cohérents, je vous en prie.

Je crois que ce n'est pas avec une densité de 1,0 que les logements qui manquent dans notre ville seront réalisés. Ce n'est pas un problème de densité par rapport au quartier, comme le disait M^{me} Salerno. Il est vrai que le quartier est relativement dense dans les alentours du site concerné, comme le sont tous les quartiers anciens, où la densité est de l'ordre de 5,0, de près de 5,5, voire de 6,0. Je vous rappelle qu'en zone 3 de développement et dans ce que l'on appelle les «beaux quartiers», la densité est de 1,2. On ne peut pas dire que cette densité étouffe les habitants du secteur de Rieu, de Champel ou du Pré-de-l'Ours, à titre d'exemples.

Non, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce n'est pas ainsi qu'on résoudra le problème du logement; c'est exactement ce qui ne va pas dans la proposition PR-130 et ce qui fait que celle-ci a été rejetée par la majorité de la commission. Voilà quelles sont les raisons de ce rejet que nous vous invitons à éterniser.

M. Jean-Pierre Lyon, rapporteur de majorité (AdG/SI). Comme rapporteur de majorité – malheureusement, parce que cela m'est reproché – j'ai écouté très attentivement tous les intervenants et j'estime qu'il ne s'est pas dit grand-chose de concret. Les commissaires qui ont accepté le rapport de majorité ont voulu obliger le Conseil administratif à intervenir auprès de l'Etat et auprès du

département de M. Laurent Moutinot pour que soit présenté un véritable PLQ comprenant des éléments pour l'avenir et, ce que les gens espèrent, des éléments qui soient définitifs.

Si vous lisez bien le contenu du rapport de minorité de mon collègue M. Zaugg – je n'étais pas au courant que ce rapport allait être fait, parce que M. Zaugg a annoncé à la toute dernière séance de commission qu'il allait le présenter, et je le dis à M^{me} Salerno qui n'était pas membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement au moment de ces travaux – vous constaterez qu'il reflète la situation actuelle. A part le fait qu'un parc provisoire de 1 265 000 francs soit proposé dans le projet d'arrêté de la proposition PR-130 et que les recommandations du rapport de minorité parle de «réalisation de logements», cela ne veut pas dire que des logements vont être effectivement réalisés.

Dans le cas contraire, si le vote va dans le sens des conclusions du rapport de majorité, l'élaboration d'un nouveau PLQ serait demandée au Conseil administratif. Même les minoritaires de la commission de l'aménagement et de l'environnement, dont font partie les socialistes, ont voté à un certain moment en faveur de cette demande de PLQ, mais le rapport de minorité est ensuite intervenu, après avoir traîné pendant un certain nombre de semaines. J'ai même dû moi-même aller demander quand il serait rédigé, sinon cet objet ne serait même pas encore traité ce soir.

Il appartient au Conseil municipal de décider s'il veut que la situation actuelle soit prolongée sans que le problème d'Artamis soit réglé, parce que cela ne veut pas dire que ce collectif sera expulsé. Mais le Conseil administratif préfère la proposition du rapport de minorité, parce que, si les conclusions de celui-ci sont acceptées, il ne se «cassera pas les bonbons» pour trouver des locaux pour les membres d'Artamis. Le rapport de majorité quant à lui pose le problème et propose une participation d'Artamis à toute l'affaire, avec une implication de l'Etat, des Services industriels et de la Ville. Il en sortirait un véritable projet.

J'aimerais aussi parler d'un autre aspect dont personne n'a parlé ici, à part M. Michel Ducret, qui a abordé le problème sous l'angle de la densité d'habitation à la Jonction. Quand on connaît l'avenue de la Jonction, la rue Emile-Nicolet et la circulation qui y passe, j'aime mieux vous dire qu'il faut faire attention en les traversant. Ne croyez-vous pas que, dans ce secteur, un parking pour habitants pourrait être réalisé, avec la création de rues résidentielles du côté de l'avenue de la Jonction, de la rue des Plantaporêts ou de la rue des Jardins? Ne croyez-vous pas que quelque chose de magnifique et d'agréable pour la population pourrait y être réalisé sans que cela coûte des centaines de millions de francs?

Dans le cas de la réalisation d'un parc provisoire de 1 265 000 francs, si un an après il est dit qu'il faut le supprimer, cela équivaut à jeter 1 265 000 francs à la poubelle. C'est ainsi qu'il faut parler. Je me demande pourquoi l'aménagement d'un secteur du périmètre concerné ne pourrait pas d'ores et déjà être entrepris.

Même si des constructions doivent y être par la suite aménagées, il est tout à fait possible d'y commencer la construction d'un parking sur un ou deux étages en faveur des habitants du lieu et d'y réaliser aussi des rues agréables parce qu'elles ne sont pas très larges dans le secteur. Personne ne parle de cette idée. C'est la raison pour laquelle nous devons nous battre pour obliger le Conseil administratif à intervenir notamment auprès de l'Etat pour le secouer un peu et pour que celui-ci nous présente un PLQ définitif. Même si l'élaboration d'un PLQ ne peut pas se faire en six mois, son étude peut être engagée de manière que nous puissions en avoir déjà une certaine idée.

Si nous prenons l'exemple de ce qui s'est passé aux Charmilles, à côté du stade, nous constatons que nous avons dépensé des millions de francs parce que le plan d'aménagement était mal conçu et qu'il a fallu abaisser une partie de la construction. La Ville de Genève a payé un montant de l'ordre de 11 millions de francs. Voulez-vous que nous revivions ce genre de situations? Je suis personnellement favorable à l'élaboration d'un PLQ. J'estime que celui-ci répondrait à une obligation légale. La Ville est impliquée dans cette affaire. Si nous ne nous montrons pas courageux et si nous votons par contre en faveur du rapport de minorité, nos gamins devront se débrouiller dans vingt à vingt-cinq ans.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais simplement revenir sur le point de savoir qui a le droit de s'exprimer et sur quoi. Le rapporteur de minorité a dit tout à l'heure, ce qui est tout à fait honorable, que l'avenir d'un quartier se discute avec les habitants du quartier. C'est un postulat qui est évidemment tout à fait positif, mais j'estime qu'il est quand même intéressant de savoir, dans le cas particulier, qui sont ces habitants du quartier. Ce problème a souvent été évoqué. Sont-ce les gens qui habitent dans le périmètre, et cela depuis plusieurs années ou sont-ce des gens arrivés sur l'ancien site des SIG d'un autre lieu depuis peu de temps qui ont procédé à une occupation malgré tout illégale, même si elle a été admise par la suite, et qui prétendent régir l'avenir de ce site? Cela signifierait évidemment que, dorénavant, tous les petits artisans ou les petits commerçants de condition réellement modeste, plutôt que de s'échiner à trouver une réponse à leurs besoins par les voies normales, pourraient arriver et occuper un lieu. Ils pourraient en effet se dire que, de toute façon, ils ne risquent rien, puisqu'ils sont sur place, qu'une solution sera sûrement trouvée pour eux et que, s'ils passaient par les voies normales, ils n'auraient rien du tout. C'est, à notre avis, une injustice

que nous tenons à dénoncer. Que les gens d'Artamis s'expriment, nous sommes d'accord, mais ce n'est pas là une raison suffisante pour que leur avis soit déterminant pour l'avenir du site.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Je ne veux pas trop allonger le débat, mais un certain nombre de choses me tiennent à cœur chaque fois que celui-ci tourne autour du logement. J'appartiens à la commission du logement où un certain nombre de collègues très expérimentés, et je les en remercie, m'ont expliqué que, s'il y avait notamment une crise du logement à Genève aujourd'hui, c'était à cause de la règle de trois. Effectivement, quand on regarde d'un peu plus près la situation et quand on examine les surfaces et les volumes potentiellement constructibles ayant une densité de 1,2, on constate que les possibilités sont limitées. Lorsque je reçois dans mon bureau des familles qui pleurent parce qu'elles ne trouvent pas de logement, je leur mets chaque fois la main sur l'épaule et je leur dis de ne pas s'en faire parce que la cause en est la règle de trois. Ils me font bien sûr de drôles de yeux, mais ils me disent quand même ensuite qu'ils vivent à quatre dans un appartement de deux pièces et que c'est un peu difficile.

Le travail de concertation sur le site d'Artamis a été magnifique. Hommage doit vous en être rendu, Monsieur le conseiller administratif. Comme d'habitude, vous avez réussi à organiser une concertation avec les habitants. Vous m'avez maintes fois reproché de ne pas être assez favorable à la concertation ou, en tout cas, de ne pas assez présent à une partie des séances de concertation. Il est vrai qu'on ne peut parfois pas être à la fois au four et au moulin, mais je peux cependant vous assurer que je ne les fuis pas. Non seulement je ne les fuis pas, mais je suis en mesure de venir à n'importe quel moment donner des explications aux gens qui habitent certains lieux et qui sont en train de décider qu'ils aimeraient voir pousser devant chez eux des asperges ou profiter de balcons.

Je suis en mesure de venir participer à ces séances de concertation, accompagné de non-habitants qui désireraient bien être habitants, pour expliquer, à un moment donné et sans insulter les architectes, comment il est possible de construire des logements avec une densité plus importante sans que le résultat soit pour autant détestable. Je le ferai en participant un peu, dans le même temps et au humble niveau de conseiller municipal de la Ville de Genève, à la construction des 3000 ou 5000 logements qui manquent en ce moment.

Il est vrai que, comme cela s'est passé à la Roseraie, on reproche au Parti travail d'être incohérent, parce qu'il dit qu'il veut un plus grand nombre de logements et que, dans le même temps, il empêche de construire la petite barre de trois étages que l'on projette de construire. Eh bien, nous prenons effectivement le risque, devant les habitants de cette ville, de dire que nous refusons effectivement

aujourd'hui la petite construction de logements proposée devant une plantation d'asperges, cela en vue de bénéficier de logements qui soient en plus grand nombre après-demain et qui répondent aux vrais besoins de la population. Le Parti du travail a un grand respect pour les associations et les habitants, mais il a un plus grand respect encore pour les non-habitants et pour les hommes et les femmes de notre ville qui réclament un logement. (*Applaudissements.*)

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je viens d'entendre mon camarade Guy Jouson et je suis parfaitement d'accord avec lui. Je lis dans la recommandation figurant à la page 45 du rapport de minorité une formulation disant qu'un nouveau PLQ est demandé «en intégrant la vie associative existante» sur l'ancien site des SIG. Savez-vous cependant que cette «vie associative existante» recouvre des éléments qui sont selon moi à peine admissibles? Il se trouve sur ce site des commerçants, notamment un commerçant d'électroménager, qui y squattent des locaux avec les autres, avec des artistes, et qui estiment qu'ils peuvent être des commerçants en ne payant aucun loyer. Trouvez-vous cela juste? Je trouve que cela n'est pas du tout juste vis-à-vis d'autres commerçants.

Si on considère le vote de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur cette proposition PR-130, on y voit une socialiste qui l'accepte dans le rapport de minorité et deux socialistes qui la refusent dans le rapport de majorité. Où en êtes-vous au Parti socialiste, Madame Salerno? J'aimerais bien le savoir. Maintenant, vous menez une attaque contre les autres partis parce qu'ils souhaitent un plus grand nombre de logements, contrairement à la petite barre ridicule proposée!

Lors de la concertation avec les associations du site – M. Ferrazino se rappelle peut-être que j'étais présent à une verrée à Artamis, en compagnie des membres du Théâtre du Galpon et d'autres – j'ai entendu certains artistes et d'autres personnes qui n'étaient pas d'accord avec le projet de la Ville. Qu'avons-nous entendu à ce sujet? Même la réalisation de petits jardins y a été souhaitée avec des propositions d'une irréalité et d'une débilite complète! Allez-vous planter des choux à Artamis à la place des pavés actuels? (*Rires.*) Il faudrait le savoir. (*Remarques.*)

L'idée du parc provisoire pour 1 265 000 francs est bien jolie, mais, une fois le parc provisoire construit, j'aimerais bien savoir qui va encore s'opposer à ce qu'il soit ensuite éliminé afin que des logements puissent être construits. Tout le problème est là. Des associations comprenant je ne sais quelles personnes, que je nommerai même «associations bidon», s'y opposeront. Voilà ce qui va se passer. Il existe ici des gens, et notamment, dirai-je, le Parti socialiste, qui phagocytent les associations.

M. Roman Juon (S). J'aimerais peut-être apporter quelques compléments au débat. Je relève d'abord – je m'étonne que la commission de l'aménagement et de l'environnement n'en ait pas été informée, puisque le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement l'a décrété...

Une voix. Il faut lire le rapport! Il ne faut tout de même pas «déconner»!

M. Roman Juon. ... je disais donc que la commission n'avait pas été informée qu'Artamis n'existera bientôt plus, puisque la plupart des habitants ont reçu leur congé pour un délai fixé à d'ici trois ans au plus tard, que le PLQ va nous parvenir très prochainement et que les constructions de logements prévues dans le secteur seront certainement plus hautes que celles dont certains ont parlé pendant ce débat.

Deuxièmement, je voudrais vous faire part de mon étonnement devant à la prise de position du Parti du travail, qui connaît bien ce quartier. La droite a peut-être ses raisons d'avoir la position que l'on sait, puisqu'elle ne connaît pas le quartier de la Jonction et qu'elle ne s'y rend pas. Elle reste plutôt du côté des quartiers de Champel et de Florissant ou ailleurs. (*Protestations de l'Entente et applaudissements de l'Alternative.*) Mais, pour ce qui vous concerne, vous, membres du Parti du travail, vous y êtes. Vous y avez de magnifiques locaux appartenant à la Ville de Genève et vous siégez... (*Protestations de M. Dupraz.*)

Le président. Monsieur Dupraz!

M. Roman Juon. ... à côté du parc Gourgas. Avez-vous vu ce qui reste comme place au parc Gourgas? Vous y passez, pour la plupart d'entre vous, tous les jours. Ce parc est plein à craquer. Il est normal qu'il y ait un autre espace vert dans ce quartier et celui-ci est demandé. Je ne comprends pas votre attitude au Parti du travail. Ma collègue Sandrine Salerno vous a parlé des 12 millions de francs que nous avons payés afin de donner un peu d'oxygène à la place des Charmilles. Vous aviez tous été d'accord de le faire, à l'exception de la droite bien entendu. Le résultat va compter aujourd'hui parmi ce qu'il y a de meilleur, puisqu'il paraît que les travaux d'installation de ces locaux vont commencer dès demain. Ces travaux visaient à aérer ce quartier.

Vous connaissez le quartier des Minguettes à Lyon. Vous avez certainement tous vus des photos qui le concernent, notamment les immeubles que l'on a fait sauter. Ces immeubles ont été bombardés afin de redonner une vie au quartier et

la possibilité à ses jeunes de ne plus vivre entassés les uns sur les autres. Des immeubles sont sans arrêt détruits en Allemagne, en Angleterre et en Italie, pour avoir été conçus avec une trop forte concentration.

Que veut-on alors réaliser aujourd'hui sur l'ancien site des SIG? Ce petit lopin est important, parce qu'il faut aussi dédensifier un peu dans le secteur. Vous parlez d'une densité de 1,2, mais je crains que vous soyez complètement à côté de vos pompes.

Je voulais enfin vous dire que, d'un côté, nous ne sommes pas contents du tout, que nous sommes déçus. Peut-être que vous, au Parti du travail, changerez d'avis ou que vous vous abstenrez. De l'autre côté, collaborant à la campagne électorale de mon parti, je constate que nous avons reçu ce soir toute la matière première nécessaire pour la préparation des tracts de quartier et j'en remercie le Parti du travail. Nous en sommes désolés, mais nous craignons que vous ne receviez dans quelques jours la rançon de votre monnaie.

M. Alain Fischer (R). Je crains qu'une partie de l'Alternative soit atteinte d'une jardinite aiguë. Elle veut, de nos jours, mettre en place des jardins bucoliques et contemplatifs sur l'ancien site des Services industriels. Dans la motion M-337, qui figure à un point ultérieur de notre ordre du jour, un groupe de l'Alternative veut créer d'autres jardins dans les lieux publics et je ne sais où. Dieu que la campagne est éloignée à Genève! Il me semble qu'elle doit se situer, depuis ici, à une demi-heure à pied. Il est vrai que des gens n'ont jamais vu pousser une asperge ou quelques citrouilles parce qu'ils ne se retrouvent pas obligatoirement dans des champs.

Je crois qu'il faut par ailleurs un véritable PLQ concernant l'ancien site des SIG. Ce serpent de mer sévit depuis trop longtemps. Certaines associations se trouvaient sur le site d'Artamis à l'époque et avaient demandé au Département de justice et police et des transports d'alors de ne plus intervenir ou d'intervenir un minimum dans ce périmètre des Services industriels. Ces mêmes associations demandent de nos jours une intervention de ce département afin qu'il remette de l'ordre dans leurs propres lieux. Cela n'est pas normal.

Je m'exprime maintenant pour ce qui concerne le logement. Je pense qu'il en faut effectivement. Des plans localisés de quartier doivent être réalisés. Monsieur Ferrazino sera content, puisque – vous serez ainsi tous au courant – il s'agit d'avancer pour la simple et bonne raison qu'à partir du moment où vous commencez à parler d'un PLQ il se passe huit ans. Voulez-vous que les familles qui sont démunies vivent entre des salsifis et des pommes de terre pendant ces huit ans? Si c'est ce que vous voulez... Je pense personnellement que les salsifis et les pommes de terre correspondent à une période révolue. On en mangeait en temps

de guerre, mais je pense que, maintenant, les gens qui sont dignes de notre cité devraient en avoir marre d'en manger. Certains des groupes de l'Alternative devraient prendre des responsabilités et construire des logements pour ceux qui en ont besoin.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Je vais demander le vote à l'appel nominal pour le projet d'arrêté de la proposition PR-130 afin que les gens se souviennent des positions de chacun ici.

Le président. Etes-vous suivie, Madame Vanek? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Vous êtes suivie.

Mises aux voix à l'appel nominal, les conclusions de la majorité de la commission demandant le refus du projet d'arrêté sont acceptées par 34 oui contre 29 non (1 abstention).

Ont voté oui (34):

M. Didier Bonny (DC), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Sacha Ding (L), M. Guy Dossan (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M^{me} Alice Ecuillon (DC), M^{me} Hélène Ecuyer (AdG/TP), M. Jacques Finet (DC), M. Alain Fischer (R), M^{me} Sophie Fischer (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. André Kaplun (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Bernard Lescaze (R), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Luc Renevey (AdG/TP), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP), M. René Winet (R).

Ont voté non (29):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Georges Breguet (Ve), M. Roberto Broggin (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jacques François (AdG/SI), Alain Gallet (Ve), M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Alain Marquet (Ve), M. Bruno Martinelli (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), Mme Isabel Nerny (AdG/SI), Mme Christiane

Olivier (S), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Damien Sidler (Ve), M. Daniel Sormanni (S), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI), M. Patrice Zürcher (AdG/SI).

S'est abstenue (1):

M^{me} Eustacia Cortorreal (AdG/TP)

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M. Michel Anchieri (L), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Michèle Ducret (R), M. André Fischer (DC), M^{me} Micheline Gioiosa (L), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. François Harmann (L), M. François Henry (L), M^{me} Vanessa Ischi Kaplan (Ve), M. Pierre Losio (Ve), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Bérengère Rosset (L), M. François Sottas (AdG/TP).

Présidence:

M. Alain Comte (Ve), président, n'a pas voté.

9. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante:

– P-78, «Pour la réouverture du Musée de l'horlogerie et la surveillance du parc de Malagnou».

Cette pétition sera renvoyée à la commission des pétitions.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les deux motions suivantes:

- M-344, de MM. Roberto Broggini, Robert Pattaroni, Bruno Martinelli, Michel Ducret, Alain Dupraz et René Grand: «Pour des cases de livraisons à la place Grenus»;

- M-345, de *MM. Jacques Mino, Alain Marquet, Didier Bonny, Pierre Losio, Gérard Deshusses, René Grand, Christian Zaugg et Guy Jousson*, à l'intention du Grand Conseil: «Pour une équipe d'assistant(e)s sociaux(ales) à la disposition de l'enseignement primaire».

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 45.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4618
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4618
3. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture:	
– d'un crédit de 2 350 000 francs destiné à la réalisation d'un terrain d'aventures pour préadolescents à la Queue-d'Arve et à la reconstruction de la buvette de la piscine extérieure des Vernets, parcelle N° 3297, feuilles 89, 90 et 91, commune de Plainpalais, propriété de la Ville de Genève;	
– d'un crédit de 775 000 francs destiné au réaménagement du quai des Vernets, de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine au Théâtre du Loup;	
soit un montant de 3 125 000 francs (PR-248)	4618
4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 8 400 000 francs destiné à développer 300 nouvelles places dans le secteur de la petite enfance (crèches et jardins d'enfants) pour l'accueil de 450 enfants (PR-249)	4635
5. Motion de MM. Damien Sidler, Gérard Deshusses, Bruno Martinelli, Guy Dossan, Pierre Reichenbach, Didier Bonny et M ^{me} Liliane Johnner: «Pour une glace plus transparente aux Vernets» (M-322)	4654
6. Proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 094 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 9 de la rue Théodore-Lissignol, parcelle N° 5740, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-255) ...	4660
7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet d'arrêté de M. Georges Breguet, renvoyé en commission le 13 novembre 2001, intitulé: «Théâtre de Carouge» (PA-15 A)	4671
– Résolution de la commission des arts et de la culture, intitulée: «Théâtre de Carouge» (R-47)	4675
8. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition	

du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 265 000 francs destiné à l'aménagement d'un parc et de chemins publics sur les parcelles 3340, propriété de la Ville de Genève, et 3384, propriété des Services industriels de Genève, feuille 6, section Plainpalais (PR-130 A/B)	4679
9. Pétitions	4746
10. Propositions des conseillers municipaux	4747
11. Interpellations	4747
12. Questions écrites	4747

La mémorialiste:
Marguerite Conus